

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation

**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation

**Band:** 9 (1857)

**Anhang:** Appendice

**Autor:** [s.n.]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## APPENDICE.

---

Nº 1.

***Histoire des troubles qui ont eu lieu  
à Neuveville en 1734, (\*)***

*par F. IMER.*

« C'est des empiètements des pouvoirs que se  
» compose en grande partie l'histoire, comme la  
» résistance de ceux dont les droits sont envahis en  
» forme l'autre. » J.-H. MERLE D'AUBIGNÉ.

Pour bien se rendre compte des événements que nous allons retracer, il est nécessaire de remonter un peu haut et de bien saisir l'ensemble des causes qui les ont amenés. Si nous voulions porter un jugement sur ces faits, en prenant pour point de départ les idées reçues aujourd'hui et les principes qui régissent notre canton et la Suisse, nous tomberions dans de graves erreurs et notre prononcé serait tout au moins partial. C'est la faute que beaucoup d'historiens commettent jurement, surtout ceux qui écrivent dans le but d'appuyer quand même leurs théories ou d'exploiter le passé en vue du présent. Pour nous qui avons pris à tâche de débrouiller le vague qui plane sur cette époque de notre histoire locale, nous l'avons fait sans préoccupations de personnes, dans l'unique intention de dérouler sous vos yeux une page importante de cette histoire.

Le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle semblait, tant en Suisse

(\*) Ce travail, communiqué à la Société à sa séance générale de 1856, n'ayant pu paraître dans le *Coup-d'œil* de cette année, a sa place marquée en tête de l'Appendice des Actes de 1857. (Note du bureau.)

qu'en France, présager quelle en serait la fin. La révocation de l'édit de Nantes, survenue en 1685, par laquelle plus de 400,000 protestants sont obligés, pour conserver leur foi, de chercher à grand'peine un asile hors de France, sape le principe d'autorité dans ses fondements. Un bon nombre se réfugia en Suisse, où le récit des persécutions exercées contre eux ne contribua pas à rehausser la gloire du roi tout puissant et de l'Etat qu'il personnifiait. Aussi, lorsqu'en 1707 le gouvernement de la principauté de Neuchâtel devint vacant, les magistrats du pays, excités par les intrigues de ces réfugiés, désérèrent la souveraineté de ce petit Etat au nouveau roi de Prusse, Frédéric I<sup>e</sup>, en haine d'un prince français catholique. Tandis qu'en France tout plie sous l'omnipotence de celui qui a osé dire : « l'Etat, c'est moi ! » que toutes les classes de la société sont en quelque sorte proster-nées devant l'idole, les Suisses, jouissant d'une longue paix, ne la mettent guère à profit. La discorde règne, la cupidité et la vanité leur font rechercher les alliances étrangères ; les intrigues, les conspirations, les révoltes sont à l'ordre du jour. « On s'avilissait devant les étrangers, dit Zschokke, » pour s'enorgueillir devant ses concitoyens ; on préférait » son canton à la Suisse, sa famille à son canton ; on était » petit dans les grandes choses, et dans les petites on affec- » tait de la grandeur ; on recherchait les emplois par intérêt, » on les mettait à l'enchère, on les donnait en dot ; les Suisses » s'appelaient un peuple libre, mais la plupart étaient des » sujets misérables, dont la condition ne valait pas celle des » sujets des rois ; les seigneurs ne dédaignaient ni la vio- » lence, ni l'astuce pour éteindre peu à peu les faibles droits » qui restaient encore au peuple et pour reculer les limites » de leur propre domination. » Il faut qu'un tableau aussi sombre soit vrai pour qu'un Suisse ait pu le faire, mais pour l'appliquer à Neuveville nous devons lui retrancher quelques-unes de ses teintes lugubres, parce que cette ville, presque indépendante et se gouvernant elle-même, tout en subissant l'influence de ses voisins, en bien comme en mal, n'en res-

sentait cependant le contre-coup que dans de moindres proportions.

Ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur la constitution qui régissait Neuveville ; cependant, pour l'intelligence des faits que nous allons raconter, il est quelques points principaux que nous ne pouvons passer sous silence. Ainsi, par exemple, le châtelain de Schlossberg et maire de la Neuveville, qui était l'officier du prince-évêque, présidait la justice, les conseils et la chambre matrimoniale, moyennant, quant à ce dernier tribunal, qu'il professât la religion réformée. Le petit-conseil était composé de 24 membres ; on ne pouvait y parvenir qu'à l'âge de 30 ans, à moins qu'on ne fût marié, ce qui rendait habile à y entrer à 25 ans. Ce corps était, dans sa sphère, l'un des plus puissants et des plus aristocratiques qu'il y eût. Non-seulement il nommait lui-même ses membres, mais encore les 24 du commun ou du grand-conseil ; il exerçait seul le *grabeau*, c'est-à-dire la censure sur les deux corps, dont les membres étaient annuellement confirmés, s'il n'y avait pas de reproches à leur faire. Ce même corps avait la juridiction civile, sans appel, jusqu'à la somme de 15 écus de 25 batz, la juridiction criminelle, sauf le droit de faire grâce réservé au Prince, l'administration pleine et entière des biens de la ville conjointement avec le grand-conseil, et sans contrôle. Une commission, nommée chambre du sceau, composée du maître bourgeois en charge, du maître bourgeois reposant, du banneret et du boursier, plus du secrétaire de ville, dirigeait les finances. La bourgeoisie était distribuée en trois confréries ; leurs présidents, appelés les maîtres, étaient, durant l'année de leurs fonctions, membres du grand-conseil. Cependant cette aristocratie si illimitée était tempérée par le grand nombre des gouvernants, qui était à celui des gouvernés comme un à trois.

Nous ne pouvons non plus passer sous silence la position exceptionnelle où se trouvait Neuveville, ainsi que Bienne, vis-à-vis du Prince. Ayant embrassé la réforme et comme alliées des Bernois, dont les tendances à s'agrandir étaient

bien connues , ces deux villes devaient se trouver souvent en hostilité tantôt sourde, tantôt déclarée avec le Souverain, prince catholique, le plus souvent peu favorable aux Bernois. C'est ce qui arriva en 1711. A cette époque nos ancêtres menaient joyeuse vie ; les festins se renouvelaient souvent et les enterrements mêmes ne se terminaient pas sans un repas. Une de ces fêtes s'étant passée assez bruyamment, et le bannieret Bama Gibollet ayant taxé les magistrats d'être des ânes fut condamné , par ces mêmes magistrats , à 10 écus blancs d'amende, à demander pardon à S. A. et à la seigneurie, et destitué de ses charges ; puis il fut banni. Mais, ayant interjeté appel auprès du Prince , celui-ci cassa la sentence , quoique les juges n'eussent pas outrepassé leur compétence, parce que le coutumier portait : « Toutefois nous nous ré- » servons en tout et partout que ceux qui ont justes et légi- » times plaintes d'être foulés , pourront avoir leur recours à » nous , comme prince du pays , pour *les entendre en leurs* » *griefs et donner les ordres convenables.* » Le magistrat s'efforça de remontrer au Prince que cette réserve ne lui conférait pas le droit de casser et d'annuler la sentence, mais tout au plus d'en ordonner la révision ; l'Evêque tint bon , confirma sa déclaration et condamna le magistrat aux-frais et à 1740 L. de dommages-intérêts envers l'hoirie du sieur Gibollet , ce dernier étant mort dans l'intervalle. La magistrature de Neuveville, forte de son bon droit, appuyée sur la jurisprudence suivie jusqu'alors, peu soucieuse de payer une aussi forte somme , ne se tint pas pour battue : n'avait-elle pas d'ailleurs un ferme appui à Berne ? Elle ne manqua pas d'y recourir. Le conseil suppliait LL. EE., d'intervenir efficacement auprès de S. A. R. et Illust. de la manière qu'ils jugeront la plus convenable , afin que ces atteintes données aux franchises soient réparées et mises en sûreté, etc.

Néanmoins l'Evêque était décidé à user de rigueur envers ses sujets neuvevillois, très-enclins à secouer son joug, ce qui leur était d'autant plus facile que le châtelain François George de Gléresse n'habitait probablement pas Neuveville ,

mais Porrentruy. En 1714 il lança une sentence de mort contre le maître bourgeois Cellier et de bannissement contre les sieurs J.-J. Petitmaître, Benoît Imer, secrétaire de ville, Vincent Ballif, président du consistoire, J.-J. Chiffelle, capitaine et J. Petitmaître, qui se retirèrent à Gléresse. Non content de cela, il suspendit, le 20 mars 1717, le conseil qui ne marchait pas à sa guise, et n'en excepta que le maître bourgeois Imer, qu'il chargea de rendre la justice avec quelques notables. Le conseil suspendu continua de rester en fonctions ; le désordre était à son comble. Enfin Berne intervint officiellement dans le conflit en vertu du traité de combourgéoisie du 11 octobre 1388, renouvelé le 14 juillet 1633, qui porte entre autres : « Nous, les avoyer, petit et grand-conseil de la ville de Berne, disons et promettons d'assister les maître bourgeois, conseil et générale communauté de la Neuveville d'aide et de conseils en toutes choses justes et raisonnables et nécessaires, les garder, protéger et défendre à l'encontre de tous ceux qui contre droit et raison leur voudraient faire offense, extorsion et dommage, ainsi qu'avons accoutumé de faire, et que l'ancien droit de notre ville peut permettre et porter envers les nôtres et autres bourgeois reçus en protection. »

Voici comment M. Tschiffeli dépeint la situation, dans laquelle se trouvait Neuveville en 1717 : « Rappelez vos exilés, disait Berne, réintégrez-les dans leurs emplois, ou nous rompons tout commerce avec vous. » — « Tirez-leur dessus s'ils rentrent sur mes terres, ordonnait le Prince, à peine d'encourir mon indignation ! » — Berne ne pouvant obtenir la rentrée des exilés et leur réintégration dans leurs emplois, interdit tout commerce avec la Neuveville, à laquelle on coupait ainsi les vivres. De son côté, le Prince mécontent des ménagements et des tergiversations du conseil, manda à son châtelain d'Erguel de saisir une métairie de la ville. Placées ainsi entre deux feux, jamais gens ne furent plus mal à leur aise. Dans ces circonstances difficiles, MM. Chambrier de Neuchâtel, bourgeois de Neuveville, s'intéressèrent pour leur patrie en dan-

ger, et c'est à leurs efforts qu'on doit la conférence qui eut lieu à Reyben, près Buren, où les délégués de Berne et ceux de son Altesse conclurent le covenant dit *de Reyben*, qui remettait tout sur l'ancien pied, à la satisfaction de toutes les parties. Le maître bourgeois Cellier obtint son congé en tout honneur, le maître bourgeois Imer devint châtelain, l'hoirie Gibollet fut indemnisée.

Mais, dans les petites localités, les haines et les jaloussies ne s'éteignent pas si facilement ; elles couvent sous la cendre jusqu'à ce qu'une étincelle les fasse éclater. Dans cette circonstance, comme toujours, les passions dominantes, l'ambition, la vanité, la cupidité précipitèrent des gens déjà trop disposés à se haïr les uns les autres. Sous prétexte de politique, on masquait ses viles passions. Ainsi une partie de la bourgeoisie se ralliait à la majorité du conseil, qui se composait des exilés réintégrés, formant le parti bernois, qu'on nommait l'aristocratie, et l'autre partie en plus grand nombre, dans lequel étaient beaucoup d'ambitieux, qui avaient vu d'un mauvais œil la réintégration des proscrits dans leurs charges et n'avaient ainsi pas d'espoir d'en obtenir, se rattachait au Prince par le châtelain, non par penchant, car il suffit de se rappeler que la bataille de Villmérigen, à laquelle les Neuvevillois avaient pris part avec les Bernois, venait d'avoir lieu, mais par intérêt et pour s'assurer son appui, dont ils ne tardèrent pas à avoir besoin. Se sentant fort du voisinage de ses alliés, LL. EE. de Berne, le magistrat prit vigoureusement en main les rênes du gouvernement et, quoiqu'en observant les règles de la plus stricte soumission et du plus grand respect envers le prince Jean Conrad, son souverain, qui n'était que faiblement représenté par son châtelain, homme pacifique et qui plus est Neuvevillois, il chercha de plus en plus à augmenter sa puissance au moyen de règlements qui se succédaient fréquemment. Il paraît même que le conseil en fit un en 1721, qu'il ne soumit pas à la sanction du Prince. Mais en empiétant sur les droits du souverain, ou en maintenant du moins les franchises acquises vis-à-vis des coups

d'autorité de ce dernier, le magistrat agissait de son chef, comme du reste c'était son droit, sans beaucoup s'inquiéter de la générale bourgeoisie, qui n'était jamais consultée et qu'on estimait devoir se trouver bien heureuse d'avoir son petit mot à dire dans les confréries. Comme le conseil nommait lui-même ses membres, il se recrutait parmi ses parents, de sorte qu'il formait une caste à part et que tout se passait pour ainsi dire en famille. Cela pouvait être bon dans un temps où l'on se croyait dispensé d'avoir de l'instruction et où elle était souvent, dans une faible mesure, le partage des chefs. Mais ce temps n'existed plus ; le 17<sup>e</sup> siècle avait répandu le goût des lettres, et le 18<sup>e</sup> commençait à se servir de ce levier pour s'attaquer au despotisme, qui avait été le gouvernement nécessaire de cet état de choses, et pour battre en brèche les abus de tous genres qui en avaient été la conséquence naturelle. Les abus du pouvoir, l'immoralité qui semblait y fixer son siège, avaient miné le principe d'autorité ; les écrivains s'enhardissaient : Montesquieu avait lancé ses « Lettres persanes », que devait suivre « L'esprit des lois » ; Voltaire paraissait sur la scène avec son cortège de philosophes ; puis Rousseau..... évidemment le siècle se transformait. Il est donc facile de comprendre que les esprits inquiets de la bourgeoisie, — et il y en avait comme partout, — se lassaient de leur position inférieure et supportaient impatiemment l'autorité de leurs concitoyens. Joignez à cela les disputes privées, les mauvais propos épiés et promptement divulgués, les soupçons de malversation jetés dans le public sur le compte des membres du sceau, qu'on accusait de mettre chaque année passé 2000 écus dans leur bourse, &c., et l'on se fera facilement une idée de l'état des choses à cette époque. Le vase était plein et il n'attendait pour déborder qu'un homme qui osât y porter la main. Cet homme se trouva dans la personne d'un orfèvre nommé Jean Rodolphe Petitmaître, membre du grand-conseil, homme doué de quelques moyens, d'un caractère énergique, et qui, par sa hardiesse et sa persévérance, causa bien du déboire

au magistrat. En 1734, la tempête se déchaîna sur la ville, véritable tempête dans un verre d'eau, comme disait Voltaire, comparativement aux évènements de l'Europe ou seulement de la Suisse, mais qui n'intéresse pas moins ceux qui tiennent à connaître l'histoire de leur pays.

Le règlement de 1714, suivi de plusieurs déclarations du Prince en 1714 et 1717, portait que l'inventaire des biens gérés par le receveur de la ville, serait fait en présence du petit et du grand conseil et d'un homme choisi par chaque confrérie. Plus loin, il était dit, qu'outre les quatre clefs du trésor, il serait établi une cinquième serrure, dont la clef serait remise entre les mains du chef d'une confrérie. Or, la magistrature, comme cela arrive toujours quand deux partis sont en présence et que l'un veut forcer la main à l'autre, mettait du mauvais vouloir à s'exécuter, ne rendait pas de comptes et ne faisait pas la cinquième serrure. Comme le Prince avait prononcé *ab irato*, il est probable que le châtelain n'était pas sévère sur ces légers écarts et fermait les yeux. Les bourgeois, en revanche, n'en étaient que plus vigilants. Ils s'adressèrent directement au Prince par des députations qui en furent bien reçues, formèrent une ligue des mécontents s'élevant à quatre-vingt-seize, « pour procurer le redressement des abus et désordres qui se sont introduits dans les affaires publiques et se soutenir réciproquement en cas d'attaque de quelque côté qu'elle vînt, s'engageant par écrit à n'avoir aucune communication avec les bourgeois qui n'entreraient pas dans l'association, mais à éviter leur commerce comme d'indignes membres de la bourgeoisie. » En conséquence, ils demandèrent : 1<sup>o</sup> que le conseil leur rendit compte des deniers publics depuis 1721 ; 2<sup>o</sup> qu'on leur donnât communication des rentiers pour voir l'état du bien de ville ; 3<sup>o</sup> qu'ils pussent compter l'argent en caisse ; 4<sup>o</sup> assister à la confection d'un règlement à faire ; 5<sup>o</sup> qu'on leur remît une des clefs du trésor ; et ils choisirent des porteurs de procuration dans les personnes de J.-R. Petit-maître, J.-F. Himly, tous deux membres du grand-conseil,

J.-P. Bourguignon , notaire. Le conseil riposta en ôtant les charges à ceux qui en avaient, et, voyant qu'il ne parviendrait pas seul à ramener le calme, et que le Prince était assez bien porté pour les bourgeois , il s'adressa à LL. EE. de Berne pour qu'elles lui envoient des commissaires afin de juger le différent, sans toutefois négliger la précaution d'envoyer un exprès auprès de S. A. pour l'engager à ne pas prendre ombrage de cette démarche. Le gouvernement de Berne se rendit avec empressement à cette invitation , et le 9 mars 1734, M. le conseiller Thorman et M. l'ancien chancelier Gross, accrédités en qualité de conciliateurs , arrivèrent en cette ville, où ils furent reçus en cérémonie avec trois décharges de six fauconneaux placés sur la tour de la Neuve-Porte.

Sur ces entrefaites les bourgeois demandaient et obtenaient enfin la cinquième clef, que le règlement de 1714 leur accordait , mais ils prétendaient que c'était une vain formalité et qu'on pouvait aller au trésor avec les quatre autres ; c'est pourquoi ils le firent garder, surtout la nuit, par des hommes qui se relevaient et qu'ils avaient établis de leur propre autorité , prétextant que pendant ces tumultes on pourrait envahir le trésor, larcin dont les deux partis s'accuseraient réciproquement. Cette manière d'agir arbitraire témoignait d'une si grande méfiance envers le magistrat qu'il en fut justement irrité et que, malgré les instances du Prince et même des commissaires bernois, il s'obstina à ne faire aucune concession jusqu'à ce que cette garde fût levée et la clef rendue. Les bourgeois voulaient bien consentir à remettre ladite clef entre les mains des seigneurs députés , mais à la condition que le conseil remît aussi les siennes , ce à quoi celui-ci ne voulut jamais s'astreindre , à cause des conséquences et par crainte d'établir un précédent dangereux. Ces derniers prirent ce refus pour une offense et firent entendre au magistrat qu'il était en minorité en ville et que s'il s'entêtait , LL. EE. l'abandonneraient à son sort. Celui-ci trouva qu'on faisait bien peu de cas de sa dignité et bégaya en se retirant « qu'il

y a pourtant une différence à faire entre un magistrat et des bourgeois ». Cependant il se contint et dévora l'affront.

Là-dessus, longs pourparlers , et lorsqu'enfin le conseil eut pris la résolution de remettre ses clefs pour trois ou quatre jours , les commissaires ne voulurent plus les accepter. Enfin les deux corps du conseil ayant , pour obtenir la paix, donné leur assentiment à ce que l'argent fut compté et les comptes examinés conjointement avec deux délégués de chaque confrérie , nommés à cet effet, et en présence des seigneurs députés de LL. EE., toutefois sans conséquence pour l'avenir , ce qui était garanti par un revers en due forme, on se rendit à la maison de ville le 29 mars et l'on commença cette vérification. Le jour suivant on devait continuer , mais les commissaires ne s'y étant pas rendus , quelques bourgeois , parmi lesquels J.-R. Petitmaitre, s'étant comportés d'une manière indécente envers les membres du sceau (les uns voulaient que la porte de la salle fut ouverte et les autres fermée) , ces derniers se retirèrent et se rendirent chez le maître bourgeois. Ayant voulu se plaindre auprès des commissaires , ceux-ci leur répondirent qu'il serait convenable de rendre compte comme les bourgeois l'exigeaient pour la justification de ceux qui avaient géré et pour ôter tout soupçon à la bourgeoisie , sinon qu'on n'avancerait à rien , vu que la manière de rendre compte n'était pas régulière. En un mot ils tançèrent assez violemment le magistrat sur son peu de bonne volonté de satisfaire aux demandes raisonnables de ses concitoyens. Ce ton, dans la bouche de ceux dont il se croyait appuyé, ne parut pas de bon augure au magistrat, aussi sans tarder et le même jour, il envoya une députation auprès de S. A. pour l'informer de la situation des affaires , la priant d'intervenir auprès de LL. EE. afin qu'elles lui maintiennent leur protection et la suppliant d'aviser aux moyens de terminer les difficultés. Messieurs les commissaires , vraisemblablement blessés de cette démarche faite sans les consulter, déclarèrent qu'ils considéraient leur mission comme échouée et qu'ils voulaient s'en retourner.— On paya leur dépense, on

les pourvut d'une lettre de recréance et le 2 avril, après avoir échangé les discours d'usage , ils partirent en exhortant les deux partis à la paix et à l'union. Trois décharges de six fauconneaux signalèrent leur départ.

Dès le lendemain , une vingtaine de bourgeois barricadèrent la porte de la salle des séances des conseils et celle du trésor et continuèrent à monter la garde. Le 6 avril le magistrat se réunit à l'hôtel-de-ville dans une autre salle pour recevoir communication des dépêches de S. A., qui se bornait à annoncer qu'il avait chargé son châtelain de prendre des informations sur les troubles qui agitaient la ville , sur quoi on résolut de remettre à cet officier un mémoire justificatif sur la conduite tenue.

L'adjudication de l'ohmgeld et des bancs de boucherie devant avoir lieu publiquement le 12 avril , l'autorité entière se rénnit devant l'hôtel-de-ville, attendu que l'entrée de la salle était interdite par les bourgeois. Aussitôt que la séance fut déclarée ouverte , le sieur J.-R. Petitmaître , accompagné des autres commissaires de la bourgeoisie , fit lecture d'un écrit contenant les griefs de ladite bourgeoisie. L'adjudication terminée , ils exigèrent qu'on renfermât aux archives différents papiers qui se trouvaient dans la salle ; on leur répondit qu'on en délibérerait le même jour et qu'on leur ferait réponse , puis M. le châtelain et le magistrat voulurent se retirer. Mais les bourgeois exigèrent une réponse sur-le-champ ; ils entourèrent l'autorité et lui firent violence ; des coups de canne furent donnés et reçus , mais personne ne fut blessé. L'émeute n'en avait cependant pas été moins prononcée ; Petitmaître s'était écrié : « à moi les bourgeois ! » Les uns avaient sonné le tocsin, les autres s'étaient posés en sentinelles auprès des maîtres-bourgeois, le sabre en main, si bien que l'autorité, contrainte par la force, se prêta à tout ce qu'on voulut et resserra notamment dans les archives tout ce que les bourgeois demandèrent.

A partir de ce jour les choses en restèrent là, les bourgeois continuant à monter la garde devant les archives et l'autorité

s'abstenant pour constater que l'émeute triomphait. Pendant ce temps, le Prince était trop occupé des troubles de l'Erguel, où il était partie intéressée pour se mêler des embarras de ses sujets neuvevillois , qui du reste ne témoignaient pas un bien vif désir de le voir intervenir. Les partis demeurèrent donc en présence jusqu'à la mi-juin où les députés de Berne revinrent accompagnés de teneurs de livres pour procéder à un examen scrupuleux des livres et des comptes du magistrat. Pareillement M. le chancelier Blöesch de Bienne arriva avec un secrétaire comme député de nos alliés et bons voisins de la ville de Bienne , ainsi que M. le chambellan Chambrier de Neuchâtel, bourgeois de cette ville, pour interposer leurs bons offices. Aussitôt on se mit à l'œuvre et l'on convint que les teneurs de livres travailleraient seuls dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, et demanderaient des éclaircissements aux deux parties séparément quand ils en auraient besoin ; à cet effet chacune eut son concierge à la disposition de ces fonctionnaires. Mais déjà le 18 juin des scènes tumultueuses se renouvelèrent ; les bourgeois mécontents de la présence de MM. Blöesch et Chambrier se transportèrent, après les avoir insultés, au domicile des députés de Berne, chez lesquels ils s'étaient réfugiés et exigèrent qu'on les leur livrât pour les tuer ; l'exaspération était si grande que même les femmes se mêlèrent aux émeutiers. Ceux-ci n'entreprirent cependant rien de plus grave. Mais les députés de Berne ayant demandé réparation, elle leur fut donnée par les deux corps du conseil, au nom de toute la bourgeoisie. Les confréries, requises d'apposer leurs sceaux à cette pièce, s'y refusèrent ; alors les députés de Berne imaginèrent de faire convoquer toute la bourgeoisie dans le temple sur le 3 juillet et d'appeler par son nom chaque bourgeois qui devrait se prononcer sur le consentement ou le refus d'approuver ladite réparation. Cette mesure n'aurait probablement provoqué qu'une plus grande résistance , si ces Messieurs n'avaient eu soin de faire arriver 200 hommes de troupes pour rappeler les récalcitrants à leur devoir, en ayant toutefois eu soin, pour écarter toute idée de contrainte,

de donner l'ordre à ces soldats de ne pas quitter les bateaux sur lesquels ils étaient venus. A huit heures on se rendit au temple en cérémonie ; M. le sénateur Thormann fit un discours pathétique sur la circonstance et l'objet de la convocation , en faisant sentir à la bourgeoisie combien la violation de l'hospitalité envers des députés et des ambassadeurs amenait de maux sur les nations qui s'en rendaient coupables. Pour ceux qui ne connaissaient pas l'histoire profane, il rappela le chapitre 19 du 1<sup>er</sup> livre des Chroniques, etc. Puis il fit faire lecture : 1<sup>o</sup> d'une lettre de LL. EE. adressée aux seigneurs députés, du 1<sup>er</sup> juillet 1734, recommandant de reconnaître l'autorité du magistrat , suivant les décrets de S. A. ; 2<sup>o</sup> de la réparation en question , que les bourgeois n'avaient pas encore voulu agréer ; 3<sup>o</sup> d'un mémoire concernant les conditions sur la manière dont les comptes devaient être révisés , émanée de LL. EE., le 26 mai 1734. Ensuite on procéda à l'appel nominal des bourgeois, lesquels approuvèrent unanimement la réparation donnée par les conseils , Jean Racle, teinturier ayant ajouté, dit la relation : « il faut céder à la force. »

Là-dessus on servit une collation aux soldats, qui s'en retournèrent chez eux, c'est-à-dire à Gléresse, Douanne, et les environs , vers midi , après que les sceaux des confréries eurent été apposés.

Les teneurs de livres avaient aussi terminé leur examen et dès ce moment le calme aurait pu renaître, si les meneurs de la bourgeoisie, parmi lesquels J.-R. Petitmaître se distinguait toujours par sa violence , n'eussent pas soulevé de nouvelles difficultés, qui portaient évidemment le cachet de la passion et démontraient qu'ils ne voulaient que prolonger la division parmi leurs concitoyens. Mais la patience des députés était à bout. En réponse à une représentation du magistrat au sujet de ces exigences, ils disent entre autres que, remarquant que les chefs de la bourgeoisie se roidissaient encore plus, nonobstant tout ce qui s'est passé et ce qu'ils ont cru insinuer, ils trouvaient qu'on ne pourrait parvenir à une entière médiation

sans avoir recours à la force, qu'ils voulaient en donner communication à LL. EE. en leur transmettant le résultat de l'examen des comptes. Six jours après, le magistrat reçut du gouvernement de Berne une lettre par laquelle il lui annonçait *qu'il a reconnu les comptes faits dans l'ordre et que le magistrat s'est purgé entièrement des infâmies non fondées qu'on lui imputait et a manifesté sa bonne économie*, etc.

Cette justification fut suivie de près de mesures sévères prises contre les accusateurs, l'autorité victorieuse voulait faire sentir sa vengeance aux vaincus. Le 29 juillet arrivèrent 200 hommes, au lieu des 400 que LL.EE. avaient accordés ; ils furent répartis chez les bourgeois mutins pour les loger et nourrir aussi longtemps qu'ils seraient en ville. Le même jour la bourgeoisie ayant été convoquée dans le temple, eut à se prononcer, homme par homme, qu'on promettait d'être fidèle au magistrat et reconnaissait bien faits les comptes, d'après lesquels la fortune de la ville avait augmenté depuis 1721 de 25,000 et quelques cents écus. Tous les bourgeois présents se prononcèrent dans ce sens, puis le maître bourgeois en chef fit une exhortation sur l'obéissance due au magistrat qui avait agi avec une entière fidélité, et l'on se retira sinon satisfait, du moins avec calme. La crise touchait à son dénouement.

Deux jours auparavant, J.-R. Petitmaître et J.-F. Himly, qui avaient été les principaux meneurs et avaient assisté d'un bout à l'autre à l'examen des comptes, s'enfuyaient à Bienne, donnant ainsi la meilleure satisfaction que le magistrat put désirer, en prouvant qu'ils se sentaient coupables. Mais elle ne lui suffit pas, car il lança des mandats d'arrêt, en vertu desquels ils furent arrêtés à Boujean, reconduits sous escorte à Neuveville et incarcérés. — Il s'agissait aussi d'obtenir l'approbation du Prince, en conséquence on lui députa, pour l'informer de l'état des choses, deux membres du conseil, munis d'une longue épître, datée du 28 juillet, dans laquelle il n'est pas sans intérêt de relever le passage suivant : « Nous » avons cru qu'il nous convenait d'informer V. A. (de ces

» faits), ce que nous aurions dû faire plus tôt, mais le sujet  
» qui nous a empêché est que nous attendions d'un jour à  
» l'autre une issue à ces faits intéressants. » Le Prince ré-  
pondit d'une manière fort gracieuse, en autorisant le magis-  
trat à sévir selon les lois contre les auteurs des troubles et  
les meneurs.

L'autorisation était superflue, mais n'en fut pas moins bien  
reçue, parce que maintenant le Prince se déclarait franche-  
ment pour le magistrat, qui jusqu'ici ne comptait pas trop  
sur son appui.

Les députés de Berne et de Bienne, ayant terminé leur  
mission conciliatrice, celui de Bienne retourna chez lui,  
tandis que ceux de Berne demeurèrent pendant que la pro-  
cédure criminelle contre J.-R. Petitmaître et consorts s'ins-  
truisait et jusqu'à ce que le jugement eût été rendu et exé-  
cuté. Le prononcé dudit jugement eut lieu le 16 août par  
onze membres du conseil présidés par le châtelain. Il portait  
condamnation pour J.-R. Petitmaître à avoir la langue percée,  
la tête tranchée et exposée, plus confiscation de ses biens ;  
pour J.-F. Himly, à un exil perpétuel ; pour J.-P. Bour-  
guignon contumace, à cent écus d'amende et à un bannis-  
ement de vingt ans, et pour Jean Racle, à cent écus d'amende  
et à un exil au bon vouloir de la Seigneurie. Comme la sen-  
tence rendue contre Petitmaître n'était pas définitive, vu le  
droit de faire grâce réservé au Prince, elle lui fut communi-  
quée le lendemain, et le 22 août celui-ci confirma le jugement,  
en faisant grâce au condamné d'avoir la langue percée.

L'exécution de ces jugements devait avoir lieu le 26 août,  
mais un évènement imprévu et cependant bien heureux  
pour cette ville la rendit impossible pour Petitmaître et  
la retarda d'un jour pour les autres. Le 24 au soir, M. le  
châtelain, accompagné des examinateurs, du secrétaire de  
ville et du pasteur, se rendit à la prison de Petitmaître dans  
la tour située au port, à l'extrémité sud-est de la ville, pour  
lui faire lecture de son jugement. La même nuit, Petitmaître,  
s'aidant de la corde avec laquelle on donnait la torture et

qui était suspendue à un tour au-dessus de lui, atteignit une ouverture pratiquée dans la prison pour y donner le jour et attachant cette corde à une planche , qu'il plaça en travers de cette ouverture , il se descendit ainsi jusqu'au pied de la tour d'où il prit la clef des champs. Le lendemain , on se mit inutilement à sa poursuite ; il put se réfugier en France, à Blamont, où il mourut. La nuit de son évasion était très-sombre ; il pleuvait et faisait un vent fort , de sorte que la sentinelle qui était au pied de la tour s'était réfugiée sous l'auvent de l'école et que les soldats qui étaient au corps-de-garde ne purent rien entendre. Soit que le fugitif eût préparé lui-même son évasion, soit qu'on lui en ait fourni les moyens, comme nous l'avons entendu raconter (M. le pasteur aurait apporté sous sa robe la corde dans la prison), nous nous félicitons que Neuveville n'ait pas vu se dresser un échafaud pour clore les dissensions intestines , dont nous venons de retracer les principaux évènements. S'il est incontestable que Petitmaître , par son arrogance et son ambition , avait occasionné des troubles , des séditions et surtout beaucoup de scandale dans cette ville , il ne s'était pas non plus révolté contre le Souverain ou son représentant , mais contre l'autorité bourgeoise qui , par son esprit de caste , le désir immoderé de gouverner, son peu de bienveillance envers ses subordonnés , s'était rendue odieuse à la majorité des bourgeois. Tenant compte aussi des scènes qui avaient précédé et dans lesquelles le Prince avait sévi contre ces mêmes magistrats avec une grande sévérité, des règlements de 1714 et 1717 qui en avaient été la conséquence, de l'esprit du siècle qui commençait à battre en brèche non seulement les croyances religieuses mais aussi le principe d'autorité , nous répétons, sans absoudre Petitmaître et ses complices, qu'il n'y avait pas lieu de répandre le sang. Nous aimons à croire que le magistrat de Neuveville, ayant appliqué strictement la loi, peut-être même un peu *ab irato* dans le premier moment de triomphe , s'estima très-heureux plus tard de la fuite du principal coupable.

Le surlendemain de cette évasion, le châtelain et les membres du conseil se réunirent sur la place vis-à-vis du bâtiment d'école où l'on forma un parquet, puis après avoir lu la sentence rendue contre Petitmaître, on fit aussi lecture d'un écrit portant sa proscription et promesse de 200 écus de récompense pour quiconque le saisirait, en même temps que défense aux bourgeois d'avoir aucune communication avec lui.

Ensuite, on fit venir J.-F. Himly, auquel on lut aussi sa sentence, et l'ayant fait mettre à genoux, il demanda pardon à Dieu, à S. A. et au magistrat, puis on le conduisit dans un bateau, où il dut encore promettre d'observer le contenu d'un écrit qu'on lui remit, portant qu'il s'engageait à ne jamais revenir à Neuveville. Les jugements contre les autres coupables furent également rendus publics.

Là-dessus la bourgeoisie se réunit dans le temple, à la réquisition des députés de LL. EE., toute la troupe étant sur pied. M. le sénateur Thormann harangua la bourgeoisie, lui reprocha les torts qu'elle avait eus d'accuser le magistrat de malversation, l'exhorta à se conformer au règlement élaboré par l'autorité, déplora que les menées de Petitmaître aient forcé LL. EE. de faire venir des troupes et de les répartir chez les bourgeois, mais qu'il avait fallu repousser la force par la force ; il dit qu'on devait en prendre occasion de se reconnaître et de se repentir en montrant du respect et de la subordination envers ses supérieurs, se graver ces tristes évènements dans la mémoire, les raconter à ses enfants et ceux-ci à leurs descendants afin que sentant toute la grandeur des fautes de leurs pères, ils s'appliquent d'autant mieux à ne pas y retomber, etc. Il conclut en recommandant sérieusement à la bourgeoisie de ne plus se laisser égarer, parce que LL. EE., s'étant engagées par le traité de combourgeoisie à soutenir le magistrat opprimé, agiraient avec encore plus de force et de sévérité que cette fois.

Le 30 août suivant, les députés quittèrent la ville, en recevant les témoignages les plus chaleureux du magistrat et des bourgeois qui lui étaient dévoués, sous le feu

de quatre pièces de canon et de quatre fauconneaux. Le calme était rétabli, les soldats furent renvoyés chez eux à la grande satisfaction de ceux qui en avaient été gratifiés. La ville, dès ce moment, jouit des bienfaits de la paix jusqu'à l'avènement du châtelain Mestrezat, qui échangea en 1745 sa place de baillif d'Erguel contre celle de châtelain de Schlossberg et se fit détester de ses nouveaux administrés comme des anciens par sa violence et son despotisme. Heureusement pour Neuveville que les troubles y furent si vite apaisés, car elle aurait pu partager le sort du reste de l'Evêché, révolté contre le prince Jacques-Sigismond de Reinach, que celui-ci abandonné du corps helvétique, fit occuper en 1740 par des troupes françaises. Cette immixtion d'une puissance étrangère dans les affaires de l'Evêché, sollicitée par celui qui aurait dû avoir les plus grands motifs de la redouter, un de ses successeurs eut lieu de la regretter en 1792, lorsque le général Custine, se fondant sur l'alliance du Prince avec la France, occupa les Franches-Montagnes, Delémont et Porrentruy, puis en 1797, le général St-Cyr, le reste de l'Evêché, en réunissant tout le pays à la France et en détrônant son souverain. Pareille chose arriva pour Neuveville, sur une plus petite échelle, il est vrai, pour prouver une fois de plus que les petits Etats doivent se garder en toute circonstance de réclamer l'assistance de plus puissants. Dès 1734, Neuveville perdit tout son prestige d'indépendance, qui avait déjà reçu un grave échec par le traité de Reyben. En s'affranchissant de plus en plus de son souverain légitime avec le secours de Berne, elle acceptait ou plutôt elle subissait l'influence croissante de cette république, qui intervenait jusque dans ses démêlés intérieurs, comme nous venons de le voir. Si cette quasi-tutelle, que nos ancêtres se sont volontairement donnée, blesse l'amour-propre des Neuvevillois qui étudient l'histoire de cette époque, d'un autre côté elle fut une des causes de l'annexion de notre district au canton de Berne en 1815, dont notre localité a retiré de grands avantages.

Il nous reste maintenant à dire un mot d'une longue pièce imprimée que firent paraître en 1736 les trois principaux coupables, Petitmaitre, Himly et Bourguignon ; elle est intitulée : *Justification de la bourgeoisie de Neuveville et de ses porteurs de procuration*, etc., et adressée à S. A. Remplie d'invectives contre les administrateurs et les juges de Neuveville, elle les accuse d'avoir été juge et partie dans leur propre cause, d'axoir surpris la religion du Prince en obtenant de lui la confirmation de leurs sentences iniques, et conclut « à ce que les » dites sentences soient cassées, annulées et anéanties par » provision, nonobstant oppositions quelconques, en consé- » quence les suppliants réintégrés dans tous leurs biens, hon- » neurs et priviléges ; tels qu'ils étaient avant le 1<sup>er</sup> Janvier » 1734 , les juges pris à partie comme infractaires des lois » et leur procédure évoquée devant le trône de S. A. R. et I. » sinon par devant tel juge qu'il lui plaira nommer , afin de » s'y voir condamner en leur propre et privé nom , à tous les » frais , intérêts et dépens envers lesdits impétrants. »

Il paraît que le Prince ne tint nul compte de cette diatribe, qui de fait était bien plus écrite en vue de la bourgeoisie de Neuveville que sous la forme d'un plaidoyer sérieux pour ramener un juge à revenir sur son propre prononcé.

Ainsi finit cette malheureuse affaire qui eut moins de retentissement à l'extérieur que celle de 1717, mais occasionna de beaucoup plus grandes dissensions dans la ville et provoqua des haines sombres, éteintes seulement à la mort de la génération qui avait assisté à ces funestes évènements.



## II. NOTICE HISTORIQUE

*sur l'abbaye de Bellelay,*

*par A. QUIQUEREZ. (\*)*

Chaque année, autant qu'il a été possible, nous avons cherché à traiter un sujet relatif à la localité même où se réunissait la Société jurassienne d'émulation. Aujourd'hui, que pour la première fois on s'assemble à Bellelay, il paraît tout naturel de parler de cette abbaye, qui, dans son temps, contribua puissamment à répandre les lumières du christianisme et la civilisation dans cette chaîne de montagnes longtemps déserte et abandonnée.

Il serait toutefois trop long de raconter son histoire détaillée ; plusieurs auteurs en ont d'ailleurs déjà fait mention plus ou moins sommairement et une partie des actes de ses archives sont actuellement consignés dans le recueil de chartes publié par M. Trouillat.(\*\*)

Disons-le seulement en passant, Bellelay doit son origine à un chanoine de Moutier-Grandval, à un des prévôts de cette célèbre abbaye. Les Bénédictins, premiers habitants de

(\*) Nous publions ce travail et le suivant, tels qu'ils ont été adressés au bureau central. On comprendra facilement que des études sur Bellelay, faites en même temps par MM. Gobat, Quiquerez et Mandelert, doivent présenter bien des pages identiques ; cependant comme ces études forment chacune un tout, offrant des détails particuliers, nous n'avons cru devoir nous permettre ni changement, ni suppression. Nous publions donc les notices *in extenso*.

*(Note du bureau.)*

(\*\*) Les archives de Bellelay avaient été enlevées à la Révolution de 1789 et une partie transférée à Innspruck. Nous ne savons comment un certain nombre de ces documents a été déposé à la préfecture de Delémont, mais lorsque nous fûmes chargé de réintégrer à Porrentruy les archives de l'Evêché, qui étaient à Berne, nous demandâmes l'autorisation d'y joindre ces débris d'archives de Bellelay et autres documents, qui actuellement sont compris dans le même dépôt.

ce monastère ayant embrassé le parti du pape Grégoire VII, dans ses querelles avec l'empereur Henri IV, furent chassés de leur antique demeure par leurs propres patrons et l'Evêque de Bâle, partisan du prince germain; aux moines de l'ordre de St-Benoît succédèrent des chanoines, et dès lors le soin de la corporation nouvelle n'occupa pas exclusivement le temps de son supérieur. L'un d'eux, le premier auquel les actes donnent le titre de Prévôt, employait à la chasse une partie de ses loisirs. On raconte que vers l'année 1136, il s'était aventuré dans les sombres forêts qui couvraient la chaîne de montagnes à l'ouest de Moutier-Grand-Val, et que, dans l'ardeur de la poursuite d'une laie, il perdit la trace de ses compagnons de chasse. Egaré au milieu de ces montagnes désertes, il erra pendant trois jours dans ces terrains tourbeux et dans des forêts séculaires, sans pouvoir sortir de ces solitudes. Alors renonçant à trouver son chemin par ses propres efforts, il invoqua le secours du Dieu tout-puissant et promit de fonder une chapelle en l'honneur de St-Augustin, s'il pouvait sortir de ce désert. Son vœu fut exaucé, et, peu après, il construisit en effet un modeste oratoire au lieu même où il avait fait cette promesse. La tradition rapporte qu'il fut établi sur l'emplacement où s'éleva l'église actuelle et où il y avait jadis un autel dédié à St-Augustin et à St-Norbert. (\*)

Dès l'instant qu'il y eut une chapelle, il fallut des desservants et bientôt ce désert vit arriver une colonie de moines de l'ordre des Prémontrés, suivant la règle de St-Norbert. Le premier supérieur fut Gérold, qui amena des compagnons depuis les bords du lac de Joux. Il eut 41 successeurs depuis

(\*) Dans l'acte de confirmation de ce monastère par le pape Innocent II, 14 mars 1141, il est dit que les chanoines de l'ordre des prémontrés suivront la règle de St-Augustin. Les seules terres dont ils furent d'abord en possession étaient la vallée même de Bellelay, appelée *Russam Vallem*, à raison de l'eau rougeâtre qui sortait des tourbières, l'église de St-Ursicin à Neureux, la cure de Boécourt et des vignes près de Bièvre. — Trouillat, T. I. 280.

vers l'année 1136 jusqu'en 1797, époque où les Français s'emparèrent de l'abbaye et le dernier abbé, Ambroise Monnin, alla terminer sa carrière, le 1<sup>er</sup> décembre 1808, à Bassecourt, son lieu natal.

Longtemps ces prélates ne furent que de simples supérieurs de monastère et leur titre même d'abbé ne leur donnait pas le droit de porter la mitre et la crosse. Ce ne fut qu'au quinzième siècle, durant le concile de Constance, qu'ils obtinrent ce privilége.

Dès les premiers temps de la fondation de Bellelay et surtout durant les 12 et 13<sup>me</sup> siècles, les seigneurs de la contrée firent de nombreuses donations à ce monastère. L'Evêque de Bâle lui incorpora quelques paroisses voisines avec des revenus importants. Les moines eurent des terres dans tout l'Evêché, des dîmes en beaucoup de lieux, des vignes sur le lac de Bienna et surtout à la Neuveville. Plus tard, ils acquièrent les prieurés de Grandgourt et de la Porte-du-Ciel.

De vastes pâturages et d'immenses forêts entouraient le monastère même. L'ensemble de ces domaines comprenait 2,670 journaux, donnant un revenu évalué à 20,000 francs en 1790.

L'abbaye de Bellelay formait un des corps politiques de l'Evêché de Bâle ; son supérieur avait la présidence des députés à la réunion des Etats du pays. Elle avait un territoire particulier, appelé la Courtine, dans lequel elle jouissait de quasi-droits de souveraineté. Combourgeoise de Berne (\*), de Bienna et de Soleure, elle s'appuyait sur l'une ou l'autre de ces villes, selon les circonstances ; elle leur fournissait son contingent militaire, quand ces cités réclamaient le secours de ses hommes de guerre.

Ainsi dans un désert, dans un marécage au sein d'une immense forêt de sapin, s'était d'abord élevé le modeste cloche-

(\*) Sa combourgeoisie avec Berne datait de 1414, mais en 1530, à raison de la réformation, l'Evêque de Bâle força Bellelay de renoncer à cette alliance. Cependant l'abbé Cuenat parvint en 1649 à obtenir des lettres de protection de Berne.

ton d'une chapelle, puis la tour solide d'un haut clocher, dont nous voyons encore les restes au côté droit du portail de l'église actuelle, puis ensuite un vaste monastère peuplé d'une nombreuse colonie de moines, alliant d'abord à la prière la culture de leurs propres terres, desservant de nombreuses paroisses, où chaque fête et dimanche, ils se rendaient à pied, munis d'un simple bâton pastoral. Tavanne, les Genevez, Lajoux, Bassecourt, Boécourt et autres villages n'avaient point d'autres pasteurs et ils s'en contentèrent aussi longtemps que ces curés, un peu nomades, s'acquittèrent régulièrement de leur mission. Mais de temps à autre il arriva qu'à Bellelay, comme en bien d'autres monastères, la richesse et le bien-être firent tort au service de Dieu et nous avons lu aux archives de graves plaintes contre le relâchement du service paroissial, réduit, au 18<sup>e</sup> siècle, au bon plaisir des moines et ne consistant plus qu'en une messe le dimanche, sans instruction religieuse quelconque, en sorte que plus d'une fois l'Evêque fut obligé d'intervenir et de rappeler aux moines que la desserte d'une paroisse ne consistait pas seulement dans la lecture d'une messe en latin.

Bellelay s'était du reste relâché sur plusieurs points de ses statuts claustraux. L'autorité de l'abbé n'était pas suffisante pour maintenir l'ordre et la discipline (\*). L'enceinte du couvent paraissait trop restreinte aux jeunes moines ; souvent on les voyait parcourir les villages et les métairies fort loin à la ronde, allant où l'on ne devait pas les rencontrer, se faisant même battre au cabaret. Le vœu de pauvreté n'était pas rigoureusement observé ; des moines à esprit mercan-

(\*) Le Jésuite Sudan, dans son *Histoire manuscrite de la guerre des Suédois*, nous dit, page 94 : que le 13 février 1635, mourut l'abbé David Juillerat, abbé de Bellelay, homme de grand mérite, restaurateur du couvent, par son zèle et sa conduite exemplaire, en faisant observer le service religieux qui s'était beaucoup ralenti, en détruisant le droit de propriété qui s'était établi parmi ces religieux. Il fit restaurer et rebâtir une partie du couvent, construire la grande route près de Béroy et on y grava sur un rocher : *Iter para tutum 1626*. C'est aussi lui qui fit délimiter par des pierres bornes le domaine appelé la Courtine.

tile conservaient des relations avec leurs familles et faisaient divers négoces par l'intermédiaire de leurs parents. Ceux-ci allaient et venaient au couvent qui était devenu le centre de ce mouvement désordonné.

Ce ne fut que dans la seconde moitié du siècle dernier que l'abbé De Luce, originaire de Porrentruy, parvint à ramener l'ordre et la discipline en exigeant que chaque religieux apportât un art ou une science pour occuper ses moments de loisir. Ce fut lui qui fonda à Bellelay cet établissement d'instruction destiné d'abord aux novices, mais dans lequel on admit bientôt des élèves étrangers. Ce collège fut ouvert en 1772 et il acquit une telle réputation qu'on y envoyait des étudiants de toutes les parties de la France et des pays voisins. Plusieurs hommes distingués sont sortis de cet établissement. Le pensionnat était organisé sur le pied des écoles militaires de France. On y avait adopté les mêmes livres élémentaires, le même mode d'enseignement. Les élèves portaient un uniforme, faisaient l'exercice du fusil et du canon, s'occupaient de travaux de fortification, en sorte que leur vie intérieure et leurs récréations n'avaient rien de monacal et les préparaient au contraire à rentrer honorablement dans la société et le monde auquel ils appartenaient. L'instruction qu'on donnait à Bellelay faisait le plus grand contraste avec celle du collège de Porrentruy, sous l'administration des Jésuites et ensuite sous celle du clergé qui dirigeait d'après les règlements fournis ou sanctionnés par le prince-évêque de Bâle.

Depuis l'époque où l'abbé De Luce réorganisa Bellelay, jusqu'à la dissolution de cette abbaye par suite de la révolution française, ce monastère fut un des plus réguliers de la contrée ; il en sortit des hommes de mérite et de talents et plusieurs personnes se rappellent encore des honorables religieux, Père Paul L'hoste, qui dirigea encore longtemps un collège, P. Pacifique Migy, d'abord curé de Berne, puis de Porrentruy, où il mourut en 1814, victime de son zèle pour les malades que la guerre avait multipliés dans sa paroisse ;

de P. Voirol, de P. Fleury, ces deux respectables professeurs de théologie ; de P. Xavier Ertel, préfet du collège et opticien distingué ; de leur confrère P. Himier Cramatte ; de P. Berbier, jeune religieux de mérite, qui avait été envoyé à Paris pour y puiser une instruction à la hauteur de la charge de principal du pensionnat qu'on lui conféra à son retour, et qui plus tard mourut en remplissant les mêmes fonctions au collège de Delémont ; enfin de tant d'autres qui ont desservi des cures dans le pays ou qui se sont retirés à l'étranger.

Bellelay n'était pas seulement renommé par son collège, mais bien encore par l'hospitalité qu'on y recevait. Tout étranger arrivant au monastère pouvait y rester trois jours sans invitation. Pendant tout ce temps son couvert était mis à la table de l'abbé, si c'était un homme ayant une certaine éducation, ou à la table des moines, s'il était d'une condition inférieure. (\*)

Les pauvres du voisinage, quelle que fut leur croyance religieuse, y trouvaient d'abondantes aumônes. Tous les jours à midi, on distribuait à chaque pauvre un pain d'une livre. Cette distribution journalière exigeait environ cinq mille quintaux de pain par an. Nous n'avons pas à discuter si tant de générosité fit naître des paresseux, nous citons un fait et l'intention était bonne.

Enfin, dans une maison séparée du monastère et attenante à la grande ferme on avait fondé un établissement pour les pauvres orphelines provenant en particulier des villages qui payaient des dîmes ou des rentes au couvent. Elles étaient élevées et instruites par des maîtresses spéciales, qui avaient pour mission de les préparer à devenir d'honnêtes femmes.

(\*) La table ordinaire des religieux était abondamment servie, mais sans luxe ni recherche. Chacun d'eux avait une bouteille de vin à dîner. Quand il y avait des étrangers, on faisait quelques plats de cérémonie et on apportait des vins bouchés. L'abbé, le premier, le cellerier et autres dignitaires faisaient les honneurs de la table. Lorsqu'ils étaient seuls, l'un des religieux faisait une lecture spirituelle durant les repas.

de ménage et à pouvoir gagner leur vie dans la condition où elles étaient nées.

Bellelay jouissait de bien des immunités ecclésiastiques et civiles, mais cependant l'Evêque de Bâle, qui en était l'avoué, avait su étendre sa juridiction sur ce monastère, de telle sorte que les supérieurs de l'ordre des Prémontrés ne pouvaient visiter cette abbaye sans être accompagnés d'un membre de l'officialité de l'Evêque. À la mort d'un abbé le châtelain ou bailli de Delémont se rendait à Bellelay et prenait possession des clefs qu'il gardait jusqu'à l'élection d'un nouvel abbé.

Cette abbaye n'était point autrefois aussi vaste qu'on la voit actuellement ; (\*) son église même était beaucoup plus modeste. Elle n'avait qu'une seule tour, celle de droite, qui servait de portique à l'église. Ses murs actuels sont encore ceux construits au 12<sup>e</sup> siècle, du moins jusqu'à l'étage de forme octogone. Le monastère était en partie renfermé dans la cour intérieure du couvent actuel.

Tous les autres édifices de Bellelay, tels que nous les voyons, et même le pensionnat qui est démolî, ont été construits durant le 18<sup>e</sup> siècle. L'église bâtie en 1714, en forme de croix, est un grand vaisseau de 170 pieds de long sur 70 de large. De vastes caveaux ont été ménagés sous la partie orientale de cet édifice pour servir de sépulture aux moines. La voûte de la grande nef a 70 pieds de haut. Il y avait cinq chapelles voûtées de chaque côté de la nef et toutes les voûtes de l'église sont en brique. L'église entière était pavée en petites dalles formant divers dessins et compartiments. Elle était richement gypsée et peinte à fresque. Un grand orgue occupait le côté occidental de la nef et un autre plus petit était placé au côté septentrional du chœur.

Les tours avaient 105 pieds de haut jusqu'au dôme, et le dôme 35 pieds jusqu'à la croix. Le portail de l'ancienne

(\*) Le couvent de Bellelay fut brûlé en 1480 ; le conseil de la ville de Porrentruy, en reconnaissance de ce que l'abbé lui envoyait tous les ans 2 fromages, déléguait des députés pour complimenter le prélat sur ce désastre, mais ne lui donna rien. — Comptes de la ville de Porrentruy, 1480.

tour, qui avait jadis servi d'entrée à l'église, fut alors converti en passage pour arriver dans la cour intérieure du monastère.

La grande cour et l'enclos entouré de hautes murailles comprend une surface de 26 journaux. En entrant dans la cour, on trouvait d'abord à gauche le bâtiment du pensionnat ayant 19 croisées de façade. Sa longueur était de 180 pieds et sa largeur de 40. (\*) Dans cette même cour, d'autres édifices renfermaient une forge, une tannerie et divers autres ateliers et dépendances. Un moulin, compris dans l'enclos, était accompagné d'une vaste boulangerie.

Le monastère proprement dit forme un carré de 200 pieds de côté, flanqué de quatre pavillons et fermé au nord par l'église. La façade de l'ouest porte la date de 1738, mais la construction de l'ensemble de ces édifices avait déjà été commencée en 1728. Ce fut l'abbé Sémon qui fit exécuter ces immenses constructions et il faut qu'à cette époque Bellelay ait été fort riche et eût à l'avance préparé des matériaux et des sommes considérables pour exécuter une telle entreprise.

Nous n'avons point l'intention de décrire ces bâtiments. Il en existe une description détaillée dans un acte rédigé le 19 mars 1798, lorsque la France en prit possession. Ce procès-verbal coûta vingt jours de travail au notaire-géomètre Gassmann, et c'est dans ce document que nous puiserons cependant quelques renseignements intéressants.

Les édifices, comprenant l'abbatiale, le cloître proprement dit et la maison des novices, sont bâtis en grande partie en pierres de taille. Une immense cave voûtée règne sous tous ces bâtiments. On pourrait entrer avec des voitures et s'y promener à cheval. L'abbé Jean-Pierre Cuenat, dont nous parlerons bientôt, rapporte bien que de son temps, soit au

(\*) Le pensionnat renfermait non-seulement le logement et le réfectoire des élèves, mais encore toutes les salles nécessaires à la tenue des classes, à l'étude de la musique, des beaux-arts et même une salle d'armes et de danse.

milieu du 17<sup>e</sup> siècle , il y avait à Bellelay une très-grande cave et beaucoup d'autres plus petites renfermant bon nombre de mères-bosses et des centaines de centaines de mesures de vin, et cependant nous croyons que le seul bouteiller que l'abbé Sémon fit ménager sous l'un des pavillons aurait pu contenir tous les vins dont son prédécesseur s'enorgueillissait.

Les grandes portes de ces caves étaient fermées par de lourdes et superbes grilles de fer, faites par Humbert Baccon, serrurier à Delémont en 1730. (\*)

C'est dans ces caves que l'on fait actuellement cette bière renommée de Bellelay. Elle doit sa qualité non-seulement au perfectionnement de sa fabrication , mais surtout aux avantages que fournissent ces caves par le refroidissement des cuves au moyen des grands courants d'air, auxquels sont exposés les arceaux du côté oriental , et les caves renfermant la bière fabriquées qu'on peut aérer à volonté. Ces caves sont toutes pavées de dalles.

Plusieurs grands escaliers, tous en pierre de taille d'une seule pièce par marche , servent de communication entre toutes les parties de ces vastes édifices. A chaque étage règne un corridor placé du côté de la cour et sur lequel s'ouvrent les portes de tous les appartements. Ces corridors sont tous carrelés de belles pierres formant des compartiments et quelques-uns de briques. Dans la mauvaise saison , lorsque les neiges couvraient la campagne, les moines pouvaient prendre de l'exercice dans ces longs corridors et dans une salle à ce destinée. Il y avait plus de 10 grandes salles , et les principales étaient dans les pavillons. L'une près de l'église servait de théâtre , une autre de bibliothèque. Il existait plus de 60 chambres, la plupart chauffées. On voyait bon nombre de cheminées appelées chauffe-panse , surtout dans les apparte-

(\*) *Notice hist. et statist. sur les mines, forêts et forges de l'Evêché de Bâle,*  
par Quiquerez, p. 107.

Le chœur de l'église était séparé de la nef par un magnifique grillage de fer qu'on voit encore à la porte d'un jardin de Bienne.

ments de réception et dans ceux destinés aux hôtes de distinction.

L'appartement de l'abbé se composait d'un salon avec un parquet et un plafond orné de belles sculptures en gypse, d'une chambre à coucher et d'une antichambre pour son valet. — Les hôtes étaient logés selon leur rang dans la société à laquelle ils appartenaient. Leurs appartements étaient tous dans l'abbatiale séparée du cloître par une cloison ou grillage régnant du haut en bas du bâtiment.

Les moines avaient chacun une chambre chauffée par un fourneau servant à deux de ces cellules. Les novices couchaient au froid, chacun aussi dans un cabinet peu spacieux. Il y avait des chambres pour les ateliers des ouvriers s'occupant d'art ou de métiers, des cabinets de physique, de chimie, d'optique et autres, pour ceux qui s'adonnaient aux sciences. Le trésor était renfermé dans une chambre voûtée et bien fermée.

Un vaste réfectoire occupait une salle du rez-de-chaussée du côté du midi. Il attenait à la cuisine avec laquelle il ne communiquait cependant que par deux tours par où l'on passait les plats.

Il y avait non-seulement la cuisine ordinaire avec une vaste cheminée dont le manteau pouvait absorber la vapeur des plus grands et des plus nombreux potages ; sa table formée d'un madrier de bois de hêtre de 3 pouces d'épaisseur était assez grande pour y étendre et couper un bœuf. A défaut de potager, dont l'usage n'était pas encore connu, on voyait des rangées de réchauds où trouvaient place une multitude de casseroles.

A côté de la grande cuisine, était celle destinée aux rôtissoires, et Dieu sait quel tic-tac faisaient les tournebroches aux jours de fêtes et d'anniversaires de bouteilles. (\*) Le

(\*) Toutes les archives des monastères renferment des donations ou des constitutions de rentes destinées à célébrer l'anniversaire des donateurs, non pas à l'église, mais au réfectoire. Quelques-uns de ces actes désignent même la quantité de vin et les espèces de mets qu'on devait servir en telles occasions.

pâtissier avait aussi sa cuisine et ses petits fours, où se cuaient à point les tourtes et les entremets délicats. (\*)

Le garde-manger était fort vaste et le séchoir pour le lard, les jambons et autres pièces fumées, était certes un des plus renommés de la contrée. Nous ne savons pas quelles étaient les dimensions de l'ancien garde-manger du monastère, mais en lisant l'inventaire de ce qu'il contenait en juillet 1654 on doit croire que les moines prenaient soin de cette partie de leur cloître. L'abbé Jean-Pierre Cuenat nous dit dans ses *Mémoires* qu'à cette date « le religieux Messire « Gaspard Brunner, tirant contre la Porte-du-Ciel étant ma- » lade, a laissé à Bellelay, comme proviseur qu'il était : 1<sup>o</sup> au » cellier du bas : Beurre, sept soilles que tiennent pour le » moins chaque 220 pots. Fromage, 36 meules. (\*\*) Oing sept » soilles. Peignons de suif huits. Sayin (sain-doux) une soille. » 2<sup>o</sup> Au cellier proche du petit four a laissé : Fromage, » 35 meules ; beurre, une soille de 50 pots. 3<sup>o</sup> En la cham- » bre de la chair a laissé : En lard septante-et-une fioses » (bandes de lard) et en jambons, cotaines et autres chairs » en proportion. Ainsi que bien d'autres choses ailleurs. (\*\*\*) »

Entre le pensionnat, l'église et l'abbatiale il y avait une grande cour ouverte au public. Mais toute la partie au levant

(\*) Il fut un temps où le maître du réfectoire réglait la portion de vin de chaque moine avec une petite coupe appelée *justicia*; mais elle crut en dimension à mesure que les revenus de l'abbaye allaient en s'accroissant. Pendant un certain temps elle fut de plus d'un litre par repas.

(\*\*) Les fermes de Bellelay étaient renommées pour une espèce particulière de fromage qu'on y fabriquait exclusivement. On les appelait des *têtes-de-moine* et il leur est resté le nom de fromages de Bellelay.

Les archives de la ville de Porrentruy nous apprennent que dès le milieu du 15<sup>e</sup> siècle, l'abbé de Bellelay avait l'usage d'envoyer au conseil de cette ville deux de ces fromages, et celui qui les portait recevait quelques deniers pour sa peine. — Quand l'abbé arrivait, on le recevait à l'hôtel-de-ville et on lui donnait un repas auquel on invitait la noblesse et les membres du conseil de ville.

(\*\*\*) *Mémoires de l'abbé J. P. Cuenat, de 1639 à 1658. 2 juillet 1654.*

du monastère était réservée aux moines et formait la clôture du couvent. Elle comprenait un vaste enclos cultivé partie en champs et prés et partie en jardin. Celui-ci avait de grandes terrasses plantées d'arbres et servant de promenades. (\*) On y voyait deux belles pièces d'eau, des pârterres, des bosquets, et un grand jardin potager fournissant les légumes que le rude climat de Bellelay permettait d'y cultiver.

Le moulin et la boulangerie étaient relégués vers l'angle sud-est de l'enclos et dans la partie la plus élevée de celui-ci, adossé au mur de clôture, il y avait un cabinet où l'on allait faire musique durant les belles soirées d'été, pour jouir des beaux effets d'acoustique que produisaient les montagnes d'alentour.

En dehors de l'enclos se trouvaient une tuilerie, une vaste auberge, bâtie en 1740, et une grande ferme où logeaient les domestiques destinés à la culture des terres et aux grands travaux du monastère. L'abbé y faisait aussi nourrir ses chevaux de selle et d'équipage.

Cet ensemble d'édifices, le riche mobilier qu'ils renfermaient, les immenses terres qui en dépendaient, les rentes qu'on payait en vins, en blé, en denrées diverses et en argent faisaient de cet établissement un des bons monastères de la contrée, et, comme on l'a déjà dit, il fallait bien qu'il possédât de grandes ressources pour avoir pu construire tant de bâtiments dans un aussi court espace de temps. Toutefois, on doit remarquer à ce sujet que les pierres se trouvaient à côté du couvent, que les forêts voisines fournissaient presque sans frais tout le bois nécessaire; aussi la charpente de ces édifices présente un luxe et une profusion de bois dont on ne peut se faire une idée qu'en examinant de près

(\*) Une troisième terrasse, adossée au mur de clôture et exposée au soleil, est sans escalier et sans issues; on n'y peut arriver qu'avec une échelle. La tradition rapporte qu'on y mettait en pénitence des moines trop disposés à sortir du cloître. Dans cet espace restreint ils pouvaient bien voir la campagne, mais non pas en profiter et ils n'avaient pour compagnons que des lapins.

ces vastes ramures de bois équarris à vives arêtes et tout rabotés.

Tous les édifices compris dans l'enclos et les cours de Belley, renfermant une surface de 26 journaux et 105 journaux de pâturages, situés non loin de là, ont été vendus le 2 mai 1798 par le gouvernement français pour la somme de 4,050,000 f. en assignats, à M. Frédéric Japy, de Beaucourt. Cette somme pouvait alors représenter 25 à 30 mille francs en numéraire. Les autres terres environnant Belley furent comprises dans la dotation de la légion d'honneur et cependant vendues en 1812 à M. de Reinach d'Hirzbach pour 145 mille francs. On sait que depuis lors ces vastes domaines ont plus que triplé de valeur. L'Etat est resté en possession de quelques forêts et de grandes tourbières dont il a vendu la tourbe aux forges d'Undervelier aussi cher que si ce maigre sol avait été recouvert d'une épaisse forêt.

Après ce résumé de l'histoire et de la description de Belley, nous allons encore jeter un coup-d'œil rétrospectif sur la vie intérieure de ce monastère au 17<sup>e</sup> siècle, à la fin de la guerre dite des Suédois, et nous puisons ces détails dans les *Mémoires ou journal de l'abbé Jean-Pierre Cuenat*, élu le 27 février 1637, dix jours après le décès de son prédécesseur David Juillerat. (\*)

Ce prélat écrivait jour par jour les faits et gestes du monastère et souvent il signait les articles pour en attester la vérité. On trouve dans ce manuscrit de curieux renseignements sur les choses de cette époque; nous aurions pu les compléter par d'autres faits puisés dans les archives, ainsi que nous avons déjà rapporté, il y a deux ans, les usages de chasse des Nemrod de Belley au 16<sup>me</sup> siècle. Dans d'autres actes on trouverait des faits importants sur l'époque de la réformation, lorsque Belley résistait à la puissante pression de Berne, sa combourgaise, qui employait toute son influence pour enlever à l'Evêque de Bâle et à l'abbé de Bel-

(\*) Hist. man. de la guerre des Suédois, p. 95.

lay, toutes les ouailles dans les Prévôtés de Moutier et de St-Imier. Alors on vit fuir de l'église de Tavanne un moine de Bellelay qui desservait cette paroisse, et le vénérable Farel prêcha de telle sorte que séance tenante le peuple vota, à la majorité des suffrages, qu'il abolirait la messe pour adopter le prêche. Malgré cet affront fait à un religieux de Bellelay, malgré l'ingratitude des habitants de Tavanne, l'abbé ne laissa pas que de conférer la cure de cette paroisse à un prédicant réformé convenant à l'état de Berne et à ses ouailles, et comme il avait été élevé dans le monastère et lui avait rendu quelques services, l'abbaye lui envoyait tous les ans un tonneau de vin.

Les Prémontrés agirent avec prudence à l'égard de leurs ressortissants, ils les maintinrent dans le catholicisme, et si ceux qui étaient combourgeois de Berne leur furent enlevés par la réforme, ils ne laissèrent pas que de conserver de bonnes relations avec les prédicants, de leur payer régulièrement leurs prébendes, quand elles étaient à la charge du monastère. Si même les pasteurs réformés n'étaient point trop revêches et intolérants, ils trouvaient toujours à Bellelay le meilleur accueil.

Lorsqu'un siècle après éclata la guerre dite des Suédois, Bellelay eut recours à sa combourgeoisie de Soleure pour invoquer le bénéfice de la neutralité suisse. Mais les officiers étrangers et surtout ceux de l'armée française appartenant à la religion réformée ne respectèrent pas toujours les immunités du couvent et même le poste militaire qu'on y avait établi. En 1637, le duc de Saxe-Weymar ayant pris ses quartiers d'hiver dans la vallée de Delémont, des partis de son armée se répandirent dans les contrées voisines et Bellelay fut menacé. L'état de Soleure y envoya M. de Sury pour servir de sauve-garde, mais ce canton comme catholique était mal vu des Suédois ; aussi l'abbé, ne pouvant compter sur la protection helvétique, quitta l'abbaye et se réfugia à Biel puis à la Neuveville. Une partie des religieux se rendirent à Fribourg en Suisse et il ne resta au couvent que cinq moines,

auxquels l'abbé recommanda de faire la meilleure réception possible aux Suédois, s'ils pénétraient dans le couvent. Ce moyen sauva Bellelay du pillage. Les officiers et soldats y trouvèrent un si bon accueil, une telle abondance de vivres et de vin, pour eux et pour les troupes logées dans le voisinage, qu'ils respectèrent les religieux et le monastère.

Deux ans auparavant, l'abbé avait été moins heureux en recevant le colonel Forbes, d'origine écossaise, mais au service de France. Ce chef était allé recruter en Suisse et rentrait en France en traversant les états de l'Evêché. Arrivé à Bellelay, il s'était fait servir comme un prince, obligeant les moines à faire musique pendant ses repas et leur faisant endurer toutes sortes de vexations. Il traînait à sa suite des prisonniers de distinction et avait pour soldats un ramassis de mauvais sujets, que les manuscrits du temps appellent des brigands. Mais les paysans des Franches-Montagnes s'étant attroupés attaquèrent Forbes dans Bellelay, délivrèrent les prisonniers et obligèrent ces soldats étrangers à prendre la fuite vers Porrentruy. Ils ne durent même leur vie qu'à la générosité de l'abbé qui intercéda pour eux et, à force de prières, prévint une grande effusion de sang.

La retraite de l'abbé de Bellelay à la Neuveville dura plus longtemps qu'il ne l'avait présumé. Nonobstant l'intervention de l'état de Soleure, le monastère de Bellelay était toujours menacé d'occupation militaire et chargé de réquisitions de guerre fort onéreuses.

Le prieuré de Grandgourt, ne jouissant pas de la même protection, était abandonné, les terres incultes et les paysans en fuite.

L'abbé Jean-Pierre Cuenat était originaire de Cœuve. Les manuscrits du temps en font un grand éloge et ses *Mémoires* font voir que c'était un homme juste, de mœurs régulières, ferme pour la défense des intérêts du couvent et pour le maintien de la discipline, autant que la difficulté des temps le permettait. Son style et son orthographe se ressentent toutefois de l'usage qu'on avait alors de parler patois et il

n'a pu se défaire des termes et des expressions de son idiome national. Son prédécesseur avait déjà fait de longs séjours à la Neuveville dans la maison qu'il y avait fait réparer. A sa mort, le receveur de l'abbaye dans cette ville ne se gêna point de crocheter les portes et les coffres-forts et de piller l'argent, le linge et les effets que l'abbé David avait resserrés dans cette résidence. L'abbé Cuenat, en se réfugiant à la Neuveville en 1637, trouva la maison vide et en grande partie dépouillée, mais longtemps il n'eut que des soupçons et point de preuves contre le voleur, qui était un homme considéré du lieu. Plus tard, il acquit enfin la certitude des méfaits de ce receveur infidèle, qui fut accusé de bien d'autres vols qualifiés et cependant la bourgeoisie neuvevilloise lui donna ses suffrages pour en faire un conseiller municipal.

Il paraît que, durant ces temps d'agitation, les domaines du monastère étaient fort mal administrés. Le receveur de Bienne avait si bien su circonvenir l'abbé David que, lorsque ce receveur mourut, sa famille se mit en possession, comme d'un héritage, du moulin de Boujean et de ses grandes dépendances, que le receveur ne possédait qu'à titre de fermier. Il fallut un long procès soutenu par l'abbé Cuenat pour remettre Bellelay en possession de cette riche propriété.

Par suite du séjour de l'abbé à la Neuveville cette localité était devenue le centre de l'administration et des affaires de Bellelay. Il y tenait toute une maison, ayant avec lui plusieurs religieux, son valet de chambre, qu'il appelle souvent son *Ritter*, parce que selon l'usage, il l'accompagnait à cheval et lui servait de courrier. Il avait de plus un tonnelier, divers ouvriers, deux servantes et autres serviteurs.

Ses affaires extérieures se faisaient en bonne partie par des membres de sa famille, son frère et ses neveux. Un de ceux-ci reçut à bail le moulin de Boujean et dépendances. Jean-Henry Cuenat, son frère, faisait les achats de bétail pour le monastère et veillait à l'administration des biens de Grandgourt, restés à peu près incultes. Il les prit même à bail pour 40 livres de Bâle, somme extrêmement modique, et cepen-

dant l'abbé présumait qu'il pourrait à peine payer sa cense , tant la guerre pesait encore sur le pays (1647).

Outre les servantes attachées à la maison , il avait encore la visite de ses nièces , Henriette et Jeanne Cuenat. Elles étaient arrivées à la Neuveville au printemps de 1640, et le dimanche 13 mai , ces joyeuses Ajoulottes voulurent visiter l'île St-Pierre, que l'abbé appelle la *Grosse molle* du lac. La cuisinière Philippe Malliard et Janniron Voirol, la grosse servante , toutes deux des Genevez , trouvèrent des bateliers et des compagnons de promenade pour traverser le lac. Le vent soufflait bien un peu de l'ouest et facilitait la traversée, mais pendant qu'on goûtait le vin de l'île , le temps devint mauvais ; un vent impétueux se leva et le bateau, chargé de douze personnes, fut jeté avec violence contre la *Petite molle* au grand risque de chavirer et de noyer tous les passagers. Ceux-ci furent forcés de passer la nuit sur cette butte dénudée, exposés aux froides rafales de la pluie et de la tempête. Ce ne fut que le lundi dans la matinée que les nièces et les servantes des moines purent rentrer à la Neuveville, fort humiliées de leur équipage et de leur équipée et s'attendant aux justes remontrances de l'abbé.

Jean-Henri Cuenat faisait le commerce de vaches et de chevaux pour le monastère. Il allait acheter des vaches aux foires de Bulle et de Romont. Une belle vache coûtait 6 doublons on environ 90 francs de notre monnaie. Une paire de bœufs valait 100 livres de Bâle ; un bon cheval se vendait 6 à 7 doublons de 4 écus de 25 batz l'un.

A cette époque les Neuvevillois faisaient fort peu de commerce. L'abbé était obligé de s'approvisionner dans les villes voisines , à Bienne et à Neuchâtel , et surtout de s'arranger avec des colporteurs. Des femmes du pays de Montbéliard parvenaient à traverser l'Evêché de Bâle, nonobstant l'occupation militaire , et vendaient à l'abbé des toiles blanches et du nappage. Une ex-religieuse de Cerlier lui en fournissait aussi, mais d'une qualité inférieure. Un ramoneur cumulait son office avec celui de colporteur et vendait des étoffes de

soie et des épices. Des Savoyards apportaient du sucre et de la canelle. Un négociant de Neuchâtel vendait des harengs à 11 batz la douzaine et du stoch-fish à 4 batz la livre. Ce prix se maintint plus de 15 ans.

On se procurait du sel où l'on pouvait en l'achetant à la mesure ou au tonneau ; il venait tantôt de France, tantôt d'Allemagne. David Godo, de Neuchâtel, vendit plusieurs fois du drap blanc à l'abbé pour les robes des moines , et une fois il donna un morcel de drap couleur châtaigne pour un *godillon* à la nièce de l'abbé.

La plupart des ouvriers et artisans étaient étrangers à la Neuveville. Un Bourguignon boiteux était le *chassenier* du monastère (le cordonnier). Un montagnard le pelletier ou tailleur ; l'abbé envoyait *courer* ou tanner les cuirs à Bienne.

On sait qu'il fut longtemps admis dans les monastères de saigner les jeunes moines à certaines époques , comme on taille et ébourgeonne les arbres trop vigourenx. Au célèbre monastère de St-Gall, il y avait un appartement spécial pour faire ces grandes saignées périodiques et pour observer le régime calmant qui les accompagnait. (\*) L'abbé Jean Pierre avait conservé cet usage et il y ajoutait encore des purgatifs. De temps à autre il faisait venir un chirurgien de Bienne, pendant qu'il séjournait à la Neuveville, ou de Porrentruy , quand il fut de retour à Bellelay , et non content de se faire saigner lui et ses moines, il leur administrait encore ce qu'il appelle des matières purgatives , qu'il mettait infuser dans du vin pour ne pas rendre le remède trop désagréable. Le 21 septembre 1640, il envoya à Berne frère Schwaller, cellerier, pour acheter de ces matières purgatives destinées à composer ce vin laxatif et les purgations ordinaires du couvent. Le docteur Roy lui en vendit pour 3 doublons et demi.

(\*) Cet usage a été longtemps pratiqué dans un grand nombre de monastères. De Vaublanc. *La France au temps des croisades.* t. 1. p. 363. — Plusieurs autres ouvrages.

De temps à autre , appelé ou non , le médecin se rendait à Bellelay et l'on profitait de sa présence pour saigner et purger par précaution.

Bellelay avait acheté en 1633 de l'état de Berne une partie des dîmes des vignes de la Neuveville, moyennant une cense annuelle de 1800 pots de vin, qu'il y ait du vin ou non. Indépendamment de cette partie de dîme, Bellelay possédait d'autres droits sur le vignoble le long du lac et même des vignes en toute propriété. On y faisait quelquefois beaucoup de vin et la plus grande partie s'envoyait à Bellelay. Mais ce transport n'était pas chose facile. Les bateliers qui menaient les tonneaux jusqu'à Bienne et les voituriers qui les charriaient de là à Bellelay, avaient coutume non-seulement d'entamer fortement ces tonneaux mais de remplir le vide avec de l'eau. Pour prévenir cette fraude habituelle, passée à l'état de coutume et presque de droit, l'abbé s'avisa de fournir un tonnelet de vin pour apaiser la soif de ces gens durant le voyage. On leur donnait de plus à chacun un pot de vin en partant , avec pain et fromage en suffisance, et on leur promettait encore un pot de vin si les tonneaux arrivaient intacts.

Du reste l'abbé Jean-Pierre , pendant sa résidence forcée à la Neuveville , éprouvait bien d'autres désagréments. Ses nièces et cuisinières ne se contentaient pas de faire des échappées en bateau. Une des premières avait fait la connaissance d'un nommé Jacob Gremez, bourgeois de Porrentruy, et la cuisinière Philippe Maillard s'était laissé séduire par un Bourguignon que l'abbé appelle un esclave et un larron. A cette occasion il essaya de faire des vers en haine des Bourguignons dont il ne parle qu'avec colère et l'injure au bout de la plume. Mais cet échantillon de ses talents poétique n'est pas de nature à lui faire une réputation de poète :

Grogne que grogne  
Contre Bourgogne,  
Tous Bourguignons  
Sont bons larrons.

Les motifs de sa haine contre les Bourguignons paraissent provenir des incursions que des soldats de cette nation avaient faites sur les terres de l'abbaye. Bellelay avait été rançonné par les Impériaux , par les Français , par les Suédois et généralement par toutes les bandes armées qui s'étaient succédé dans le pays depuis 1634 jusque même après le traité de Westphalie, lequel semblait devoir mettre un terme à l'occupation militaire de l'Evêché de Bâle. En 1646 , il y avait encore à Bellelay un corps de troupes soleuroises pour servir de sauve-garde. Les officiers qui les commandaient étant allés voir l'abbé à la Neuveville, le prélat donna en présent deux ducats au commandant, un demi-doublon au lieutenant et six testons à l'*Oberritter*. Il avait déjà fait un don semblable à des officiers bernois et pour le même motif en 1643, et les états qui lui fournissaient ces troupes exigeaient à leur tour d'assez fortes charges de guerre.

L'abbé Jean-Pierre avait cherché à renouveler avec Berne le traité de combourgeoise que l'Evêque lui avait fait abandonner lors de la réformation. Pour atteindre ce but , il avait fait de nombreux cadeaux aux personnes influentes du gouvernement , n'oubliant jamais de faire des présents aux dames. Ces cadeaux consistaient ordinairement en grandes coupes en vermeil portant les armoiries de Bellelay, ou en pièces d'or qu'on choisissait parmi celles rares ou neuves , afin qu'elles aient plus d'apparence.

L'abbé Jean-Pierre usait des mêmes procédés à l'égard de Soleure , chaque fois qu'il avait quelque chose à traiter avec le sénat de ce canton. Si des magistrats, baillis ou autres, lui rendaient quelques services, si les notaires, avocats, pasteurs réformés ou autres personnes s'employaient pour faire la reconnaissance des terres, des droits et des redevances de l'abbaye, le prélat les récompensait toujours largement et selon leur rang.

Sa générosité se faisait surtout remarquer quand il s'agissait d'ecclésiastiques. Quand, par exemple, arrivait le visiteur de l'ordre des Prémontrés, on lui faisait grande réception et

lui et sa suite recevaient des présents proportionnés aux bonnes façons qu'ils avaient eues pendant la visite.

Le 7 novembre 1647, arriva à Bellelay l'abbé de Corneul, accompagné de M. le prévôt de Gray et de M. Le Blanc avec un serviteur, pour faire la visite de l'abbaye. Selon l'usage et le droit de l'Evêque de Bâle, arrivèrent en même temps le vicaire général de l'Evêché et M. de Ferrette, maître-d'hôtel de la cour avec trois serviteurs. Ils séjournèrent à Bellelay jusqu'au 18 du même mois et à leur départ l'abbé de Bellelay donna au visiteur, l'abbé de Corneul, 25 pistoles pour son salaire et 10 pour ses peines ; au prévôt six pistoles d'or et de bon poids et à M. Le Blanc 3 pistoles. Le valet eut un ducat, mais on ne fit nul cadeau aux délégués de l'Evêque de Bâle parce qu'on supportait avec peine leur intervention dans les affaires du monastère.

Souvent l'abbé Jean-Pierre était invité à des noces et demandé comme parrain. S'il n'assistait pas à ces invitations, il ne manquait jamais de se faire remplacer et d'envoyer des étrennes.

Le 2 décembre 1647, il reçut une invitation de Léopold Frédéric, duc de Würtemberg et comte de Montbéliard pour assister à ses noces avec sa cousine Sybile, princesse de Würtemberg. Quoique le prince fut protestant, il avait invité bon nombre d'écclesiastiques de la contrée, et le motif de religion n'en empêcha aucun de se rendre à Montbéliard. L'abbé de Bellelay, se trouvant alors malade et l'hiver étant déjà rigoureux, se fit remplacer par M. Humbert Bassand, maire de Porrentruy et avocat ordinaire du couvent. Il portait pour cadeau de noces une grande coupe à convercle en vermeil.

Mais si l'abbé Jean-Pierre était généreux envers ceux qui lui rendaient service, il avait aussi ses inimitiés et ses rancunes contre ceux qui se comportaient mal. C'est ainsi que l'avocat Scheppé de Porrentruy, après avoir été longtemps dans les bonnes grâces de l'abbé de Bellelay, les perdit complètement pour avoir pris la défense d'un individu en procès avec l'abbaye. Il abusa, il est vrai, de la connaissance qu'il avait des

archives du monastère et chercha à faire perdre à celui-ci quelques-uns de ses priviléges. L'abbé, indigné de la conduite de cet avocat, inséra dans ses Mémoires que lui et ses successeurs ne devaient plus jamais avoir de relations avec la famille Scheplé et ses descendants, ni leur donner aide et secours en quelle occasion que ce fût.

Le prieur de Grandgourt, lorsqu'il se rendait à Porrentruy pour affaires, ne se contentait pas de la maison que Bellelay avait dans cette ville et où les religieux trouvaient table et logement, mais il allait s'installer au cabaret. Se trouvant attablé à la taverne de la Couronne avec des paysans de Bure, parmi lesquels il y avait le voëble et le lieutenant de la commune, ainsi que leurs fils et neveux, tous membres de la famille Gibottet, il se prit de querelle avec eux au sujet des priviléges et des droits de l'abbaye, il fut battu et gravement maltraité par les gens de Bure. L'abbé Jean-Pierre, informé des mauvais traitements qu'avait éprouvés Père Poiré, inscrivit dans son journal que lui et ses successeurs ne devaient plus jamais donner de fiefs et de terres à fermage à la malicieuse race des Gibottet.

Malgré que l'abbé et ses religieux payassent largement tout ce qui leur était nécessaire durant leur séjour à la Neuveville ; malgré que depuis plusieurs années, qu'ils y demeuraient, ils eussent fait beaucoup de bien à la ville, ils ne purent éviter les désagréments attachés au séjour des petites villes, lorsqu'on n'y est pas bourgeois.

Sous la date du 16 avril 1644, l'abbé rapporte la visite que lui firent les députés de la bourgeoisie de la Neuveville pour lui reprocher aigrement, avec furie et menaces, qu'il avait eu l'audace de se plaindre qu'on enlevait des raisins hors des vignes avant la levée des dîmes et que par-là les Neuvevillois lui faisaient perdre une partie de ses revenus ;

Que le receveur de l'abbé, quoique de la Neuveville, était peu révérencieux envers le ministre Besson ; que la prébende de ce pasteur n'était pas toujours des mieux payée par Bel-

lelay, qui le devait, qu'en particulier on lui livrait des grains qui n'étaient pas assez nets ;

Que la résidence de l'abbé et de ses moines ayant été jusque-là exempte d'impôt ou de droit d'habitation , il devait déclarer si par hasard il se croyait bourgeois de la Neuveville ;

Que, nonobstant la défense du magistrat, il avait l'audace de dire messe en secret dans sa maison et même d'y admettre des étrangers, au grand préjudice de la religion réformée ;

Que toutes ces choses préjudiciables à la ville ne pouvaient rester impunies et que la bourgeoisie voulait en tirer vengeance.

L'abbé répondit avec beaucoup de modération à tous ces griefs. Il prouva qu'en effet les bourgeois de la Neuveville n'attendaient pas l'ouverture des vendanges et la levée de la dîme pour cueillir du raisin.

Il justifia que la prébende du ministre lui était payée scrupuleusement et que tous les ans on ajoutait quelques mesures de blé pour compenser le déchet;

Qu'il ne pouvait être responsable des procédés de son receveur dans les altercations qu'il avait eues avec le ministre ;

Que la résidence de l'abbé à la Neuveville ne pouvait être sujette à impôt ; qu'elle lui était due comme un privilége attaché à sa qualité de collateur de l'église paroissiale ; que Berne jouissait de ce droit au Landeron et ailleurs sans contestation ;

Qu'il n'avait jamais dit messe dans sa maison de la Neuveville ; que, depuis plus de sept ans qu'il y résidait, il n'avait cessé d'être favorable aux habitants de la Neuveville et qu'il espérait bien que la paix ne serait pas troublée.

On ne voit pas quelle fut la suite de cette affaire , seulement il paraît qu'elle contribua à hâter le départ de l'abbé qui retourna à Bellelay avec toute sa suite, le 9 janvier 1645.

Bellelay possédait plusieurs maisons à la Neuveville , mais comme elles étaient trop petites et mal situées, on les vendit

et échangea pour former un établissement plus spacieux au bord du lac, à côté du port. Il paraît que ce fut l'abbé David Juillerat, qui fit commencer le beau bâtiment qu'on y voit encore, et dans tous les cas ce fut son successeur, Jean-Pierre Cuenat, qui le termina et acheva de l'entourer de toutes ses dépendances.

Cet édifice fut gravement endommagé, le 29 janvier 1645, par un ouragan qui dura depuis 8 heures du matin jusqu'à midi. Il se fit sentir dans une grande partie de la Suisse ; il abattit deux tours à Payerne et causa de grands dégâts à Neuchâtel, à Berne et dans d'autres villes.

Mais la maison de la Neuveville fut bientôt réparée, et l'abbé y allait au moins deux fois chaque année : en automne, pour faire les vendanges, et au printemps pour tirer le vin au clair. Dans toutes ces occasions, il se faisait accompagner d'un ou deux moines, d'un valet de chambre, d'un tonnelier et de deux servantes. Il faisait alors tuer la vache dite des vendanges; on faisait venir des vivres et provisions diverses; on réunissait des ouvriers, et quand les vendanges étaient terminées, l'abbé payait toutes les dépenses sans jamais rien laisser en arrière ; puis, au moment de partir, il donnait des étrennes à ceux qui lui avaient rendu service. C'est ainsi qu'en 1650, 23 novembre, il rapporte : « La vendange finie, sommes sortis de la Neuveville contre Bienné et avons donné le tringeld, à la femme du receveur une demi-pistole, à ma filiole un demi-quart de ducaton, à la grande fille deux testons et à la servante quatre batz. »

Le 5 juin 1646, l'abbé se rendit à la Neuveville avec sa suite accoutumée pour faire le soutirage du vin. Il s'en trouva 41 tonneaux contenant en moyenne chacun 500 pots, non compris les autres grands tonnaeux.

Le 7 juin de la même année, il rapporte en ces termes quelle était la provision de vin de Bellelay :

« Si bien que depuis les dernières vendanges passées de l'an 1645, parmi (outre) ces quarante-un tonneaux, aurons fait conduire à Bellelay neuf vingt tonneaux pleins de

» vin , de chascun l'un dans l'autre cinq cents pots , sans  
» néanmoins aucun contentement d'une partie de mes reli-  
» gieux , non compris quatre grandes mères-bosses encor du  
» présent pleines à Bellelay de l'an 1644. Ce que j'ay voulu  
» remarquer pour monstrarer à mes successeurs abbés que  
» nonobstant qu'iceux fassent plus qu'ils ne pourront ne  
» contenteront jamais les religieux , qui ordinairement cher-  
» chent en religion ce que jamais n'eussent trouvé à monde.  
» Ainsi attestons , Jean Pierre abbé , » avec paraphe.

Nous avons déjà cité les provisions que le garde-manger de Bellelay renfermait en 1654, et le journal de l'abbé est rempli de détails sur ces sortes d'objets , en sorte que l'on peut voir que si la guerre avait dispersé quelque temps les moines, elle n'avait toutefois pas épuisé leurs ressources et leurs moyens d'avoir bonne table et cave bien garnie. (\*)

Cette dispersion des religieux et la longue absence de l'abbé avaient amené le relâchement de la discipline à Bellelay. On y buvait beaucoup de vin, chacun s'était habitué à faire plus ou moins ce qu'il voulait et ce n'était pas chose facile que de ramener l'ordre et la stricte observance de la règle.

En 1645, au retour des vendanges , il y eut à Bellelay une scène des plus tragiques ; c'est un spécimen de ce qu'étaient alors les mœurs monastiques. Nous la rapporterons en copiant textuellement le journal de l'abbé Jean-Pierre: « Le 30 novembre 1645 , le propre jour de St-André apostre, à sept heures et demie du soir, pendant complies, deux religieux prestres estant demeurés hors complies, comme malades dans le poille du couvent, se sont print à querreler de telle sorte

(\*) A cette époque il y avait à peine 25 à 30 religieux à Bellelay. Dans les derniers temps de l'abbaye ce nombre était de 55 à 42 et 4 frères exerçant les professions de maréchal, tonnelier et autres.

En 1200 l'abbaye de Citeaux avait dans ses caves 20 mille mesures de vin. Capesigüe. *Histoire de Philippe-Auguste*, t. II. 187. — Le maître du réfectoire ne faisait plus usage du petit vase pour mesurer le vin , le *justicia* hâï des moines.

que l'un tirant son cousteau le va fischer dans le ventre de l'autre à la profondeur d'un pied ; mais par la providence de Dieu, le barbier estant seulement arrivé, lui estancha le sang, et espérons qu'il n'en mourra point. Le religieux qu'a donné le coup de cousteau, instinctu diaboli, s'appelle Pierre Petit-Richard de Pourrentruy, lequel depuis plusieurs années n'a jamais rien faict , ni assisté à chœur, ni leu messe, ni seulement servi une petite messe , ains s'est toujours fait malade en dépit des supérieurs et nous ont toujours attesté les docteurs par leur foy icelui n'estre malade. Enfin iceluy Pierre Fetit-Richard n'at jamais fait bien, ains a toujours esté odieux de la discipline et toujours incité un et aulre contre tous supérieurs. L'autre religieux qui a reçu le coup est supprieur et s'appelle Claude Borne de Charmavillard en Bourgogne , lequel est de bonne vie. »

« Le 16 Juin 1646, avons envoyé nos deux religieux messire Jean-Henry Batteny et messire Jean-George Schwaller près du nonce apostolique causant le coup de cousteau donné par l'instinct du diable par F. Pierre Petit-Richard à supprieur Claude Borne; et leur avons donné une belle doublette (gobelet), d'argent entièrement dorée pour offrir en passant à Soleure à M. Barthelemé qu'est esté ces années passées commandant en nostre abbaye de Bellelay. »

« Le 6 août 1646 , M. François de la Fosse , abbé de Corneul et mons. le prévost de Gray, ensemble d'un religieux de Corneul et M. le Blauc sont sortis de Bellelay , auxquels abbé et prévost avons donné la somme de 27 pistoles et un cheval pour le moins de huit à neuf pistoles qu'avons fait présent audit Sr abbé. A son religieux avons fait présent d'un blanc chappeau de Millan, et le tout à sujet de nostre religieux, Piere Petit-Richard, pour avoir le jour de St-André, fischié un cousteau soub le cœur de F. Claude Borne. Voilà comme se conduisent les mauvais religieux du présent siècle.»

Mais Petit-Richard n'était pas le seul mauvais moine de Bellelay, car sons la date du 22 décembre 1647, l'abbé écrit : « Nous avons envoyé en cour après de M. le vicaire général

nostre religieux F. Vernier Brunner, de Soleure, pour être admis en la cure de Greutzigen. Dieu lui fasse grace mieulx vivre à l'advenir, car s'il fait bien, plusieurs seront trompés ; et lui pardonnons de bon cœur de tant de molestations et fascheries qu'il nous a toujours fait estant à couvent. Nous lui avons donné en argent dix livres de Basle. Son serviteur est Jean la Chausse de Fornet qu'estoit notre portier. »

Un peu plus tard Petit-Richard, après avoir subi diverses peines canoniques et corporelles, mais seulement infligées par ses supérieurs ecclésiastiques, obtint aussi une cure. On se débarrassait au couvent des mauvais moines en les envoyant desservir des paroisses et Dieu sait aussi si plusieurs ne furent pas trompés.

Alors, non-seulement plusieurs religieux ne remplissaient aucun de leurs devoirs, mais d'autres tout en passant pour des hommes bien méritants, s'occupaient cependant de toutes sortes de trafics et d'affaires absolument en dehors des dispositions des statuts de leur ordre.

L'abbé Jean-Pierre Cuenat termina ses Mémoires le 19 août 1659, vingt ans après les avoir commencés. Nous croyons que ce fut de son temps qu'on bâtit le pont de pierre jeté sur le ruisseau qui descend des Genevez et traverse la prairie de Bellelay. On remarque que, dans les grosses pierres qui forment les garde-fous de ce pont, on a ménagé ou taillé des espèces de sièges au nombre de six de chaque côté du pont. On montre bien dans la Prévôté de Moutier, quelques blocs de rocher, du reste assez informes, dans lesquels on veut reconnaître des prie-dieu ou des sièges de St-Germain, qui ont pris miraculeusement la forme des parties du corps de ce vénérable abbé, lorsqu'il faisait usage de ces roches; mais à Bellelay il ne s'agit nullement de miracle, mais bien de sièges taillés de façon à représenter les stalles d'une église.

Dans les beaux jours d'été, lorsque toute la jeunesse des Genevez et du voisinage arrivait dans cette prairie pour faire les foins de l'abbaye, les moines allaient se mêler à ces joyeux faneurs et comme l'heure de vêpres sonnait sou-

vent pendant qu'ils étaient dans la prairie, ils avaient trouvé suffisant de chanter vêpres sous la voûte du ciel. Toutefois, comme on n'était pas toujours assis fort à l'aise sur cette prairie marécageuse, ils s'avisèrent de convertir le pont en lutrin et ils s'asseyaient gravement en face les uns des autres pour psalmodier commodément les vêpres sur les sièges du pont.



### III. BELLELAY.

***Traditions, monuments, histoire,***

*par P. MANDELERT.*

---

Excepté ce que l'on trouve dans les *Annales des Prémontrés* (\*) et quelques courtes notices éparses, on ne connaît pas d'histoire de Belletay. Cependant on lit dans un manuscrit inédit, (\*\*) intitulé : *Histoire abrégée de Bellelay* : « Voilà ce que l'on trouve dans les *Annales de Belletay*, qu'un auteur contemporain a mises en langue vulgaire. » Ceci prouverait donc que l'histoire de Belletay a été publiée en langue française et que de nos jours il ne resterait plus trace de cette histoire.

Je n'ai pas la prétention d'écrire l'histoire de Belletay. J'ai voulu seulement réunir, avec les faits déjà connus, ceux que j'ai puisés dans des manuscrits inédits recueillis ici et dans les environs, trop heureux si la réunion de ces divers matériaux peut être de quelque utilité à une plume plus exercée que la mienne pour retracer la vie de cette abbaye.

#### **Des origines du monastère de Belletay.(\*\*\*)**

« J'ai cru devoir vous raconter un fait digne de la mémoire non-seulement des hommes de notre temps mais encore de ceux de tous les siècles. Comme beaucoup d'erreurs se sont glissées dans cette histoire par suite du grand nombre de narrateurs qui l'ont transmise jusqu'à nous, je veux vous la faire connaître d'après les témoignages les plus dignes de foi.

» J'abuserai donc de votre patience, religieux auditeurs, en vous racontant non point la fable de Milet, ni le rêve d'un homme plongé

(\*) *Sacri et canonici ordinis Præmonstratensis Annales*, par C. L. Hugo, abbé d'Etival. Nancy 1734, 2 vol. — Cet ouvrage se trouve à la bibliothèque impériale de Paris, où j'ai obtenu une traduction de l'article sur Belletay.

(\*\*) Ce manuscrit, sans nom d'auteur, paraît avoir été écrit vers la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Il a été retrouvé, après de longues recherches, par M. Rossé, curé à Saulcy, qui a bien voulu me l'offrir.

(\*\*\*) Traduit d'un manuscrit latin de l'abbé Jean-George Voirol, mort en 1790. — Traduction due à l'obligeance de M. l'abbé Gousset, professeur à Marnay.

dans le sommeil, ni les fictions des poëtes, mais (si la renommée ne m'induit point en erreur) une histoire véritable. Je vais donc vous faire connaître brièvement l'origine certaine de ce célèbre monastère de Bellelay.

» En compulsant les annales des anciens, je trouve qu'un certain comte Siginand, ou si vous l'aimez mieux Sigismond, se fit remarquer parmi les autres chanoines de l'église collégiale de Moutier-Granval, ou Grandvaux, placé à l'orient du nôtre, dont il est séparé par un espace d'environ trois heures de chemin. Or, pour le dire en un mot, cet homme brilla tellement par ses vertus et ses qualités éminentes qu'il fut élevé par le suffrage unanime de tous ses confrères, à la dignité de prévôt dans cette maison qui, au temps de Saint-Germain martyr, était un monastère, mais qui plus tard devint une florissante collégiale.

» Or, en l'an 1136, le personnage illustre que nous venons de citer, invité par une température d'une douceur charmante et brûlant du désir de se livrer au plaisir de la chasse, appelle ses serviteurs et leur ordonne de se préparer pour cet exercice. Bientôt ceux-ci obéissant avec la plus grande promptitude à l'ordre de leur maître, prennent leurs habits de chasse, préparent les arcs et les épieux, appellent leurs chiens. Pendant ce temps-là, leur maître dépose sa grande robe, et en revêt une plus courte et plus légère. Après avoir fait tous les préparatifs nécessaires pour une chasse des plus remarquables, le comte s'avance avec sa troupe vers des montagnes très élevées ; les chiens de chasse sont mis en liberté, le maître et les serviteurs se séparent. Il me semble voir ces animaux fidèles parcourir les gorges et les cavernes des montagnes, examiner attentivement tous les lieux, et enfin poursuivre la bête féroce en faisant entendre des aboiements violents et répétés. Voyez avec quelle rapidité ils parcourent les défilés, les vallées, les rochers, les collines, les forêts et les montagnes, afin d'atteindre leur proie ! Les chasseurs sont pendant longtemps dans une vive attente, ils excitent les chiens, montent, descendent, courent ; mais tout le fruit de ces nombreux efforts, c'est que (comme cela arrive fréquemment dans les montagnes du Jura) le serviteur perd de vue son compagnon, les chiens leur maître, et celui-ci tous les gens de sa suite. Il les perd tellement de vue, qu'il a beau les appeler à haute voix, qu'il fait en vain retentir les forêts de son cor de chasse, il ne peut se réunir à aucun de ses serviteurs ; l'écho seul lui répond.

» Tandis qu'il songe à se tirer de ce mauvais pas, tout-à-coup, un monstre horrible, affreux, et d'une grandeur démesurée, s'offre à ses regards. Il s'avance d'un pas lent et grave ; sa face est difforme, ses yeux creux ; des dents d'une grandeur considérable se font remarquer à sa mâchoire inférieure, elles lui servent de défenses. Sa tête

et tout son corps sont couverts de poils longs et hérissés. A l'aspect de cette laie d'une grandeur et d'une difformité si extraordinaire, le chasseur est saisi d'effroi ; incertain sur son sort, mais très-assuré du danger qui le menace, il songe à la fuite. Mais déjà le monstre lui barre le passage ; c'est en vain qu'il cherche une issue quelque part ; la bête cruelle s'attache à ses pas. Dans une situation aussi désespérée, il ne prend conseil que de son audace ; l'animal va s'élanter sur lui, il le frappe de son épieu avec une telle adresse, l'atteint si bien que ce dernier tombe à terre semblable à une masse informe privée de vie. Les bois, les forêts, les cavernes des montagnes résonnent et tremblent au loin par suite de cette chute. Mais notre chasseur expérimenté, ne se confiant nullement à de tels animaux, se prépare à une lutte plus acharnée. Tout-à-coup, l'animal reprenant de nouvelles forces, vole avec rapidité, se précipite sur le chasseur prêt à le frapper, et il l'eut déchiré en mille pièces, si celui-ci ne se fut jeté un peu de côté. Ces animaux déchirent impitoyablement tout ce qu'ils atteignent dans leur course, mais ils regarderaient comme une honte de revenir sur leurs pas. L'animal poursuit donc en droite ligne son chemin, sans doute par la permission du Ciel ; il court pendant l'espace de deux heures dans une forêt très-épaisse et non interrompue.

» Siginand, pendant ce temps-là, poursuit cet animal avec d'autant plus d'ardeur qu'il paraît blessé plus gravement, qu'il est plus fatigué par sa course à travers les montagnes escarpées, et qu'il perd une plus grande quantité de sang. Brûlant donc du désir de l'abattre par un coup décisif, notre chasseur poursuit le monstre avec acharnement jusqu'à une certaine vallée, entourée de trois sommets de montagnes assez élevées. Des abîmes, des rochers et des cavernes en faisaient alors un séjour d'horreur ; des bois épais, des buissons et des arbres au feuillage sombre y répandaient une profonde obscurité. Le sol marécageux de cette vallée ne produisait que quelques plantes sauvages. Un ciel inclément et rigoureux, un froid continual et non interrompu rendaient inhabitable aux hommes et même aux animaux les plus farouches ce lieu où nous voyons maintenant fleurir notre chère maison religieuse. Dans l'endroit même où s'élève maintenant la nouvelle chapelle, autrefois petit oratoire dédié à notre très-saint Père et législateur Norbert, Siginand pensant que le moment est opportun pour lancer son trait, fait à l'animal une blessure mortelle, puis tout joyeux, il dépèce sa proie, en n'oubliant point la part de ses compagnons.

» Mais, bientôt, revenu à lui-même, il examine les lieux et sent naître dans son âme la crainte et l'horreur. C'est en vain qu'il met en jeu toutes les forces de son esprit, il ne peut se rappeler par quel endroit il a pénétré dans ce labyrinthe, et il sait moins encore comment il pourra en sortir. Il sait seulement avec la plus grande certitude

qu'il est loin de son église, loin de ses serviteurs, loin de tout lieu habité ; il sait que le coucher du soleil approche, et c'est ce qui redouble sa frayeur. Persuadé par toutes ces raisons, qu'il ne faut pas tergiverser davantage, il cherche et il examine attentivement un chemin qui pourra le conduire à quelque bourgade, à quelque maison, à une habitation quelle qu'elle puisse être ; mais tous ses efforts sont inutiles, et tout couvert de sueur, il arrive au lieu d'où il était parti. La nuit est venue.

» Pendant ce temps-là, les serviteurs sont en proie à la plus vive inquiétude. Leur maître s'est-il égaré ? a-t-il regagné son manoir ? ils l'ignorent complètement. Ils poussent de grands cris pour faire connaître à leur maître leur présence, mais en vain ; alors ils retournent à sa demeure, persuadés qu'ils le trouveront ; mais ils sont trompés dans leur espérance ; car une fois arrivés, ils apprennent que leur maître n'est point encore de retour, et ils comprennent qu'il s'est complètement égaré. Une nouvelle aussi inattendue remplit d'effroi tous les serviteurs du comte ; les uns parcourrent la maison dans tous les sens, d'autres se parlent à voix basse, d'autres remplissent l'habitation de leurs cris, tous demandent conseil et personne ne peut leur en donner.

» Les habitants de Moutier-Grandval, ignorant encore ce qui est arrivé, conjecturent cependant qu'un grand malheur est tombé sur la maison du comte. On fait les plus grands efforts pour le cacher et pour ne pas en laisser paraître le moindre indice au dehors ; mais enfin la douleur ne pouvant plus se contenir éclate en gémissements et annonce au public la calamité tombée sur la famille ; chacun connaît que Siginand s'est perdu à la chasse. Bientôt chacun se livre à diverses conjectures et en fait part à ses voisins.

» Songez, se disaient-ils ensemble, songez à ce qui a pu arriver à notre maître depuis les longues heures qui ont suivi son départ. Sur ces montagnes élevées et dans ces vallées profondes, combien de lieux où notre maître a pu trouver un abri ! — « Mais, disaient d'autres, le même abîme, le même précipice, peut procurer à un homme un abri et aussi la mort. Nous sommes tous sujets à une multitude d'accidents ; l'un a trouvé la mort dans le sommeil et dans le lit le plus tranquille ; l'autre a trouvé sa fin dans la cause la plus minime ; le pied a manqué à un tel lorsqu'il voyageait dans une plaine bien unie. Songez combien notre maître a été exposé, au milieu de l'obscurité des forêts, à tomber dans un précipice, et à y perdre la vie ! Peut-être a-t-il succombé à une attaque de paralysie ou d'apoplexie, peut-être a-t-il été écrasé sous un arbre, sous un rocher, ou dévoré par une bête féroce. Il est donc inutile de chercher celui qui a pu se perdre de tant de manières et dans un si grand nombre de lieux divers. »

» Une seule chose semblait adoucir l'immense douleur des gens de

la maison du comte ; ils espéraient que peut-être il avait gagné Ulspergam (?) ou une autre maison de campagne. On emploie pour le retrouver tous les moyens que la prudence peut suggérer. On envoie des courriers dans la ville de Delémont et dans tous les villages placés au pied des montagnes afin d'apprendre quelque chose de nouveau au sujet de Siginand, mais tout est inutile. Le lendemain, au lever du soleil, ils sont de nouveau envoyés de différents côtés ; ils doivent tout parcourir, même les lieux les plus difficiles, afin de trouver les traces de leur maître, de découvrir l'abri où il est caché ou au moins le lieu qui recèle ses dernières dépouilles. Tous mettent la plus grande ardeur dans leurs recherches, et cependant leur maître n'est point retrouvé au bout de trois jours. Les compagnons du comte sont hors d'eux-mêmes ; tous les habitants du lieu sont plongés dans la consternation ; le deuil et les gémissements sont universels.

» Mais la plus grande douleur avait lieu dans la famille du prévôt ; sa sœur versait de si abondantes larmes qu'elle excitait la compassion de tous ; elle en venait aux dernières extrémités de la douleur ; elle se frappait la tête contre les murs et semblait vouloir chercher dans la mort la fin de ses peines.

» Pendant ce temps-là notre voyageur n'était pas agité d'un moindre souci. En effet, après avoir tenté tous les genres d'efforts, il ne pouvait éviter ce Carybde, ce Scylla, il ne pouvait sortir de ce labyrinthe où il se voyait exposé à périr accablé par la faim, par la soif et par tous les genres de souffrances, au milieu des fantômes et des spectres nocturnes. Songez quelles durent être ses transes dans une pareille position ! Sans doute qu'au milieu de ses angoisses il fit souvent entendre ces paroles : « Je vais mourir ici, privé de tout, succombant aux privations en tous genres. C'est donc là le fruit que j'ai tiré de tant de veilles pieuses, de tant de messes, de tant d'heures, de tant de rosaires que j'ai récités avec un si grand soin ? Voilà donc le fruit de mes nombreuses aumônes ? Où est donc cette espérance que j'avais en Dieu, cette confiance dans l'intercession de Saint-Germain et du grand Augustin ? Je vais mourir, et je n'ai aucun parent, aucun ami pour me consoler dans mes derniers instants, aucun prêtre pour m'assister dans ce moment suprême, pour entendre ma confession et m'administrer les derniers sacrements. »

» Prenez courage, bien-aimé seigneur, ne rejetez point les armes de la milice spirituelle, confiez toutes vos peines et le soin de votre salut à celui qui sut tirer Jonas du sein d'un monstre et des flots de la mer, qui sut conserver les trois enfants de Babylone au milieu d'une fournaise ardente, et il vous ramènera sain et sauf à votre demeure ! Ce n'est point le hasard qui vous a conduit dans ce labyrinthe inextricable, mais la prudence, la sagesse de celui qui gouverne le Ciel, la

terre et les enfers, de celui qui s'est servi de quelques hommes agrestes et grossiers pour fonder la ville éternelle, centre de son église. Il veut faire servir le malheur qui vous arrive, à la fondation d'un monastère qui sera d'asile à tant de vierges, à tant de confesseurs et à tant de martyrs; d'un monastère où vivent tant de religieux, liés par les vœux les plus sacrés; d'un monastère où ont vécu tant de saints religieux depuis plusieurs siècles. Là sera fondé un monastère célèbre de l'ordre de Saint Norbert; là vivront des religieux qui seront ensuite élevés sur le siège épiscopal de Bâle; là vivront ces religieux distingués, illustres dans toute la chrétienté, ces hommes aimés des Souverains-Pontifes, vénérés des Césars, admis au conseil des Princes et des Evêques. Ce lieu si inculte sera l'asile des Schnell, des Verner, des David, des George, des Frédéric, qui éclaireront et nourriront le peuple chrétien de leurs paroles, de leurs discours et de leurs exemples, qui réjouiront les anges par leur céleste psalmodie et feront la joie des habitants des cieux. Courage donc, héros chrétien, continuez votre œuvre, et faites ce que vous dicte votre conscience! — Siginand avait toujours rendu de grands honneurs à Saint-Augustin et avait eu une grande dévotion à ce saint docteur, et certes à juste titre. Poussé donc par sa dévotion envers ce grand Saint, il promet à Dieu du plus profond de son cœur, d'élever un oratoire en l'honneur de cet illustre docteur de l'église, dans le lieu même où il a abattu la laie et où il a séjourné si longtemps, s'il parvient à sortir sain et sauf du danger qui le menace. Son vœu est bientôt exaucé; car au retour de la lumière, grâce à la protection du bienheureux Augustin, il trouve enfin le sentier si désiré, qu'il a cherché en vain pendant si longtemps et épousé par la faim, la fatigue, et le manque de sommeil, il arrive enfin à sa demeure. Qui pourrait redire les transports de joie de sa sœur, de ses serviteurs, de ses frères et de ses concitoyens! Pour moi je succombe sous une pareille tâche.

» Je n'entreprendrai point de dépeindre les embrassements, la joie et les applaudissements de tous les spectateurs. Tout ce que je pourrais dire aussi des témoignages d'affection du frère et de la sœur se précipitant dans les bras de son frère, serait beaucoup au-dessous de la réalité. Jugez par vous-mêmes quels seraient vos sentiments, quels seraient vos transports, si un frère, remarquable par la dignité dont il est revêtu, par la plus grande piété, avait été longtemps pleuré par vous, et était rendu à vos embrassements d'une manière inespérée! Toutes les émotions, que notre cœur éprouverait dans cette situation, furent le partage du comte et de sa sœur dans ce moment d'un bonheur si peu attendu.

» Mais cet homme pieux, une fois arraché au danger, ne se montra point ingrat et n'oublia point son vœu. Accompagné de quelques servi-

teurs, il va, peu de temps après son retour, retrouver le lieu témoin de ses angoisses, et dans l'endroit même, où il avait tué la laie et passé trois jours et trois nuits, il fait élever le plus promptement possible une chapelle dédiée à Saint-Augustin. Cette chapelle fut érigée en l'an du Seigneur 1136; elle se voyait encore, il y a quelques années, au nord du chœur de l'église de Bellelay, (\*) objet de vénération pour tous, non-seulement pour les catholiques, mais encore pour les protestants, qui, marchant sur les traces de leurs ancêtres, se rendaient en foule à ce sanctuaire pour offrir leurs hommages à Saint-Augustin, et pour l'invoquer surtout dans les moments de langueur et de découragement.

» Après la construction de l'oratoire, Dieu, qui avait donné un commencement à cette œuvre, y ajouta aussi l'accroissement, en portant les cœurs de plusieurs personnes pieuses à exécuter ce que lui-même avait résolu dans sa divine miséricorde. Plusieurs fidèles, poussés par la piété, commencèrent à visiter cet oratoire récemment construit, et ils l'ornèrent et l'augmentèrent par leurs aumônes, leurs dons et leurs présents. Dans le même temps, l'ordre des chanoines de Prémontré, récemment institué par St-Norbert, répandait partout, comme un lis odoriférant, la bonne odeur de sa sainteté; il prenait chaque jour de nouveaux accroissements, et comme un olivier fertile dans la maison du Seigneur, il produisait les fruits les plus salutaires et les plus abondants. Un certain Gérold, membre de cet ordre si saint et si distingué, homme remarquable par sa piété et par sa grande prudence dans les affaires, habitait le monastère du Lac-de-Joux, situé dans le diocèse de Lausanne. Ce fut lui qui, appelé, dit-on, en ce lieu, jeta les fondements de notre sainte maison. Gérold, avec un zèle bien digne d'être imité, disposa tout ce qui était nécessaire pour l'entièbre construction du monastère, et avec l'aide de Dieu, il put terminer heureusement cette construction. Il fit aussi élever et consacrer une église assez remarquable en l'honneur de Saint-Imier.

» Au milieu de tous ces travaux Siginand, plein de bonnes œuvres, s'endormit dans le Seigneur dix ans après la construction de la chapelle du monastère, et son corps fut enseveli au milieu du chœur, existant à cette époque. (\*\*)

(\*) J'ai découvert dernièrement, sous des troncs d'arbres, entre la nouvelle route et le chemin de Fornet, précisément au nord du chœur de l'église, comme l'indique l'auteur, des vestiges de maçonnerie qui doivent avoir fait partie des fondements de cette ancienne chapelle.

(\*\*) J'ai lieu de croire que ce tombeau existe encore dans le chœur de l'église. Un auteur, qui a visité Bellelay en 1790, dit : « L'église a été construite en 1714. Le chœur renferme le tombeau de Siginand, et on lit gravé sur une table l'histoire de sa délivrance miraculeuse. » Hentzy. Promenades pittoresques dans l'Evêché de Bâle. La Haye, 1809. T. II, p. 141.

» Au reste, ce monastère augmentait de jour en jour, non-seulement par de nouvelles constructions, mais aussi par un nombre toujours plus grand d'excellents religieux, dont la piété, la dévotion et la charité répandaient un vif éclat dans toutes les provinces voisines. La renommée de la vie sainte de ces religieux étant parvenue aux oreilles du révérend et célèbre Ortlieb, évêque de Bâle, il résolut de doter un monastère qui dès les premiers temps de sa fondation donnait de si grandes espérances. Il assigna donc à ces religieux la terre des Genevez et un territoire très-vaste, avec des dîmes, des forêts, des pâturages excellents et d'autres revenus considérables. Il y ajouta le droit de patronage sur les quatre églises paroissiales des Genevez, de Tavanne, de Bassecourt et de Boécourt. Ce grand Evêque accorda à l'église de Bellelay toutes les dîmes appartenant à ces diverses églises ; il l'enrichit de plusieurs autres biens et lui accorda de nombreux priviléges ; de là vient, à mon avis, ce dicton populaire : *Le Prévôt Siginand a fondé le monastère de Bellelay et l'Evêque Ortlieb l'a doté.* Après ces bienfaits accordés par cet Evêque, le monastère atteignit le degré de grandeur, de puissance et de dignité auquel il est parvenu, grâce aux soins, à la prudence et à l'industrie des abbés vigilants, économes et habiles qui l'ont gouverné. »

Dans ce récit, l'abbé J.-G. Voirol (\*) ne parle pas de l'étymologie et de l'origine du nom de Bellelay. Voici ce que je trouve à cet égard dans l'*Histoire abrégée de Bellelay*, manuscrit déjà cité ; cette version est semblable à celle de C.-L. Hugo :

« Bellelay est situé dans l'évêché et la principauté de Bâle, sur les confins de la préfecture de Delémont, non loin de ces cimes du mont Jura qui séparaient autrefois de la Bourgogne l'Helvétie et le pays des Rauraques, dans une vallée que des montagnes environnent de toutes parts ; à sept lieues de Porrentruy, à cinq lieues de Delémont et de Bienne, à trois lieues de St-Ursanne. Bellelay fut érigé en abbaye de notre ordre par Siginand, auparavant prévôt du chapitre de Grandvaux, vers l'an 1136, Adalbéron étant alors évêque de Bâle. Le couvent ainsi fondé, un autre évêque de Bâle, Ortlieb, comte de Frobourg, l'enrichit en le dotant de quelques paroisses et de forêts. Héritier de son siège et de sa bienveillance, Humbert de Neuchâtel rétablit la fortune de Bellelay, appauvri par le schisme et par les guerres du sacerdoce et

(\*) Nous avons visité Bellelay sous l'administration de Jean-George Voirol, personnage que la pureté des mœurs, le zèle de la maison de Dieu et les liens de l'amitié nous rendaient extrêmement cher (c'était en 1713) ; et y trouvant l'esprit de Saint-Norbert, dans l'éclat de l'église nouvellement bâtie et surtout dans l'exemplaire régularité des chanoines, nous avons souhaité qu'il y restât à jamais fixé. (C.-L. Hugo. *Annales des Prémontrés.*)

de l'empire ; il le combla de libéralités qui servirent à racheter et à réparer les terres mises en gages et les édifices dévastés.

» Né sous de si favorables auspices , Bellelay devint un couvent célèbre, même par ses prérogatives purement civiles. Il a la présidence à perpétuité des Etats de l'évêché de Bâle. Il jouit du droit de cité dans les villes de Berne, Soleure et Bienne. Dans tout son territoire, il exerce la justice de haut domaine. Mais ce qui vaut mieux que tout cela, c'est que Bellelay irréprochable a conservé, dans toute sa pureté, le flambeau toujours allumé de l'antique foi et de la piété sincère, cultivant la vertu et la science, et, à ce double titre, se faisant respecter des protestants eux-mêmes.

» Il ne paraîtra point ici hors de propos de donner quelques détails sur l'étymologie et l'origine du mot *Bellelay*, pour n'avoir pas l'air de traiter avec dédain les traditions adoptées par le public. » — Après la narration des faits que nous connaissons déjà l'auteur dit : « Siginand donna au couvent le nom de Bellelay, en souvenir de cette laie abattue à la chasse, et, parce que saisi d'étonnement à la vue de la grandeur de cet animal , il avait prononcé, dit-on, ces mots dans la langue du pays : *belle laie !* »

Je crois devoir citer ici sur l'étymologie du mot *Bellelay*, l'opinion d'un homme distingué par ses connaissances , et qui a bien voulu me procurer, à Paris , une traduction de ce que l'on trouve sur Bellelay dans les *Annales des Prémontrés*. Voici ce qu'il m'écrit : « Je » ne partage pas l'opinion de l'auteur sur l'étymologie de Bellelay. » D'abord l'explication est puérile ; ensuite il ne paraît pas qu'au 12<sup>e</sup> » siècle le prévôt Siginand eût donné à la femelle d'un sanglier le nom » français *laie* qui n'existe pas encore. D'ailleurs , si telle » était l'origine du mot *lay*, on aurait dû traduire Bellelay par *Pulchra* » *porca* et non par *Bellelagia*. Enfin le mot *lagia* était usité au moyen- » âge, il signifiait *chemin* et se traduisait dans le français du temps par » *lée*, ou *lay*, ou *laie*. *Laier les bois* , c'était les partager par des che- » mins. St-Germain-en-Laye , près Paris , tire son nom de la forêt » voisine percée de chemins *lagiis* ou *lays*. Je croirais donc, sauf meil- » leur avis, que Bellelay tire son nom des percées ou allées qu'on aura » faites dans la forêt dont il était alors entouré. » L'abbé J.-G. Voirol n'abordant pas cette question étymologique et C.-L. Hugo n'en parlant que pour « n'avoir pas l'air, dit-il, de mépriser superbement une tra- » dition adoptée par le public, » il est permis de reconnaître un caractère de vraisemblance à l'opinion exprimée ci-dessus. D'ailleurs , Siginand a fondé Bellelay, non pas en souvenir de la laie tuée par lui, mais en souvenir du *chemin* retrouvé à la suite de son voeu. Quoi qu'il en soit de l'étymologie de son nom , et tout en laissant à de plus compétents que moi le soin de se prononcer à cet égard, Bellelay doit sa fondation au prévôt Siginand , ceci est incontestable.

### GÉROLD, premier abbé.

« Siginand mit pour premier abbé à Bellelay Gérolde, qu'il fit venir avec quelques compagnons du Lac-de-Jonx, et qui obtint d'Innocent II, en 1141, la confirmation de l'abbaye récemment fondée. Eugène III, veillant à l'accroissement de la jeune colonie, approuva et sanctionna, l'an 1148, l'union des églises de Boécourt, Tavanne, Saint-Ursanne et Neuveville avec le monastère de Bellelay. Pour la plus grande sûreté et la paix de son couvent, Gérolde obtint ensuite d'Ortlieb, évêque de Bâle, à titre de dot, le district ou territoire de Bellelay avec le droit de patronage de l'église de Sainte-Marie-Madelaine. Cette donation fut confirmée par Lucius III, en 1181, à la demande de Louis, successeur de Gérolde. (\*)

Les *Anciennes Annales de Bellelay*, qu'un auteur contemporain a mises en langue vulgaire, donnent beaucoup de détails sur la piété de Gérolde et de ses premiers compagnons. Ces religieux observèrent la règle de l'ordre dans toute sa rigueur primitive, travaillèrent de leurs mains, (\*\*) supportèrent courageusement la rigueur du climat, (\*\*\*) et

(\*) *Annales des Prémontrés.*

(\*\*) Au milieu de la grande prairie dite : la Nod de Bellelay, il y a, ainsi que je l'ai cité dans le *Coup-d'œil* de l'année dernière, page 164, un pont en pierre, dont les parapets se composaient jadis de 12 sièges ou stalles en pierre, d'une seule pièce, proprement taillée. Deux de ces sièges se trouvent encore à leur place ; ils portent les armoiries de l'abbé Cuenat, avec la date de 1665. C'est là, d'après la tradition, que les religieux, pour ne pas perdre de temps lorsqu'ils étaient occupés aux travaux de la campagne, se réunissaient pour réciter une partie des offices du jour. D'après cette même tradition, les religieux de Bellelay se sont livrés à des travaux manuels jusqu'au règne de l'abbé Sémon, ou mieux, jusqu'à l'achèvement de la reconstruction du couvent.

(\*\*\*) « Nous avons vu, dit le P. Grégoire Voirol, neiger à Bellelay tous les mois de l'année. » — Dans le journal du maire Feusier, de Saicourt, je trouve, en l'année 1770, la remarque suivante : « Cette année a été remarquable par la longueur et la rigueur de l'hiver, qui a duré depuis le milieu de novembre 1769 jusqu'à la fin d'avril 1770, la terre ayant été couverte de neige pendant tout ce temps-là. A Bellelay les portes et les fenêtres du bas étage de l'hôpital (environ 10 pieds de hauteur) ont été entièrement cachées. Au Cerpil de Tramelan il y en avait 22 pieds de haut à la fois. » — Dans des notes, dont je dois la communication à la bienveillance de M. l'abbé Saucy de Lajoux, je trouve aussi les remarques suivantes : « Le 30 juin 1789, il y neigeait à gros flocons, pendant la procession qu'on fit à N. D. de Lajoux. Le 1<sup>er</sup> juillet 1795, il tomba non pas de la neige à la vérité, mais du grésil qui la valait bien. Le 9 août 1784, on vit de la neige sur les toits, elle y resta jusqu'au lendemain, jour de St-Laurent. »

surent allier la plus stricte pauvreté avec le plus grand amour du travail. Enfin Gérold termina par une sainte mort une vie digne des plus grands éloges, la veille des calendes d'avril de l'an 1170. (\*)

Dans sa magnifique et précieuse publication des *Monuments de l'Evêché*, M. Trouillat donne in extenso un très-grand nombre d'actes relatifs à Bellelay. J'indiquerai, sous le règne de chaque abbé, le titre seulement d'une partie de ces actes, regrettant que ce qui a déjà paru n'aille pas encore à une date plus rapprochée de nous. Deux documents se rattachent à l'administration de Gérold :

Concordat entre l'église collégiale de Moutiers-Grandval et l'abbaye de Bellelay, vers 1161. — Reimbalde de Spechbach donne à l'abbaye de Bellelay tout ce qu'il possède à Montinez, vers 1170. (\*\*)

### LOUIS, deuxième abbé. (\*\*\*)

« (\*\*\*\*) Louis, que la gravité de ses mœurs et sa piété rendaient recommandable, s'occupa d'étendre l'ordre, et à cet effet il envoya de sa maison à Grandgourt une colonie de chanoines sous la conduite de Raoul. Non content de donner des éloges, Clément III conféra le titre d'abbaye à ce rejeton de Bellelay, en 1187. L'année suivante, Philippe, prévôt de St-Ursanne, avec l'approbation de Théodore, archevêque de

(\*) *Histoire abrégée de Bellelay*, inéd.

(\*\*) *Trouillat, Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, tome I, pages 339 et 349.

(\*\*\*) M. Frédéric de Mülinen-Mutach, qui s'occupe de la publication d'un ouvrage considérable sur tous les couvents et chapitres de la Suisse, intitulé : *Helvetia sacra*, duquel il a bien voulu m'adresser une feuille d'épreuve (pages 205 à 208), présentant le tableau historique de l'abbaye de Bellelay, indique comme 2<sup>e</sup> abbé, un abbé Adam qui figure dans une charte de 1195, dont l'original se trouve aux archives de Berne. M. Trouillat a aussi reproduit ce document dans ses *Monuments*, t. I, p. 434. Cet abbé Adam ne figure ni dans les *Annales des Prémontrés*, ni dans l'*Histoire abrégée de Bellelay*, inédite, ni dans le *Nécrologue* publié par M. C. Nicolet. Parmi les manuscrits que j'ai découverts ici, se trouve une feuille, malheureusement la seule, (portant les pages 733 à 736) des *Annales manuscrites de Bellelay* et dans laquelle se trouve précisément une liste des abbés aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles, liste dont l'ordre chronologique est exactement conforme à ce que l'on trouve dans les ouvrages que je viens d'indiquer. Il ne m'appartient pas, sans doute, de me prononcer dans une question aussi délicate. Quoiqu'il en soit, je suis porté à croire que ceci provient d'une erreur dans l'original de l'acte de 1195, plutôt que dans les autres documents qui sont tous d'accord.

(\*\*\*\*) *Annales des Prémontrés*.

Besançon, résigna en faveur de l'abbé Louis le droit de patronage de l'église paroissiale de Montinez. Enfin l'excellent abbé mourut plein de jours et de bonnes œuvres, le 18 avril 1202. »

— Henri et Lutold, fils de Bourcard d'Asuel, renoncent à leurs droits sur l'église de Boécourt, en faveur de Bellelay, 1175, 11 octobre. — Louis, évêque de Bâle, confirme à l'abbaye de Bellelay la donation de l'église de Boécourt, à elle faite par son prédécesseur Ortlieb, 28 octobre 1175. — Le pape Lucius III confirme les possessions et les priviléges de l'abbaye de Bellelay, 24 mars 1181. — Henri, évêque de Bâle, atteste que l'abbaye de Bellelay a échangé et acquis certaines propriétés à Fornet, vers 1181. — Accord entre l'abbaye de Bellelay et Conon et Henri d'Undervelier, au sujet de la forêt de Fornet qui était réclamée par ceux-ci, vers 1181. — Ulric de Neuchâtel, du consentement de sa femme et de ses deux fils, Rodolphe et Ulrich, donne à l'abbaye de Bellelay une partie de l'alleu qu'il possédait à Granges, 1189. — Donation faite à l'abbaye de Bellelay par quatre personnages de Villars-en-Vuilly, et par Amédée, comte de Genève, 8 septembre 1192. — Echange par lequel l'abbaye de Bellelay cède à l'abbaye de St-Jean de Cerlier les dîmes qu'elle percevait dans la paroisse de Diesse, contre d'autres biens sis sur les bords du lac de Bienne, vers 1195. (\*)

### RICHARD, troisième abbé.

« Après la mort de Raoul, premier abbé de Grandgourt, Richard recouvrira cette abbaye usurpée, on ne sait à quel titre, par les bénédictins de St-Morand, près d'Altkirch. Le synode de la province de Bâle, devant qui on avait porté le débat, donna gain de cause aux réclamations de Bellelay et lui restitua l'abbaye de Grandgourt, qui ne fut plus dès lors qu'un prieuré. C'était en 1208. En 1223, le pape Honorius III, à la demande de Richard, renouvela et confirma les immunités et les priviléges de Bellelay. En 1236, Richard acheta une terre de franc alleu à Geriviller, et le 17 février de l'année suivante, il s'endormit dans le Seigneur. » (\*\*)

— L'abbaye de Belchamp cède à celle de Bellelay une terre sise à Lepuix. 1206. — Hugues et Conon de Courtedoux résignent en faveur de l'abbaye de Bellelay, toutes leurs prétentions sur une terre sise à Bure. 1229. — Louis, comte de Ferrette, donne à l'abbaye de Bellelay une maison au château de Porrentruy, exempte de toute charge, sous

(\*) Trouillat, *Monuments*, t. I, p. 22, 23 et 27. t. II, p. 356, 357, 385, 416, 424 et 433.

(\*\*) *Annales des Prémontrés*.

la condition que ladite abbaye construise une chapelle dans ce château.  
1233, 16 janvier. (\*)

**H E N R I I<sup>er</sup>, de Soulce, quatrième abbé.**

« Henri I<sup>er</sup> assista au chapitre général de l'année 1238, où furent attribuées à Bellelay les terres que les chanoines de Belchamp possédaient au village de Lepuix, dans la Prévôté de Florimant. En 1242, il acheta de Lutolde, évêque de Bâle, et de son chapitre, le droit de domaine sur le territoire de Montinez et le droit d'y lever la dîme, qui allait jusqu'au cinquième de la récolte. Henri revenait du chapitre général de l'année 1256, lorsqu'il fut saisi, dans l'abbaye de St-Martin de Laon, par la maladie dont il mourut le 16 octobre de la même année. » (\*\*)

— Bourcard dit Babuat abandonne à l'abbaye de Bellelay toutes ses prétentions sur le lieu de Sceut, donné à cette abbaye par ses ancêtres, 1239, 23 mars. — Lutolde, évêque de Bâle, atteste que Hugues, dit de Crumbgasse, a vendu à l'abbaye de Bellelay une propriété sise à Montinez, 1242, 11 février. — Jacques et Henri de Rathsamhausen donnent leur consentement à la vente de certains biens sis à Montinez, faite à l'abbaye de Bellelay par leur frère Hugues, dit de Crumbgasse, 1242, 11 mars. — L'épouse de Bourcard d'Undervelier et ses enfants donnent à l'abbaye de Bellelay certains biens sis à Movelier, 1243, 24 août. — Accord entre Hugues de Buix et l'abbaye de Bellelay relativement à une donation du premier, et à la jouissance des pâturages communaux de Buix et de Montinez et à celle du moulin de Grandgourt, 30 avril 1244. — Echange de biens situés près de Nugerole, (Neuveville) entre le chapitre de Moutiers et l'abbaye de Bellelay, 8 novembre 1246. — Ulric de Bienne donne à l'abbaye de Bellelay certains biens sis à Bienne et en d'autres lieux, 1<sup>er</sup> mars 1251. — Othon, prieur de Dannemarie, échange avec les moines de Grandgourt une terre sise à Courtemaiche contre une autre que ces derniers possédaient à Grandfontaine, 1251. — Bertholde de Ferrette, évêque de Bâle, ratisse la vente faite par Jacques de Boujean à l'abbaye de Bellelay, d'une propriété sise près de Bienne, lieu dit Fontenelle, juin 1254. — Henri et Bertholde de Bévilard, chevaliers, cèdent à l'abbaye de Bellelay un pré situé sur Moron, 11 novembre 1254. — Le prévôt de Bâle confirme par jugement arbitral à l'abbaye de Bellelay certaines propriétés sises à Montinez, revendiquées par Jacques de Rathsamhausen, 3 juillet 1255. — Rodolphe d'Asuel, chevalier, échange avec l'abbaye de

(\*) *Trouillat, Monuments, t. I, p. 443, 514 et 529.*

(\*\*) *Annales des Prémontrés.*

Bellelay certains biens situés à Boécourt, contre d'autres biens sis à Villars et à Fontenais, 18 juillet 1255. — Rodolphe, comte de Neuchâtel, du consentement de sa femme Richense et de son fils Rodolphe, donne à l'ordre des Prémontrés le lieu de Gottstadt, anciennement appelé Stadowe, avec ses dépendances, pour y fonder une abbaye filiale de celle de Bellelay, entre le 8 et le 15 septembre 1255. — Conon dit Gipsere, citoyen de Bâle, vend à l'abbaye de Bellelay ses propriétés sur le territoire de Delémont, 26 octobre 1255. — Albert de Lamboing, bourgeois de Bienne, cède à l'abbaye de Bellelay des vignes situées près de Nugerole, 3 novembre 1255. — Walther, sire d'Asuel, échange avec l'abbaye de Bellelay certains biens sis à Montinez, Cornol, Lovresse, Bassecourt et Develier, contre un domaine situé à Gervillers, mars 1256. — Accord entre l'abbaye de Bellelay et Hugues de Buix, Liéfroid, Girard et Hugues ses fils, relativement à des rentes que ceux-ci réclamaient à ladite abbaye, pour la jouissance de biens sis à Grandgourt, octobre 1256. (\*)

#### JACQUES I<sup>er</sup>, cinquième abbé.

« Jacques acheta diverses possessions dans les villages voisins de son abbaye. Il mourut dans la seconde année de son gouvernement, le 22 mai de l'an de grâce 1258. » (\*\*)

— Echange de certains biens sis dans le val de Delémont, entre l'abbaye de Bellelay et Girard dit Chavanoy, 1257. — Différents personnages renoncent à leurs droits sur une terre sise à Gervillers, en faveur de Bellelay, 1257. — Richard de Bienne vend à l'abbaye de Bellelay la moitié du moulin de Tavannes, pour huit livres, janvier 1258. — Nicolas d'Asuel donne à l'abbaye de Bellelay des biens situés à Courcelon et à Courroux, 1258. — Rodolphe de Boécourt et Perrette, son épouse, vendent à l'abbaye de Bellelay leurs droits sur une terre sise à Glovelier. 1258. (\*\*\*)

#### CONRAD, sixième abbé.

L'abbé Conrad, successeur de Jacques I<sup>er</sup>, mourut le 8 novembre 1270.

— Les frères de Bremoncourt cèdent à l'abbaye de Bellelay tous leurs droits sur le pré de Volmare, 16 mars 1260. — Echange de propriétés

(\*) Trouillat, *Monuments*, t. I, p. 551, 559, 560, 562, 565, 569, 587, 591, 600, 614, 624, 625, 626, 628, 630, 631, 638 et 642.

(\*\*) *Annales des Prémontrés*.

(\*\*\*) Trouillat, *Monuments*, t. I, p. 647, 648, 650, 656.

sises à Séprais entre le couvent de Bellelay et des particuliers, 1260. — Bourkard, fils de Louis d'Asuel, vend à l'abbaye de Bellelay toutes ses propriétés sur le territoire de Glovelier, et deux deniers de cense annuelle que lui payait cette abbaye. 1260. — Accord entre l'abbaye de Bellelay et Nicolas dit Richard, au sujet d'une jouissance respective de certain terrain, à Bienne, 1260. — L'évêque de Bâle, Bertholde de Ferrette, atteste que Jean von der Halden a renoncé en sa présence à toutes ses prétentions sur le droit de patronage de l'église de Boécourt, 13 octobre 1261. — Hugues, chevalier, sire de Buix, du consentement de sa femme et de ses trois fils, fait don au monastère de Grandgourt d'une portion de pré, sis près de cette localité, avril 1262. — L'abbaye de Bellelay achète une terre près de Loveresse, appelée autrefois le fief de Soleure, pour dix-neuf livres et sept sols de Bâle, 1<sup>er</sup> novembre 1262. — Hugues dit de Largue, vend à l'abbaye de Bellelay des vignes sises au lieu de Donchamp (près de la Neuveville). 1262. — Gertrude, de Alle, donne à l'abbaye de Bellelay, tous ses biens situés dans le ban de cette localité, 9 février 1263. — Bertholde de Bévilard, chevalier, vend à l'abbaye de Bellelay ses propriétés sises à Loveresse, 23 avril 1263. — Rodolphe, seigneur de Neuchâtel, fait don à l'abbaye de Bellelay d'un champ situé au val de Nugerole, (aujourd'hui Neuveville), avril 1264. — Composition entre l'abbaye de Bellelay et Pierre dit Silline et consorts, relativement à une terre faisant partie de la dot curiale de Montignez que ces derniers revendiquaient ; ils s'engagent à payer entre les mains du maire de Florimont dix livres d'amende, en cas de résiliation de ce contrat, 7 décembre 1264. — Richard de Bienné, chevalier, vend à l'abbaye de Bellelay ses propriétés sises à Loveresse, 23 juin 1267. — Henri de Neuchâtel, évêque de Bâle, donne à l'abbaye de Bellelay le quart des dîmes que percevait l'église de Bâle à Tavannes, Reconvilier et Loveresse. Cette donation est confirmée par Pierre, évêque de Bâle, sous la date du 21 août 1286, 19 novembre 1267. — L'abbaye de Bellelay et le monastère de Moutiers-Grandval, échangent entre eux un champ situé dans la paroisse de Blanche-église de Nugerole, (Neuveville), 1269. (\*)

#### PIERRE I<sup>er</sup>, septième abbé.

» Pierre de Varres affranchit les sujets du monastère ou les habitants de son territoire de toute espèce de servitudes à l'égard du Prince-Evêque de Bâle, à la charge de rendre tous les ans par cheq

(\*) Trouillat, *Monuments*, t. II, p. 97, 104, 105, 106, 112, 122, 125, 129, 132, 140, 147, 175, 177, 194.

de famille un chapon et une mesure d'avoine. Il mourut le 23 février 1292. » (\*)

— Accord entre l'abbaye de Bellelay et Eberard, Jacques et Henri, nobles, de Bienne, au sujet de la dîme de Tavannes, 5 novembre 1274. — Le chapitre de l'église cathédrale de Bâle, pendant la vacance du siège, confirme à l'abbaye de Bellelay, la possession de l'église de Tavannes, 12 mars 1275. — Henri, fils de Bertholde de Bienne, fait don à l'abbaye de Bellelay, où il a embrassé la vie monacale, de tous ses biens sis à Reconvilier et ailleurs, 14 septembre 1276. — Déclaration de membres du chapitre de Bâle, portant que suivant les priviléges exhibés par l'abbé du Lac-de-Joux, l'Evêque de Bâle n'a point le droit d'examen ni de confirmation de l'abbé de Bellelay, 29 décembre 1276. — Werner Marschalk, chanoine de Moutiers-Grandval, cède à l'abbaye de Bellelay, une propriété sise à Reconvilier, pour la rente annuelle de 15 sols, 14 janvier 1277. — L'abbé de Bellelay amodie à Walther, curé de Tavannes, la moitié du quart des dîmes de Saules et de Saicourt, pour la rente annuelle de deux muids de céréales, 16 janvier 1277. — Sentence déclarant que Henri, domzel de Wiggiswyl, n'a aucun droit sur une collonge sise au val de Nugerole (Neuveville), revendiquée par l'abbaye de Bellelay, 4 octobre 1278. — Henri de Beurnevésain, chevalier, fait don à l'église de Grandgourt d'une rente annuelle d'un demi-bichot de blé sur le moulin de Glay, et de toutes ses possessions sises à Glay et à Blamont, 11 novembre 1278. — Bourkard d'Asuel, dit de Villars, Pétronille, veuve de Henri d'Asuel et ses enfants, vendent à l'abbaye de Bellelay, certains biens situés à Courtemaiche, 1279. — Bourcard de Diesse renonce à tous ses droits sur une vigne dite de Donchamp, en l'abbaye de Bellelay, du 29 juin au 6 juillet 1280. — Accord par lequel Ambert de Boncourt et Margot reconnaissent que l'église de Grandgourt doit percevoir annuellement dix sols de cense, donnés par Thierry, domzel de Boncourt, sur une terre sise à Villars-le-Sec, mai 1282. — Eberhard de Bienne, domzel, vend à l'abbaye de Bellelay certains biens sis au val de Nugerole (Neuveville), 25 septembre 1284. — Les paroissiens de Tavannes, pour couvrir les dépenses de la dédicace de leur église, vendent à l'abbaye de Bellelay certains biens communaux sis à Reconvilier, au prix de onze sols de Bâle, 3 avril 1285. — Les paroissiens de Tavannes, avec l'autorisation du vicaire général de Henri, évêque de Bâle, échangent un champ de la dot de leur église, contre un autre de l'abbaye de Bellelay, avril 1285. — Jean de Bienne vend à l'abbaye de Bellelay, du consentement des intéressés, le domaine de Chindon, avec toutes ses dépendances, sises sur le territoire de Reconvilier, 24 novembre 1289. —

(\*) *Annales des Prémontrés.*

Emon, chevalier et seigneur d'Asuel<sup>1</sup>, du consentement de son épouse Adelaïde, vend à l'abbaye de Bellelay, pour 18 livres de Bâle, le moulin de Séprais, paroisse de Boécourt, 24 décembre 1289. — Les moines d'Altkirch échangent avec l'abbaye de Bellelay leurs propriétés, sises à Lepuix, pour un revenu de deux sols assignés auprès d'Altkirch, 11 avril 1290. — Guidon, prieur de Vaux, approuve et confirme l'échange fait entre les moines d'Altkirch et ceux de Bellelay, 1290. — Humbert de Réchési, chevalier, fait don à l'église de Grandgourt de vingt sols de cense annuelle, assigné sur ses terres à Boncourt et à Joncherey, 6 janvier 1291. — Christine, veuve de Conon Vritag, bourgeoise de Bienne, vend à l'abbaye de Bellelay des vignes situées près de ladite ville, 13 janvier 1291. — Bertholde de Chavanne et Jordanne de Diesse, son épouse, vendent à l'abbaye de Bellelay une vigne sise au val de Nugerole, 13 janvier 1291. (\*)

#### BOURCARD, de Boécourt, huitième abbé.

L'abbé Bourcard, de Boécourt, mourut le 19 février 1316.

— Hermann de Bienne, chevalier, du consentement de son épouse et de ses enfants, vend à l'abbaye de Bellelay une vigne située au val de Nugerole (Neuveville), 12 mars 1292. — Enquête au sujet de la dîme de Bumont, réclamée par l'évêque de Bâle et les frères de Tavannes d'une part et par l'abbaye de Bellelay d'autre part, 15 août 1293. — Sentence de Guillaume de Vauxmarcus en faveur de l'abbaye de Bellelay, contre Ulric de Bienne qui réclamait une part de certaines dîmes, dans la paroisse de Blanche-église de Nugerole (Neuveville), 22 novembre 1293. — Sentence arbitrale de Bourcard d'Asuel et d'autres personnages relativement à certains revenus qui étaient contestés à l'abbaye de Bellelay, sur des biens sis à Montinez, de la part de trois particuliers dudit lieu, 1293. — Guidon de Saicourt et son fils, donnent à l'abbaye de Bellelay la moitié de leurs biens sis sur le ban de cette localité, à l'exception du moulin de Saules, juin 1294. — Renaud de Cœuve donne à l'abbaye de Bellelay, soit au prieuré de Grandgourt, un pré sis à Cœuve, à charge de payer une cense annuelle de 12 sols à l'église de Florimont, et 12 sols à celle de St-Dizier, 4 novembre 1294. — Renaud et Guillaume, de Delle, donnent à l'église de Grandgourt trois chenevières et cinq champs situés sur le territoire de Florimont, et les reprennent en emphytéose pour la cense annuelle de vingt sols, 15 octobre 1295. — Sentence arbitrale entre l'abbaye de Bellelay et Werner et Conon d'Undervelier, au sujet de l'héritage de leur frère

(\*) Trouillat, *Monum. T. II.* 254, 258, 272, 275, 276, 297, 298, 322, 326, 334, 412, 415, 473, 476, 485, 486, 492, 493, 494 et 495.

Renaud d'Undervelier, légué à la première. Ceux-ci reprennent ces biens en emphytose de ladite abbaye, 29 janvier 1296. — Thiébaud d'Asuel donne à l'abbaye de Bellelay, à titre d'œuvre pie, la dîme de Gervillers, située dans la paroisse de Pfetterhausen, 1<sup>er</sup> mars 1296. — Henri de Tavannes, chevalier, donne à l'abbaye de Bellelay toutes ses possessions à Tramelan, dont les revenus seront spécialement employés pour un repas abondant au réfectoire de Bellelay, le jour de son anniversaire, 9 août 1297. — Bourkard, abbé de Bellelay, constate qu'Ulrich d'Undervelier et d'autres personnes ont donné à cette abbaye une certaine somme d'argent pour pitance, laquelle somme a été dépensée par son prédécesseur qui avait assigné en compensation deux vignes à son couvent ; ledit Bourkard ajoute vingt-quatre sols de Bâle à cette pitance, assignés sur une maison à Bienne, 21 octobre 1298. — Henri Buhl, de Gervillers, vend à l'abbaye de Bellelay sa maison avec ses dépendances pour sept livres de monnaie, 22 janvier 1299. — Walther de Liebenstein vend à l'abbaye de Bellelay la dîme du territoire de Gervillers, pour cinquante livres estevenantes, 12 avril 1299. — Thierry, curé de Blanche-église de Nugerole (Neuveville), donne à l'abbaye de Bellelay une vigne, une maison située sous le Schlossberg avec ses dépendances et différents autres biens non spécifiés, et s'en réserve l'usufruit pendant sa vie, moyennant une cense annuelle de douze deniers, mai 1299. — Sentence arbitrale qui adjuge à l'abbaye de Bellelay la moitié des biens que feu Guidon, maire à Saicourt, possédait audit lieu, et à Philippe, fils dudit Guidon, les biens qu'il avait à Boécourt, 20 janvier 1302. — Clémence, veuve de feu Guillaume, hôtelier de Cornol, renouvelle la donation, déjà faite par elle et par son époux, de tous leurs biens à l'abbaye de Bellelay, sauf l'usufruit qu'ils ont réservé pour leur vie durant, soit qu'ils meurent après avoir revêtu l'habit monastique ou non, 16 octobre 1302. --- 1303. 7 janvier. Bellelay, in crastino epiphanie Domini. Jaquatte, femme de Henri dit Merquis de Sonceboz, autorisée par son mari et par ses enfants Bourquin, Bourquin-Henri, Jean, Aliatte et Clémence, vend à l'abbaye de Bellelay la moitié d'une chenevière située à Boécourt, dont un quart appartient déjà à cette abbaye par donation de Pierre, fils de la venderesse, chanoine à Bellelay, l'autre quart appartenant à son fils Bourquin dit Quarron, par droit d'héritage. Cette vente est faite pour le prix de 34 sols coursables à Bienne, et d'une tunique grise pour Clémence, fille de la venderesse. Scellé par Conon, curé de Sombeval et par Etienne, curé de Corgémont. (Original.) — Renalde, épouse de Hugues, de Boncourt, chevalier, vend à l'abbaye de Bellelay une fauchée de pré, sise sur le territoire de Lugnez, 9 septembre 1303. — Otton Münch, de Bâle, chevalier, et son épouse Berthe informent l'abbé de l'ordre des Prémontrés, qu'ils ont fondé un monastère à la Porte-du-Ciel, ils en of-

frent l'annexion à son ordre , avec prière d'en confier la direction à l'abbé de Bellelay, 20 mars 1304. --- Sentence arbitrale prononcée par l'abbé de Lucelle , Henri de Rocourt , Henri d'Asuel et Guillaume de Cœuve sur une contestation élevée entre le chapitre de Moutiers et les paroissiens de Tavannes d'une part, et l'abbaye de Bellelay, de l'autre, au sujet d'une limite de territoire du côté de la Rouge-Eau, (\*) 3 février 1308. — Henri VIII confirme l'acte de fondation du monastère de la Porte-du-Ciel, par Otton Münch, de Bâle, chevalier et son épouse Berthe, 26 avril 1309. --- Sentence arbitrale entre l'abbaye de Bellelay et Philippe de Saicourt et ses fils , relativement à une terre sise audit lieu, revendiquée par les deux parties, 9 juin 1310, --- Jean, doyen d'Ajoie, donne une rente annuelle de trente sols estevenants à l'abbaye de Bellelay, assignée sur une maison située à Porrentruy, avril 1311. — Jacques Poupu de Schwadernau et Metza son épouse , bourgeois de Bienne, reçoivent en bail pour leur vie durant, de l'abbaye de Bellelay, une maison située à Bienne , dans le vieux bourg , pour la cense annuelle de vingt sols , monnaie dudit lieu , 8 septembre 1311. --- Les frères de Hagenbach vendent toutes leurs propriétés situées à Lepuix, à l'abbaye de Bellelay, pour cinquante livres estevenantes , 30 mars 1313. --- Jugement arbitral contre Borquin, fils de Rossel de Montinez, qui avait cultivé des champs revendiqués par l'abbaye de Bellelay, coupé du bois dans une forêt bannale et battu à le laisser pour mort un frère convers de cette abbaye qui voulait l'en empêcher, 27 avril 1315. --- Werner de Glovelier, écuyer, donne à l'abbaye de Bellelay tous les biens qu'il possède à Glovelier, et les reprend en emphytéose de cette abbaye, sa vie durant, pour la cense annuelle de trois sols de Bâle, 25 janvier 1316. (\*\*) .

#### L A M B E R T , neuvième abbé.

« L'abbé Lambert , qui avait été précédemment curé de Boncourt , mourut le 18 juillet 1320. » (\*\*\*)

(\*) La Rouge-Eau , ruisseau qui sort des tourbières près de Bellelay, et va se perdre dans le même voisinage, dans un rocher creux, où il fait mouvoir un moulin dit de la Rouge-Eau. — *Buttiere* , source qui donne son nom à un hameau nommé aujourd'hui les Bottières, à l'est et dans le voisinage du moulin de la Rouge-Eau. (*Trouillat*.)

(\*\*) *Trouillat, Monuments*, t. II, p. 521, 548, 556, 561, 570, 575, 592, 606, 615, 650, 672, 674, 676, 677 ; t. III, p. 24, 30, 41, 74, 124, 143, 158, 170, 174, 186, 219, 228, 681.

(\*\*\*) *Annales des Prémontrés*. — Les nécrologues, publiés par MM. L'Hoste, C. Nicolet et Frédéric de Mülinen-Mutach , indiquent aussi cette même date du 18 juillet 1520. Mais tous ces auteurs sont , paraît-il , tombés dans la

— 1316. 1<sup>er</sup> juillet. Jordan, bourgeois de Bienne et son épouse, déclarent avoir reçu en emphytéose de l'abbaye de Bellelay, une maison située à Bienne, dans la ville neuve, pour la cense annuelle de vingt-quatre sols. (\*)

**PIERRE II, dixième abbé.**

« Pierre de Sancey, en Franche-Comté, mourut le 26 décembre 1336. » (\*\*)

— Sentence qui assigne le cours d'eau de Loveresse à l'abbaye de Bellelay, contrairement aux prétentions de Nicolas, ancien maire de Moutiers, 25 janvier 1327. — Le vicaire général de l'évêché de Bâle promet, au nom de l'Evêque, la protection épiscopale aux étrangers qui se fixeront sur les terres du monastère de Bellelay, lesquels devront payer un sol de cense annuelle pour cette protection, 16 juillet 1331. (\*\*\*)

**HENRI II, de Bassecourt, onzième abbé.**

« Hénri obtint de Bénoît XII, en 1341, la confirmation de donations faites à son abbaye, au titre du patronage de l'église de St-Ursanne, ces donations étaient l'église paroissiale et la chapelle de Neuveville. Il mourut le 18 mars 1350. » (\*\*\*\*)

— Convention arbitrale entre le chapitre de Moutiers-Grandval et l'abbaye de Bellelay, relative aux collonges de Damphreux et à d'autres biens, 8 juillet 1337. — Sentence arbitrale de l'archidiacre du Salsgau, en vertu de laquelle l'abbaye de Bellelay doit payer une cense annuelle de 191 livres de fromage aux Münch de Landskron, pour certains pâturages qu'elle retient en emphytéose de ces derniers, 11 juin 1346. — Rôle des collonges de Bellelay, à Montinez, 7 août 1346. (\*\*\*\*\*)

même erreur, car M. Trouillat cite dans son 3<sup>e</sup> volume, p. 295, 296 et 322 des actes de l'abbé Lambert portant les dates des 1 août 1321, 29 janvier 1322 et 27 février 1323.

(\*) Trouillat, *Monuments*, t. III, p. 238.

(\*\*) *Annales des Prémontrés*.

(\*\*\*) Trouillat, *Monument*, t. III, p. 571, 416.

(\*\*\*\*) *Annales des Prémontrés*.

(\*\*\*\*\*) Trouillat, *Monuments*, t. III, p. 471, 581, 584.—Ici s'arrêteront les citations si intéressantes empruntées jusqu'à présent à M. Trouillat, son 3<sup>e</sup> volume n'allant pas au-delà de 1350. Le régeste, qui termine ce dernier volume, contient plus de 60 actes relatifs à Bellelay et la plupart très-remarquables. Je regrette que le cadre étroit de cette notice ne m'ait pas permis d'étendre davantage mes citations.

**P I E R R E III, douzième abbé.**

« Pierre de Vannes , près Lausanne , avait été précédemment abbé du Lac-de-Joux. Il mourut le 22 août 1354 et fut enterré dans l'église de Grandgourt. » (\*)

**J A C Q U E S II, treizième abbé.**

« Jacques II, mourut le 21 août 1358. »

Voici ce que le P. Pallain dit de cet abbé dans la *Vie de l'abbé Schnell*, manuscrit inédit : (\*\*)

« La ville de Biel (aujourd'hui Bienne), toujours féconde en grands hommes, en a souvent gratifié l'abbaye de Bellelay. Entre plusieurs dignes sujets qu'elle lui a procurés, nous comptons trois abbés, dont le premier fut Jacques , second du nom , mais dont nous ignorons la famille. Il fut élevé à la dignité abbatiale l'an 1354. Les talents tant du corps que de l'esprit dont le Seigneur l'avait doué, auraient fait souhaiter que son gouvernement eût été long ; mais malheureusement pour son abbaye, cette abbé ne vécut que quatre ans après son élévation, étant mort en 1358. »

**J E A N I<sup>er</sup>, quatorzième abbé.**

(\*\*\*) « C'est par les soins de Jean I<sup>er</sup>, de Bassecourt, que fut établie, en 1362 , une confraternité entre les abbés de Cerlier, de l'ordre de Saint-Benoît, de Frienisberg, de l'ordre de Citeaux , de Fontaine-André, de Gottstadt ou Lieu-de-Dieu et de Bellelay, de l'ordre de Prémontré , enfin de Saint-Pierre-du-Lac , de l'ordre de Cluny, tous du diocèse de Lausanne , hormis l'abbé de Bellelay. D'après les règlements de cette association , tous devaient à leurs frais se réunir à Bienne tous les ans , afin d'y célébrer un anniversaire pour leurs frères défunt. Cette réunion de charité cessa en 1529. Jean I<sup>er</sup> mourut le 3 décembre 1365. »

**J E A N II, quinzième abbé.**

« Jean II, de Séprais , obtint d'Urbain V, la confirmation des privi-

(\*) *Annales des Prémontrés. — P. de Mülinen-Mutach, Helvetia sacra.*

(\*\*) J'ai découvert aux Genevez , (en août 1857) un manuscrit intitulé : *Vie de l'abbé Schnell par le R. P. Bernard Pallain.* M. C. Nicolet croit que ce document, qu'il m'a demandé en communication , est l'original de celui dont il est mention dans le *Coup-d'œil* de 1856, page 12. Mais il contient de plus que celui-ci , un grand nombre de notes très-intéressantes , écrites de la main du P. Grégoire Voirol.

(\*\*\*) *Annales des Prémontrés.*

léges et des immunités accordées à Bellelay par les Souverains-Pontifes. En 1374 , il acheta des comtes de Thierstein le droit de patronage sur Longeau. Il mourut le 2 décembre de la même année. »

Dans le manuscrit déjà cité et qui faisait partie des annales de Bellelay on trouve , pages 734 et 735, ce qui suit :

« Nous, Humbert de Neuchâtel, par la grâce de Dieu et du Siège apostolique évêque de Bâle , désirant qu'il fut porté à la connaissance de tous que nos prédécesseurs , les évêques de Bâle , s'efforçaient depuis longtemps de combler de leurs gracieuses faveurs le monastère de Bellelay, de l'ordre de Prémontré, dans le diocèse de Bâle. Nous donc, désirons suivre leurs traces, observant que les personnes qui y servent Dieu ne peuvent être entretenues convenablement à cause de la modicité des revenus. C'est pourquoi : pour le remède et salut des âmes de nos prédécesseurs et de la nôtre , dans le but de subvenir aux nécessités des personnes dudit monastère et d'augmenter le culte divin , nous donnons aux religieux et à nos chers frères en Jésus-Christ , à l'abbé et au couvent dudit monastère, les revenus, provenances, droits et donations de l'autel de St<sup>e</sup>-Catherine vierge , nouvellement fondé dans l'église paroissiale de Tavannes, de notre diocèse de Bâle.

» N. B. La chapelle susnommée a été fondée en 1372 par nobte dame Elisabeth , veuve du chevalier Jean de Tavannes, sous la condition qu'elle soit desservie par un chapelain, résidant en ce lieu , qui y dirait chaque semaine trois messes pour le soulagement de son âme et de celles de ses parents, et que chaque année il aurait soin d'y faire célébrer par le prêtre deux anniversaires solennels. » (\*)

### J E A N III, seizième abbé.

« Jean III , de Pontenet , présida en 1389, le chapitre où Jean Ochsen fut élu abbé de la Porte-du-Ciel , et il le présenta à la bénédiction de l'évêque de Constance , au nom du père abbé général de Prémontré, qui lui avait délégué ses pouvoirs. Il mourut le 23 octobre 1398. » (\*\*) .

### J E A N IV, dix-septième abbé.

« Jean IV, Donzelet de St-Ursanne , présida l'an 1399, an nom de l'abbé de Prémontré , le chapitre où Jean Busset fut élu abbé de la Porte-du-Ciel. L'année suivante , Jean Busset étant mort , il lui donna pour successeur, André de Deux-Ponts. Il mourut le 20 septembre 1401. »

(\*) Traduction faite par M. X. Kohler.

(\*\*) *Annales des Prémontrés.*

H E N R I III, dix-huitième abbé.

« Henri Nerr, de Delémont, bachelier en droit canonique, versé dans les lettres et les sciences, fut nommé, en 1412, vicaire général d'Humbert, évêque de Bâle, tant pour le temporel que pour le spirituel. En 1414, pendant le concile de Constance, il fut établi procureur-général de l'ordre. Les pères du concile, pour reconnaître et récompenser son éloquence, son zèle à promouvoir la foi et la réforme véritable, lui donnèrent pour lui et ses successeurs, le droit de porter la mitre ; et l'empereur Sigismond, qui avait pu apprécier sa science et son courage, lui accorda pour Bellelay la protection impériale, la confirmation de ses priviléges et le droit de cité dans les villes de Berne et de Soleure.

» Un incendie ayant réduit en cendres l'église de Bellelay, en 1402, il la fit relever en partie. Il affranchit ses paysans et ses colons de toute servitude, au moyen d'une somme payée à la mense épiscopale. Il acquit de Nicolas de Truchsses d'Ottenbourg et des seigneurs d'Eptingen le droit de patronage sur les églises de Bassecourt et de Perles. Une tempête inattendue vint troubler le cours de son heureuse administration : en 1417, le duc Hugolin, avec une troupe nombreuse de Bourguignons et poussé par Richard de Neuchâtel, tomba de nuit et à main armée sur Bellelay, y commit des dévastations, emporta les calices et les ornements sacrés, entraîna l'abbé lui-même prisonnier à l'Isle-sur-le-Doubs, et ne consentit à lui rendre la liberté qu'après en avoir reçu une forte rançon. Revenu à Bellelay, Henri ne fit que souffrir toute l'année et mourut le 27 décembre 1418. »

H E I S C H M A N N I<sup>er</sup>, dix-neuvième abbé.

« Heischmann Girardin s'occupa de recouvrer les dépouilles de son abbaye et les documents qu'avait enlevés Hugolin. A cet effet, il alla trouver Urbain V, lui dépeignit le misérable état de son église, arma sa main vengeresse contre les spoliateurs, qui, frappés des foudres de l'excommunication, firent la restitution demandée. Heischmann mourut le 21 septembre 1426. »

J E A N V, vingtième abbé.

« Jean de Châtelat assista au concile de Bâle, tant en son nom que comme délégué des abbés de Murbach et du Val-Saint-Georges, et des prévôts de Ruffach, de Salberg, etc. Le chapitre général de l'an 1480 le chargea d'acquérir à Bâle une maison où pourraient se loger commodément les députés de l'ordre auprès du concile ; il s'acquitta

de cette mission ; mais la mort le surprit, avant qu'il put voir la fin si désirée du concile, le 21 avril 1424. »

**PIERRE IV, vingt-et-unième abbé.**

« Pierre, surnommé Martini, profès de Vicogne, fut envoyé à Bellelay par le chapitre général pour administrer le siège vacant. Les moines de Bellelay approuvèrent ce choix ; ils n'en pouvaient espérer un meilleur, car Pierre était très-versé dans les matières ecclésiastiques et civiles, propre aux grandes et difficiles affaires ; et au milieu des questions qui s'agitaient à cette époque, son ordre et le concile de Bâle le choisirent souvent pour médiateur, et quelquefois pour arbitre et pour juge. C'est ainsi qu'en 1435 le concile l'envoya comme commissaire en France, ainsi que l'exposent au long les annales de l'abbaye. Il mourut le 13 octobre 1439. »

**HEISCHMANN II, vingt-deuxième abbé.**

« Heischmann, de la vallée de Delémont, n'eut presque jamais la paix avec son couvent. Comme il voulait retrancher ou diminuer les divisions de prébendes ou pitances introduites par l'esprit de propriété, les chanoines en appelèrent de sa décision et le citèrent au tribunal de l'ordre. Le chapitre général envoya vers les parties le prieur de Prémontré et l'abbé du Lac-de-Joux, qui, en leur qualité de juges, condamnèrent les tentatives de l'abbé, prenant ainsi un abus pour de la justice, et une coutume pour la vérité. Le malheureux Heischmann mourut, au milieu de ses luttes en faveur de l'équité, le 11 septembre 1448. »

**JEAN VI, vingt-troisième abbé.**

« Jean VI, surnommé Rier, de la Neuveville, résigna ses fonctions en 1456 et mourut le 5 août 1458. » (\*)

**JEAN VII, vingt-quatrième abbé.**

Voici ce que dit de cet abbé le P. Pallain dans le manuscrit déjà cité : « Le second abbé que la ville de Bienne a fourni à Bellelay fut Jean VII, de la famille des Griel. En l'an 1456, il fut nommé à l'abbaye de Bellelay, dont il était professeur, dans le chapitre général de l'ordre qui cette année se tenait à St-Quentin en Vermandois. Ce fut de son temps, savoir en 1460, que se forma l'alliance entre les chapitres de Lucelle, Bellelay, Moutiers-Grandval et St-Ursanne. » — Il mourut le 26 mai 1483.

(\*) *Annales des Prémontrés.*

J E A N VIII, vingt-cinquième abbé.

« Jean Bart, d'Osterhoffen, en Bavière, mourut le 17 septembre 1490. »

J E A N IX, vingt-sixième abbé.

« Jean IX, surnommé Brulhard, de Tavannes, fit renouveler, en 1504, la confraternité des chapitres de Bellelay, de Moutiers-Grandval et de St-Ursanne. Accablé de vieillesse, il renonça volontairement à sa dignité, le 2 juillet 1508, et mourut le 21 décembre de la même année. » (\*)

N I C O L A S I<sup>er</sup>, vingt-septième abbé.

« Nicolas Schnell, de Bienne, très-versé dans l'un et l'autre droit, nommé par l'évêque de Bâle membre de son conseil secret, visiteur des provinces de Bourgogne, d'Auvergne et de Savoie, remplit toutes ces charges avec distinction. En 1513, il obtint de Clément VII l'union de la Porte-du-Ciel avec Bellelay. Il incorpora de même, en 1513, les églises paroissiales de Bassecourt et de Boécourt. Il acquit en 1516, la paroisse de Bévillars. Il rebâtit entièrement l'église et le monastère détruits par un incendie. Il mourut saintement le 12 juin 1530. » (\*)

Malgré le cadre restreint de cette notice, je ne puis m'empêcher de citer ici quelques passages de la vie de cet abbé, par le P. Pallain :

« Pour peindre, dit-il, d'un seul trait l'abbé Schnell, je dirai avec l'annaliste de Bellelay qu'il fut admiré de tous par l'éclat de ses vertus et ne fut égalé par personne. Je ne rapporterai pas grand nombre de contrats, de transactions, d'accords et de conventions avantageuses qu'il a faites, soit avec les chapitres de Soleure, Moutiers-Grandval, de l'Isle et de St-Jean, soit avec des communautés particulières, et qui se firent en 1509, 1511 et 1512. — Le prince Christophe d'Utenheim choisit l'abbé Nicolas préférablement à tout autre pour le députer vers le chapitre de sa cathédrale et lui notifia le dessein qu'il avait et la résolution où il était de résigner la Principauté et l'Evêché.

» Ce fut en 1516 que l'abbé, voulant lier d'un lien indissoluble et perpétuel son monastère de Bellelay avec la ville de Bienne, et faire que ses frères et ses compatriotes n'eussent qu'un cœur et qu'une âme par l'union qui devait régner entre les membres de ces deux corps, procura à ses religieux et à leurs successeurs le droit de bourgeoisie avec Messieurs de Bienne par un accord qui devait être avantageux aux uns et aux autres et qui subsiste encore aujourd'hui. Les conditions fondamentales de cette union furent les suivantes. De la part de Bienne on s'obligeait : 1<sup>o</sup> à protéger, assister et défendre l'abbé et les religieux

(\*) *Annales des Prémontrés.*

de Bellelay ; 2<sup>e</sup> de soutenir leurs droits ou possessions toutes les fois que ces Messieurs en seraient recherchés, toutefois aux frais et dépens de Bellelay ; 3<sup>e</sup> Bellelay, en qualité de combourgéois, jouira de plusieurs priviléges dont ne jouissent pas les étrangers, qui sont spécifiés dans l'acte authentique à ce sujet. En particulier Messieurs de Bienné s'obligent à fournir les bois nécessaires à la construction des maisons que l'abbaye possède dans la même ville. L'abbaye de Bellelay, de son côté, s'est engagée : 1<sup>o</sup> à reconnaître sa combourgéoisie par la somme de 15 écus qu'elle payera tous les ans à la ville de Bienné ; 2<sup>o</sup> chaque abbé aura soin de la renouveler ; 3<sup>o</sup> quand Messieure de Bienné, députés du magistrat, passeront par Bellelay, on s'engage les recevoir et traiter avec bonté et politesse et à les défrayer entièrement, eux, leurs domestiques et leurs chevaux.

» Le bon abbé avait appris avec une douleur indicible que les Biennois, ses compatriotes, chancelaient dans la foi et paraissaient tous disposés à quitter et à abandonner la religion dans laquelle leurs pères étaient morts et dans laquelle ils étaient nés. A cette chagrinante nouvelle, il court, il vole vers sa chère patrie dans le dessein et dans l'espérance d'engager ses combourgéois à persévérer dans la foi de leurs ancêtres (1529). Mais tous ses soins et les mouvements qu'il se donna furent inutiles. — La nouveauté s'était déjà emparée des esprits et avait prévalu. De sorte que l'infortuné abbé fut obligé de se retirer et de retourner dans son abbaye sans avoir pu rien gagner sur des cœurs déjà gagnés eux-mêmes par la nouveauté.

» A son retour de Bienné, étant arrivé à Tavannes, où un de ses religieux était curé, il y trouva les choses au sujet de la religion dans une situation aussi critique qu'à Bienné. La pluralité des habitants paraissait inclinée pour la réformation. L'abbé, dans ces fâcheuses circonstances, après bien des réflexions que la prudence dictait, conçut du soupçon de son religieux et se désia un peu de sa constance. Il rappela donc le curé de Tavannes, Jean Périne, et envoya à sa place Jacques Mœschler, son sous-prieur. Mais ici le bon abbé se trompa, et croyant bien faire, il fit très-mal, car peu de temps après le même Jacques Mœschler changea de religion et se maria publiquement.

» Le village de Tavannes ayant donc imité et suivi l'exemple de ses voisins au-delà de Pierre-Pertuis, le sénat de Berne ne manqua pas d'y envoyer des commissaires pour les consolider dans le parti qu'il avait lui-même adopté. Or, l'abbé Nicolas, ayant appris l'arrivée des commissaires à Tavannes, ne manqua pas de s'y transporter et de leur rendre sa visite dans la maison curiale qui lui appartenait et où ils étaient logés. Mais l'entrevue fut âpre de part et d'autre ; de quoi les députés à leur retour ne manquèrent pas de faire leur rapport au sénat, et la conclusion fut qu'on s'en souviendrait à l'occasion. Elle ne

tarda pas à se présenter, car l'abbé Nicolas étant mort l'année suivante, et son successeur Jean Goniat s'étant rendu à Berne après son élection pour y renouveler, comme il était d'usage, la combourgéoisie, il fut obligé de s'en retourner sans avoir rien fait ; l'audience même lui fut refusée, et depuis, Bellelay n'a plus joui du privilége de combourgéoisie avec l'Etat de Berne. »

Jacques Mœschler devint donc le premier pasteur réformé de Tavannes. Malgré cela, il ne tarda pas, dit la tradition, à rentrer en relation avec l'abbaye où il était, ajoute aussi la tradition, considéré seulement comme une brebis égarée.

#### J.E.A.N X, vingt-huitième abbé.

« (\*) A l'excellent abbé Schnell succéda le digne et illustre Jean, dixième du nom, surnommé Jean Goniat de Bellefond. Il fut recommandable par une piété, un courage et une constance tels que l'exigeait cette époque si troublée. Ce fut alors, en effet, que les habitants de Bienne, ceux de la Neuveville et de la vallée de St-Imier, et enfin de presque tout le voisinage abandonnèrent la foi catholique. En 1530, le magistrat de la Neuveville, à l'instigation de G. Farel, convoque les citoyens, leur fait la proposition de choisir entre la nouvelle et l'ancienne religion. Il recueille les suffrages d'après lesquels le nouveau culte est admis à la majorité de 24 voix. Alors les anciens rites sont abolis au mois de novembre de la même année, il est décidé que les nouveaux seront en vigueur à partir de la même époque. À la suite de cette résolution, les chanoines de Bellelay furent renvoyés avec violence des cures de la Neuveville, de Perles, de Longeau, de Walbringen et de Tavannes.

» Dans ces tristes circonstances, l'abbé du monastère ne pouvait trouver aucun secours, ni espérer aucun conseil pour se tirer d'aussi grandes difficultés. Il n'avait rien à attendre de l'évêque de Bâle. Celui-ci, proscrit de sa ville épiscopale, qui avait choisi Oecolampade pour évêque, se retirait tantôt au château de Birseck, tantôt à Porrentruy, tantôt à Delémont, fuyant ainsi devant ses ouailles et la fureur des Bernois.

» Il est bien remarquable de voir l'abbaye de Bellelay, au milieu d'une crise aussi terrible, non seulement ne pas chanceler dans sa foi, mais encore la conserver dans toute son intégrité. L'abbé du monastère, ainsi que tous les religieux commis à sa garde, protégés par la constance de leur foi, comme par un solide bouclier, surent au milieu des plus violentes tempêtes, soutenir courageusement le choc et arrêter

(\*) *Histoire abrégée de Bellelay inéd.*

au pied des murs de leur monastère , ce torrent furieux qui entraînait tout sur son passage. Tout rempli de l'esprit de Dieu, il sut assurer tellement dans la foi une population déjà chancelante que les gens du peuple congédièrent violemment des prédicants, (\*) qui étaient venus prêcher jusque devant les portes de Bellelay. L'abbé Jean mourut saintement et reçut ainsi la digne récompense de sa prudenee et de sa constance dans la foi, le 19 décembre de l'an 1553. »

### S E R V A I S F R I D E Z , vingt-neuvième abbé.

« Servais Fridez, de Delémont, écrivit un journal des misères de son temps. Il dépeint d'un style plein de larmes les calamités infligées à ses voisins par l'hérésie de plus en plus violente; il pleure ses infortunes et celles de son monastère brûlé pour la troisième fois ; il le répara promptement et comme il put. Écrasé par le chagrin, mais non vaincu, il cessa de vivre, le 22 février 1561. » (\*\*)

A partir de cette époque si agitée, le calme et la paix se rétablirent insensiblement. De bonnes relations se formèrent entre l'abbaye de Bellelay et les populations des contrées où la réforme était adoptée. C'est dès lors que commença cette ère de tolérance qui n'a pas discontinue jusqu'à l'extinction de cette abbaye et qui est un de ses beaux titres de gloire. Bellelay, ayant conservé la collature de l'église de Tavannes, nommait les pasteurs d'après une liste de candidats qui lui était présentée. Le couvert du pasteur de Tavannes était mis tous les jours à la table des religieux de Bellelay et il en faisait fréquemment usage. (\*\*) On voit encore au-dessus du Fuet , une belle pierre (\*\*\*\*) en forme de fauteuil dans lequel, d'après la tradition , le

(\*) D'après la tradition , ce serait Farel lui-même qui aurait prêché par une des fenêtres de l'auberge de Bellelay un dimanche au moment où le peuple sortait de l'église de l'abbaye.

(\*\*) *Annales des Prémontrés.*

(\*\*\*) .... « Abraham Gagnebin arrive à Bellelay un peu avant l'Angelus de midi. Il sonne à la porte du monastère , et le Père Isidore qui, lui aussi, observe la température de ces rudes climats , le reçoit avec un chaleureux empressement. Son couvert est mis à la table hospitalière des Prémontrés, à côté de celui du pasteur de Tavannes et du docteur Binninger de Montbéliard. On y cause de la neige du 30 juin, jour de la procession de Notre-Dame de Lajoux. » — J. Thurmann, *Toast lu à la réunion de la Société des sciences naturelles, à la Chaux-de-Fonds, en août 1855. — Coup-d'œil de la Société d'émulation, en 1855.* p. 155.

(\*\*\*\*) Il serait question, paraît-il, de perpétuer ce souvenir par une inscription taillée sur ce rocher.

pasteur T. R. Frêne avait l'habitude de se reposer dans ses voyages à Bellelay. Un autre pasteur du voisinage a débité plusieurs fois dans son église des sermons composés par des religieux de Bellelay. Je tiens ce fait d'un des derniers religieux de cette abbaye. J'ai dans ma collection de manuscrits, des lettres des pasteurs de Tavannes et de la Neuveville qui témoignent de ces bons rapports et surtout des procédés bienveillants que l'on y apportait de part et d'autre. Il en était de même parmi le peuple. Aussi, lors de leur départ de Bellelay, les religieux, en passant au Fuet, à Tavannes, etc., reçurent-ils de la part des populations de touchants témoignages d'estime et de regrets.

#### A N T O I N E F O T T E L, (\*) de la Neuveville, trentième abbé.

« Antoine Fottel, excellent économie, médiocrement lettré, entreprit la visite et la réforme de son monastère sur les instances de François Bonhomme, évêque de Vercel et légat du Souverain Pontife, qui, corrigeant les anciennes mœurs ou plutôt les criants abus, selon l'esprit du concile de Trente, supprima les divisions de prébendes ou pitances et les fâcheuses habitudes que l'amour de la propriété avait depuis longtemps introduites. Antoine mourut le 25 février 1574. » (\*\*)

#### J E A N X I, trente-et-unième abbé.

« Jean Simon, de Bure, mourut le 3 février 1579. »

(\*) A la page 736 des Annales manuscrites de Bellelay, le nom de cet abbé se trouve désigné ainsi : *Anton. Faginus (de la Fage, Fottel), Neo-Villan.* J'ai découvert une belle pierre, en forme de croix, sur laquelle se trouvent les armoiries de l'abbé Fottel (le B, une fleur de lys et 2 trèfles sur 3 monts). — M. A. Boillat, maire à Loveresse, m'a communiqué un acte, copie sur parchemin vidimée en 1789 par le notaire de Saules à St-Blaise, du 15 mai 1563, qui a pour objet le prêt féodal de diverses terres à des habitants de Malleray. Voici quelques passages de cette pièce : « Nous, An- » thoine Fotelz, par la grâce de Dieu, humble abbey du monastère de » Bellelay, faisons savoir, etc., que par le vouloir, congier, conseil et » consentement de notre couvent, considérant et regardant le grand et évi- » dent proffit et utilitey d'ung curé ou prédicant de Belvillars, congoissons » et confessons nous abbey que desssus comme vrai curé et colateur de la » cure dudit Belvillars, après avoir prestez, etc. (suit le détail des pro- » priétés), et a fait ledit présent prêt féodal pour la cense d'ung bêchet par » moitié froment et avoine, mesure de Mostiers Grand-Vaulx, et doit être » ladite graine bien vennée et leaule et marchande au dict de gens de bien, » d'ung chappon, etc., etc.

(\*\*) *Annales des Prémontrés.*

**VERNER BRISELANCE**, de Porrentruy, 32<sup>e</sup> abbé.

« Verner Briselance, tenant la main à la réforme ordonnée par le légat, ne souffrit, ni en lui-même, ni dans ses chanoines, rien qui fut contraire à la pauvreté ; il environna le couvent de murailles, pour ôter aux chanoines l'occasion de sortir et aux étrangers l'occasion de pénétrer dans l'intérieur de la maison. Bellelay n'avait point vu de visiteurs de l'ordre depuis l'extinction du Lac-de-Joux, la mère église ; Verner en fit venir. Il mourut le 31 août 1612. »

**DAVID JUILLERAT**, trente-troisième abbé.

« David Juillerat, de Monible, né dans la plus humble condition, était bouvier à Bellelay, lorsque l'éclatante distinction de son esprit, son étonnante facilité pour les lettres humaines lui ouvrirent les portes du couvent. Il fit de tels progrès dans les plus hautes sciences que de l'office de prieur, il passa sans intermédiaire à la dignité abbatiale, comme le plus digne au jugement de tous les chanoines. Il administra soigneusement les intérêts du monastère, et poussa sans relâche aux progrès des sciences ; mais il ne put se défaire de la timidité que son origine lui avait laissée. Il mourut le 17 février 1637. »

Lorsque j'ai écrit sur cet abbé la petite notice qui a paru dans le *Coup-d'œil* de 1856, je n'avais pas encore l'extrait des *Annales des Prémontrés*, ni le manuscrit de l'*Histoire abrégée de Bellelay*. Le premier n'est en ma possession que depuis le mois d'avril dernier et le second depuis le mois de juillet. Le premier cite aussi l'anecdote du boucher et il nous apprend de plus que dans sa jeunesse David Juillerat exerça aussi l'état de cordonnier à Bellelay. Du reste, sauf quelques petites différences dans les détails, l'anecdote est la même que celle que j'ai rapportée.

Depuis le mois de novembre 1635 jusqu'au mois de juin 1637, la peste qui régnait dans le pays fit de grands ravages dans la Courtine de Bellelay. A Lajoux, les pestiférés mouraient pour ainsi dire tout-à-coup, tant l'attaque était foudroyante. Plusieurs furent trouvés morts à la campagne et sur les chemins. Dans ces circonstances, l'abbé Juillerat et ses religieux firent preuve d'un beau dévouement. Le P. Augustin Cuenin, de Porrentruy, sous-prieur, allait confesser les mourants, quelquefois en plein air, dans les vergers, en allumant un feu entre lui et son pénitent, pour se préserver de la contagion. On enterrait les morts dans une fosse commune à la Sagne-es-Droz, sur Montbautier. (\*)

(\*) J'ai puisé ces renseignements dans un manuscrit que M. Saucy, ancien juge à la Joux, a bien voulu me communiquer.

**J E A N - P I E R R E C U E N A T , trente-quatrième abbé.**

« Jean-Pierre Cuenat, de Cœuve, mourut le 4 mars 1666. » (\*)

**J E A N - G E O R G E 1<sup>er</sup>, trente-cinquième abbé.**

« Jean-George Schwaller, noble Soleurois, veilla seul, durant la guerre des Suédois, au salut de Bellelay abandonné, et combattit long-temps pour l'immunité de l'ordre et du monastère contre le prélat et les autres conventuels qui favorisaient les prétentions de l'évêque de Bâle. Devenu abbé, il fut très-attaché à son état, défendit la discipline régulière par sa parole et surtout par son exemple. Il mourut le 26 mars 1691. »

**N O R B E R T P É R I A T , trente-sixième abbé.**

« Norbert Périat, de Fahy, mourut à la Neuveville le 12 novembre 1692. » (\*)

**F R É D É R I C de S T A A L , trente-septième abbé.**

« Frédéric de Staal, noble Soleurois, fut enlevé le 23 avril 1706, par une maladie d'entrailles qui était épidémique, et qui frappait indistinctement jeunes et vieux, nobles et peuple. »

**J E A N - G E O R G E II<sup>e</sup>, trente-huitième abbé.**

« Jean-George Voirol, des Genevez, était ami de la droiture, ennemi du vice, attaché à la science, un modèle de régularité, plein de modestie, animé de l'esprit de pauvreté. Bellelay lui doit ses vastes bâtiments, une église telle qu'il ne s'en trouve pas dans toute la Suisse de plus grande ni de plus ornée, enfin des vases sacrés qui ne sont point indignes de la magnificence d'un pareil temple. J'ai vu de mes yeux et j'ai loué toutes ces choses ; je dirais que je les ai admirées, si mon admiration n'avait été ravie toute entière par les vertus que j'ai contemplées dans le prélat. Je ne connais personne de plus affable dans les relations de la vie, de plus humble dans les honneurs, de plus zélé pour la propagation de la foi, de plus prudent dans l'administration, de plus constant dans l'amitié, de plus habile dans les affaires privées ou publiques. Les principaux de l'ordre avec moi l'ont vu au chapitre général de l'an 1717, où il assistait comme définiteur, et d'où il revint avec le titre de vicaire général de la Bourgogne. Il était dans

(\*) *Annales des Prémontrés.*

la fleur de l'âge, n'ayant encore que 47 ans, et il méditait de grandes choses pour Dieu , pour la religion, sa patrie et son monastère, quand la mort l'enleva ( à son retour des bains de Pfäffers), au couvent de la Porte-du-Ciel , où il est enterré. Sa tombe porte cette épitaphe : *Ci-gît Révérend Seigneur et père en Jésus-Christ, Jean-George Voirol, abbé de l'église de Bellelay, décédé le 17 août 1719. Qu'il repose en paix. Amen. Vanité des vanités, et tout n'est que vanité.* »

Les *Annales des Prémontrés* ne vont pas au-delà de l'abbé J.-G. Voirol. L'auteur termine son article sur Bellelay par l'indication des paroisses qui appartenaient à cette abbaye, savoir : Saint-Ursanne de Neuveville, qui fut donnée à Bellelay en 1140, par Amédée, évêque de Lausanne ; après la réformation, l'abbé de Bellelay conserva la qualité de pasteur primitif de cette église en vertu d'un contrat passé en 1533, entre les magistrats civils et l'abbé Jean Goniat ; Perles près de Bienn ; Longeau, entre Bienn et Soleure ; Tavannes et sa succursale, Saint-Léonard de Chaindon ; les Genevez ; Bassecourt ; Boécourt ; Montinez ; Geriviller ou Pstershausen. Bellelay possérait en outre deux chapelles, une à Walbringen, près de Bienn, sur la montagne au pied de laquelle la ville est assise, et au milieu des vignes où l'on voit encore ses ruines ; une autre au sommet du Mont-Repais, bâtie en l'honneur de St-Martin et aujourd'hui détruite.

#### J E A N - B A P T I S T E S É M O N , trente-neuvième abbé.

(\*) « Jean-Baptiste Sémon, de Montfaucon, docteur en théologie, savant profond et distingué, éleva à grands frais plusieurs édifices depuis les fondements jusqu'au faîte et acheva le bâtiment qui forme le couvent et le quartier abbatial. Il releva le monastère de Grandgourt, qui était détruit , rétablit aussi la maison de la Porte-du-Ciel , et de plus un grand nombre de fermes (\*\*) appartenant à l'abbaye. (\*\*\*) Plus tard,

(\*) *Histoire abrégée de Bellelay* inédite.

(\*\*) On voit encore au Cernil de Tramelan, sur la porte d'une des grandes fermes qui appartenait à l'abbaye, les armoiries de l'abbé Sémon, et la date de 1720.

(\*\*\*) « Le nouveau et grand chemin depuis Porrentruy par Saucy et depuis Porrentruy à Delémont furent commencé au mois de juillet de l'an 1740 et ils furent achevés au mois de mai de l'an 1741. On peut dire qu'il y avait des bois de 6 pieds sur le tronc qui ont été déracinés et transportés de leur place , et même les rochers furent-ils si grands tout de même a-t-on poussé droit le chemin. Beaucoup de gens auraient cru qu'il seroit été impossible d'y faire un chemin. Cette année il faisait bien cher vivre , la plus part de ceux qui travaillaient sur ce chemin n'avoient de pain que ce que les autres leur donnaient sur le chemin. — L'année 1741, au mois de

il se retira, comme prieur, à Grandgourt où il mourut dans de grands sentiments de piété, le 29 mai 1743. Son corps fut transporté à Belelay au milieu d'un grand appareil funèbre, et fut enseveli avec beaucoup de pompe dans un caveau placé sous le sanctuaire de l'église. Il fut le premier des abbés inhumés en ce lieu. »

Lors des troubles de 1740, l'abbé Sémon embrassa la cause du peuple. Lorsque le prince J.-S. de Reinach fit arrêter Pierre Péquignat de Courgenay, l'abbé Sémon refusa l'aide qui lui était demandé de la part du Prince pour procéder à cette arrestation qui eut lieu près de l'ancien cimetière de Bellelay. La tradition, dans les environs de Belelay, a maintenu vivace le souvenir de ces faits. C'est sans doute à la suite de ces événements que le discours suivant, écrit de la main même de l'abbé Sémon, et que j'ai retrouvé ici, a été adressé au prince :

« Votre Altesse,

» Je viens pour avoir l'honneur de faire à V. A. ma profonde  
» révérence et très-humble soumission ; comme il peut estre ar-  
» rivé qu'au sujet des troubles du pays V. A. auroit reçu des in-  
» formations, ou seroit venue en connoissance de quelques gérées et  
» conduite contraires à la parfaite soumission que je dois à mon Prince  
» territorial, je viens pour supplier en mesme temps V. A. en toute  
» humilité d'être persuadée, que je n'ay jamais pensé, ni eu la moin-  
» dre intention d'agir dans quoy que ce soit, contre mon devoir de  
» très-fidèle et obéissant sujet de votre A.; mais si l'on trouve que j'y  
» aye manqué, je proteste icy hautement en présence de V. A. que  
» cela n'est arrivé qu'uniquement par simplicité, ou par trop de con-  
» fiance que j'ay eue pour certaines personnes, de quoy je demande  
» très humblement pardon à V. A. et en fais ma sincère rétractation,  
» suppliant au reste de me conserver gracieusement mon abbaye sous  
» sa haute et puissante protection. »

La lettre suivante qui se trouve aussi dans ma collection d'autographes, se rapporte également aux événements de cette époque. Elle a été écrite le 20 octobre 1739 par le P. Godfried Jourdain, sous-prieur, à l'abbé Sémon qui se trouvait à la Neuveville.

juillet le 23<sup>e</sup> jour, à heure de nuit close, le tonnerre se déchargea sur un grand sapin au haut de Bérouay, ruage de Bellelay, dont les deux chevaux qu'ils mettent devant les deux harneaux du couvent et même les deux meilleurs, avec trois veaux se trouvèrent dessous ce sapin, tellement que le bois et les cinq bestes fut tout abîmez, donc les chevaux avoient des morceaux de bois plantés dans le corps qui les transperçoient, les morceaux de ce bois, bien qu'il eut 6 pieds sur le tronc ne laissoient pas que d'être sy petits, que deux hommes n'auroient pas eu de peine de porter les plus grands morceaux. » — (*Journal de David Héchement, de Monible.*)

« Mon révérendissime Père !

» Un exprès arrivé à ce moment de Pourrentruy, et m'apprenant votre  
» absence aussi bien que celle du R. P. prieur, vient de remettre à M.  
» Dusaulci la ci-jointe incluse, que j'ai l'honneur d'envoyer incessam-  
» ment à V. G. R<sup>me</sup> sur l'avis dudit M. Dusaulci et sur l'empresse-  
» ment que l'exprès lui a témoigné d'avoir une réponse ; aussi avons-  
» nous trouvé à propos de le retenir ici jusqu'à l'arrivée de la réponse  
» qu'il plaira à V. G. R<sup>me</sup> de nous envoyer, afin qu'il ne retourne pas  
» vuide à Pourrentruy. P. Gilbert, qui retorna hier au soir de Pour-  
» rentruy et que je suppose vous avoir écrit pour s'excuser de sa lon-  
» gue absence, rapporte que l'alliance nouvellement arrêtée entre notre  
» Prince et le roi T. C. fut publiée au château vendredi passé au son  
» du tambour et à la décharge de douze pièces de canons, dont les  
» trois premiers furent pris dans la ville comme un signal d'incendie  
» jusqu'à ce que les autres décharges tout de suite firent comprendre  
» autre sujet de ce ronflement, ensuite de quoi, comme il ajoute, plu-  
» sieurs bourgeois assemblés au *Bœuf* commencèrent à crier tout haut  
» par la fenêtre : *Vive le roi !* »

L'abbé Sémon séjournait souvent à Bienne et à la Neuveville surtout, où il était très-respecté. Le pasteur Petitmaître termine ainsi une lettre qu'il lui écrivait, le 5 décembre 1731, à propos d'une demande concernant la cure de la Neuveville : « .... C'est de quoi je vous serai fort  
» redevable ; et si je ne puis répondre autrement à votre équité et  
» générosité, V. G. saura au moins que je m'en loue partout ; et je  
» m'intéresserai de plus en plus par tous les endroits possibles, en  
» particulier par mes vœux, à la prospérité de votre personne et à  
» l'avantage de votre monastère ; étant des diverses personnes dont il  
» est composé, et surtout de V. G. R. le très-humble, etc. »

Les notes suivantes du P. Grégoire Voirol se rapportent au règne de l'abbé Sémon : — « 1728. Le nouveau monastère commence à être construit. Il est terminé en 1736. — 1729. La confraternité entre les quatre chapitres est renouvelée. — 1734. Célèbre visite faite au monastère par Hermann de Roth. — Suspension du prélat pendant deux années. — Le P. Meinrad Paul est renvoyé. — 1736. Le nouveau réfectoire est consacré. — 1740. Inquisition Delémontaine. Arrestation du prélat et du P. Placide prieur. »

#### GRÉGOIRE JOLIAT, quarantième abbé.

« (\*) L'abbé Sémon eut pour successeur Grégoire Joliat, de Courté-telle. Il me serait impossible de raconter tous les détails que je connais

(\*) *Histoire abrégée de Bellelay*, inédite.

au sujet de l'abbé Joliat et tous les traits de bonté tendre et paternelle envers ses subordonnés et envers les pauvres , dont j'ai été moi-même le témoin. Les indigents avaient toujours un libre accès auprès de lui. Après avoir fait ses études et achevé son cours ordinaire au séminaire épiscopal de Porrentruy, il mérita par la pureté de ses mœurs d'être élevé à la dignité sacerdotale , le 22 mai 1728. Cinq après , craignant le tumulte du siècle , il vint à Bellelay et demanda humblement d'être admis au nombre des novices. A la fin de son noviciat il fit les vœux solennels l'an 1738. A peine lié par ce grand engagement , il fut élu proviseur, maître des novices , sous-prieur et enfin élevé à la dignité abbatiale. Son humilité ; sa bonté affectueuse envers les pauvres , et mille autres vertus qui sont le plus bel ornement d'un religieux, lui attirèrent une grande renommée. Enfin , chéri de ses confrères , aimé de la noblesse et respecté du peuple , après avoir gouverné le monastère pendant 25 ans , il succomba à la maladie la plus cruelle le 30 novembre 1771. »

« Il faut l'avouer (et Dieu en soit béni), écrivait un jeune novice au temps de l'abbé Joliat, (\*) les couvents plus réguliers que Bellelay sont rares : il n'a point pécule comme tant d'autres : il n'est soupçonné d'aucune erreur dans la doctrine : même la morale relâchée , mal de tant de catholiques , n'y est point en vigueur. Il ne regorge pas éternellement de séculiers comme tant d'autres ; il n'a point de membres scandaleux, comme des fois les ordres les plus austères en ont ; je ne vois pas que les vœux essentiels, la pauvreté, la chasteté , l'obéissance y soient violés , au moins grièvement. Il a un chef saint , qu'on le compare à un millier d'autres ; les supérieurs, zélateurs de la régularité, y sont très-bien d'accord ; je ne sache ni haine , ni division parmi les membres , chose essentielle ; le silence y est assez bien gardé ; je ne sache personne sujet à des excès de bouche : ainsi ce n'est pas sans sujet que j'ai entendu célébrer sa régularité parmi les séculiers, même

(\*) Parmi les manuscrits de ma collection , j'ai lu, en section d'Erguel, des *Lettres écrites en 1767* par un jeune novice de Bellelay à son frère (qui fut depuis le P. Grégoire) , précepteur en Allemagne. J'ai retrouvé en outre une *Dissertation* écrite par le même novice avant de prononcer ses vœux et dans laquelle il retrace ses combats intérieurs. Cette pièce m'a semblé très-intéressante , si l'on tient compte surtout de l'âge de l'auteur qui n'avait alors que 20 ans et ensuite parce que, tout en exprimant des doutes sur sa vocation, il nous fait connaître bien des détails de la vie monastique à Bellelay. Son style est naïf et remarquable à bien des égards. Ce jeune novice était Pierre-Nicolas Voirol (en religion Jean-George ), fils de Jean-Pierre Voirol , licencié-ès-droit à Besançon en 1717, avocat impérial à la cour de Wetzlar en 1718, puis plus tard notaire et greffier de la justice de Bellelay, mort en 1762.

jusque dans Besançon. On y fait exactement les retraites annuelles. Si la maison est riche , outre qu'elle l'est beaucoup moins qu'une infinité d'autres , surtout en Allemagne , (comme elle est plus régulière qu'une infinité d'autres , surtout en France) il s'y fait des aumônes très-considerables, et les membres y ont tous également part. »

C'est l'abbé Joliat qui a fait construire , sous sa direction , les beaux et vastes bâtiments appelés *vacheries de Bellelay*. Ce sont les constructions les plus remarquables en ce genre qui existent dans le pays ; elles méritent d'être visitées. D'après la tradition , ce même abbé a donné une grande impulsion au progrès de l'agriculture à Bellelay et dans les environs. « Tous les détails économiques , dit le pasteur Bridel , (\*) d'agriculture, de vacherie, etc., sont tenus dans le meilleur ordre : c'est un plaisir de parcourir de grandes étables remplies de troupeaux , des granges pleines de gerbes et de fourrages, des grenaiers où la récolte ne laisse plus de place , et surtout de savoir que toute cette richesse champêtre n'est pas consommée à pure perte : car ce couvent n'a point oublié, comme tant d'autres aussi riches que lui , que l'aumône et la bienfaisance ont été souvent et devaient être toujours le principal but des fondations pieuses. Dans les environs sont des fermes très-bien entretenues : c'est là que se fait un fromage marbré , fort connu des amateurs qui le mettent de pair avec le Gruyères : il a la forme d'un cône tronqué et doit peser de dix à quinze livres. Quoiqu'on ne le fabrique pas dans l'abbaye , il porte cependant le nom de fromage de Bellelay. »

La tourbe , combustible dont on apprécie de plus en plus la valeur dans le Jura, surtout pour les établissements métallurgiques, était déjà exploitée à Bellelay, vers le milieu du siècle dernier. La carbonisation de ce combustible , carbonisation que l'on croit être une découverte moderne, était déjà pratiquée à Bellelay ainsi que nous l'apprend dans son *Journal* (\*\*) le maire Feusier de Saicourt : « Le 23 novembre 1768, dit-il, un vent impétueux renversa la halle que M.le conseiller Decker (\*\*\*)

(\*) *Course de Bâle à Bienne.*

(\*\*) Je dois la communication de ce manuscrit à l'obligéance de M. J.-H. Desvoigne, maire au Fuet, et de M. A. Feusier, ancien maire à Saicourt, qui a aussi en sa possession les *Mémoires inédits du notaire Jaquerez*.

(\*\*\*) « Decker fut un des hommes les plus actifs et les plus intelligents de la cour du prince de Porrentruy. Il est regardé comme un des principaux auteurs de la restauration et construction des routes du pays ; il fit faire des progrès à diverses branches de l'administration et de l'industrie , et ses écrits, comparés à ceux de la plupart des autres conseillers du prince de son temps, lui assurent une supériorité incontestable. Son épitaphe se lit encore sur une pierre placée dans le mur, à gauche en entrant , dans le cimetière de Porrentruy. » — A. Quiquerez, *Notice sur les mines, les forêts et les forges de l'ancien Evêché de Bâle*, p. 101.

avait fait bâtir pour sécher la tourbe qu'il faisait extraire du marais de Bellelay pour la cuire en place de charbon. Ladite halle était grande comme une des vacheries de Bellelay. » Aujourd'hui, on remarque encore quelques vestiges de cette construction dont on ignorait, du reste, la destination.

— « 1753 et 1754, troubles du père Isfrid. Il est emprisonné jusqu'en 1757. — 1754. Plusieurs édifices sont construits : moulin, maison des cordonniers, jardins, murs de clôture ou de la cour. — 175(?). La conférence dite Bernoise est tenue à Bellelay. — 1768. Les deux granges, ou les vacheries, sont construites. — 1770 à 1771. Arpentages divers ou mesurage de notre territoire 1<sup>o</sup> par Girardin, puis par Godinet et par Voyame. — 1771. Le St Prélat Grégoire, mort le 30 novembre, est enterré le 3 décembre. » (\*)

### NICOLAS II, quarante-et-unième abbé.

« Il ne me reste plus pour terminer cet abrégé, (\*\*) qu'à vous donner quelques détails sur M. le Révérendissime abbé Nicolas II Deluce. Celui-ci fit ses études avec succès à Porrentruy, puis à Besançon. Pendant tout le temps de leur durée, il se fit toujours remarquer par la grande pureté de ses mœurs. Après avoir pris l'habit religieux à Bellelay, il montra la ferveur la plus exemplaire. Aussi fit-il son noviciat, grâce à une dispense, dans l'espace d'un an et demi, après lequel il fut admis à la profession religieuse, le 20 septembre 1750. Elevé au sacerdoce, il se fit remarquer par son zèle pour la régularité et pour l'observation de la règle. Peu de temps après, il fut chargé de l'office de circateur, de sous-prieur, de prieur et en même temps de maître des novices. Après la mort de son très-digne prédécesseur, Bellelay ne trouva personne dans l'abbaye qui fut plus capable de lui succéder. Ainsi, il fut élu canoniquement le 10 décembre 1771. Il obtint facilement sa confirmation, non-seulement de M. Georges, abbé de Roggenbourg, vicaire général, mais encore de M. Guillaume de Manuri, général de l'ordre, et de Son Altesse Mgr l'Evêque de Bâle, Simon Nicolas. Il fut ensuite sacré dans son église, le 25 mars 1772, par Mgr Jean-Baptiste Gobel, évêque de Lydda, suffragant et vicaire-général de l'évêque de Bâle, qui peu de jours auparavant, avait été sacré évêque dans l'église de Bellelay par Mgr l'évêque de Lausanne. Les assistants du sacre et de la bénédiction étaient MM. les abbés de Lucelle, George Girardin, ordre de Citeaux, et Jérôme Brun, abbé de

(\*) Notes du P. Grégoire Voirol, manuscrit de ma collection.

(\*\*) *Histoire abrégée de Bellelay*, inédite.

La Pierre , ordre de St-Benoît. Un grand nombre de personnes qualifiées assistèrent à cette auguste cérémonie. »

Au commencement de novembre 1772 , l'abbé Deluce s'occupa de la fondation du pensionnat de Bellelay, qui devint si renommé dans presque toute l'Europe et qui immortalisera le nom de son digne fondateur.

Cultivant la vertu et la science , Nicolas Deluce par ses belles qualités morales et intellectuelles fut , sans contredit, le plus distingué de tous les abbés de Bellelay. Il jouissait surtout de l'estime et de l'affection de tous ses religieux, pour qui son autorité était toute paternelle. Dans une lettre (\*) qu'il écrivait, le 4 février 1774, au P. Jean-George Voirol , étudiant au collège germanique à Rome, on remarque les passages suivants : « ..... Je consens très-volontiers que vous vous mettiez en état de pouvoir retourner dans le courant du mois de mai prochain , en suivant la route que vous me marquez ou telle autre que vous trouverez à propos. Toutefois, à condition que vous puissiez prendre le grade de docteur en théologie et le protonotariat avant de quitter Rome..... Conformément à l'avis que vous m'en avez donné , j'ai écrit une lettre à M. votre Amé Recteur pour solliciter votre retour. Avant de quitter Rome , je vous prie de vous comporter de façon que vous fassiez honneur à votre patrie. Témoignez à MM. vos supérieurs et professeurs tout le respect possible et ne soyez point de parti avec ceux qui voudraient vous détourner de vos devoirs..... »

» Ce sera sur la fin du mois de mars que nos jeunes théologiens, les P. P. Imier, Ursanne et frère Germain , donneront leurs thèses de toute la théologie. Nos petits étudiants se proposent de donner pour la même occasion, une comédie composée par le P. Hugo. »

» Si vous avez des argents de reste, je suis content que vous fassiez les emplettes que vous voudrez pour votre avantage. »

» Recevez les compliments de vos confrères , les tendresses de votre chère mère , et salutations de vos frères et sœurs. »

» Je suis , en attendant le plaisir de vous revoir, avec un sincère dévouement en me recommandant à vos saintes prières et amitié, »

» Mon cher confrère !

» Votre très-humble et affectionné serviteur.

F. NICOLAS , abbé. »

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de citer encore ici quelques passages d'une lettre (\*) écrite à l'abbé Deluce par le procureur général Scheppelin , le 9 janvier 1777. Ils sont une preuve de plus de la grande et bonne réputation dont jouissait alors l'abbaye de Bellelay et

(\*) Autographe de ma collection.

surtout de sa généreuse hospitalité. Voici donc ce qu'écrivait le procureur Scheppelin :

« Monsieur le Révérendissime abbé !

» Sensible autant qu'on peut l'être à la trop obligeante lettre, dont il vous a plu m'honorer à l'occasion du renouvellement d'année, je vous prie d'agrérer les vœux également sincères et distingués, que je fais pour vous, Monsieur, à ce même sujet. Dictés par la vénération la plus réelle, le dévouement le plus entier et la plus haute estime, ils ont pour objet le comble de vos désirs, votre satisfactio la plus complète, un bonheur le plus constant, et la prospérité invariable de votre vénérable maison. Leur fin tend à me rendre digne de votre bienveillance, qui me sera toujours si chère et si précieuse.

» Les politesses sans nombre que moi et les miens ont déjà reçues de la vénérable abbaye de Bellelay ont bien effacé les petites occasions que j'ai eues de l'obliger, je sc̄ais et je sens combien je lui suis redéivable, et cependant, vous portez, Monsieur, la générosité au point de me rendre insolvable, ma reconnaissance en est aussi vive que ma confusion en est grande. Que ne m'est-il donné d'avoir autant de pouvoir que j'ai de bonne volonté à rendre service à une maison si respectable, que notre Souverain estime, qui fait un objet et de confiance et de vénération pour l'étranger, tant d'honneur à notre patrie, et la consolation des chefs de famille dans l'évêché de Râle. »

« — (\*) En mai 1772, l'abbé Nicolas se rend, avec le R. P. Thomas, en Souabe au chapitre provincial. — Le 28 octobre, il renouvelle la combourgéoisie avec Bienne et le 26, avec Soleure. — 1773. Le Révérendissime George, Prélat de Roggenbourg, officie à Bellelay. Le même jour, arrive l'évêque de Lydda; (\*\*) les deux prélat procèdent à la visite canonique les 29, 30 et 31. Ils se retirent le 1<sup>er</sup> septembre après la tenue du grand colloque. — 1774 à 1775. Contrat pour le payement des dîmes, conclu au monastère avec les habitants. — 1776. Le 3 mars, Mgr. Frédéric de Wangen est consacré par l'évêque de Lydda; le 5, il retourne à Porrentruy. — En septembre, hommage du Prince, qui passe la nuit à Bellelay. — 1784. Le collège de Porrentruy nous est offert. »

Dans les quinze derniers jours du mois de mars 1784, un temps humide et mal sain occasionna une grande mortalité à Bellelay. A son retour d'un voyage, l'abbé Deluce eut la douleur de ne plus retrouver en vie l'un des religieux qu'il estimait le plus, le P. Thomas Erard de Porrentruy. Après avoir embrassé cette figure glacée par la mort,

(\*) Notes manuscrites du P. Grégoire Voirol.

(\*\*) J.-B. Gobel, devenu plus tard archevêque de Paris.

l'abbé Deluce fut lui-même atteint de la maladie à laquelle il succomba le 24 du même mois , à l'âge de 58 ans. Dans le court espace de quinze jours , l'abbé , cinq religieux et deux domestiques sont morts dans l'abbaye. (\*)

Ante leves ergo pascentur in æthere cervi ,  
Et freta destituent nudos in litore pisces :  
Ante, pererratis amborum finibus exul  
Aut Ararim Parthus bibet, aut Germania Tigrim :  
Quam nostro illius labatur pectore vultus. (\*\*)

### AMBROISE MONNIN , quarante-deuxième et dernier abbé.

Ambroise Monnin naquit à Bassecourt , le 23 juin 1738. Après de longues et bonnes études , il fit profession à Bellelay , le 11 janvier 1761. Il devint ensuite secrétaire de l'abbé Deluce , puis professeur de théologie. Il fut élu abbé le 1<sup>er</sup> avril 1784 et consacré le 23 mai suivant.

Voici , d'après le journal et les notes du P. Grégoire Voirol , les principaux faits qui se sont passés pendant le règne , en partie si agité , du dernier abbé de Bellelay :

— « 1784. 7 et 10 juillet , visite du prince Henri de Prusse. (\*\*\*) .

(\*) Ces faits , comme tous ceux dont je n'indique pas la provenance , sont rapportés par la tradition. Je les tiens d'ailleurs de source que j'ai lieu de croire authentique et leur exactitude , pour la plupart , peut se vérifier facilement.

(\*\*) Ces vers de Virgile , écrits et signés par T. R. Frêne , mort pasteur à Tavannes , en 1804 , se trouvent au revers d'un portrait à l'huile de l'abbé Deluce , tableau qui a appartenu à ce pasteur. M. Frêne était parent du doyen Morel , qui fait mention de lui dans son *Histoire de l'ancien évêché de Bâle*.

(\*\*\*) On lit dans *la vie privée d'un prince célèbre , ou détail des loisirs du prince Henri de Prusse dans sa retraite de Rensberg. Veropolis. 1784.* (p. 66 note) ... « Lettre du père Marcel Helg , supérieur du collège de l'abbaye de Bellelay dans les montagnes de la Suisse , en date du 24 juillet 1784 , et écrite à M. le marquis de Vargemont , qui a bien voulu me la communiquer. « Un général vraiment digne de ce nom , l'émule des Césars , l'imitateur des anciens héros de Rome , le frère d'un des plus grands rois de son siècle , ce général ensio , à qui on ne reproche point de faute , malgré le grand nombre de campagnes qu'il a faites , ensio le prince Henri de Prusse est arrivé à Bellelay le 15 au soir ; le lendemain , il a voulu voir la maison , et ensuite il a daigné venir saluer nos pensionnaires qui l'ont reçu sous les armes et qui ont eu l'honneur de le complimenter. Il a reçu les expressions de leur admiration et de leur joie avec beaucoup de bonté ; il s'est informé de leur

— La combourgéoisie avec Bienne est renouvelée en novembre. — 1785. 1<sup>er</sup> mai, nouvelle distribution du temps. — 23 mai, la combourgéoisie avec Soleure est renouvelée. — 2 juillet, M. Dabeillard arrive ici. On pose la première pierre de la nouvelle porte (grande grille à l'entrée du couvent). — 29 juillet, vendredi. Trois dames dînent à l'auberge, avec leur suite. Il y avait 16 chevaux pour deux voitures. On sut à leur départ, vers deux heures, que c'était M<sup>me</sup> la duchesse de Bourbon. A trois heures M. le R<sup>me</sup> envoya notre chasseur à Porrentruy pour prévenir le prince, mais la duchesse se rend à Montbéliard le 30 sans avoir vu S. A. — Le jeudi, 4 août, M. Maître et P. Jean-George prennent la hauteur du pôle de Bellelay, à 47 d. 13 — 4. 2 dg. Et Saigneléger est à 47 d. 11 1/4. 2 dg. — 2 minutes plus sud que nous. — Vers le 16 août, ordre de S. A. apporté par le bédel d'ôter les ciboires des églises. — Ce même jour 16, il arrive ici un Italien, vaurien et fou qui menace de brûler la maison. — 1786. Le Révérendissime va avec son prieur le P. W. Rosé à Roth en Souabe au chapitre provincial. — 1787. Visite de Willebold de Roth, en août. — 1788. Construction du nouveau moulin dit de la Rouge-Eau. — Envoi du P. Benoit Theubet à la Trappe, déjà il s'était retiré en 1787. — 1789. Révolution française. — 1791. En février le Révérendissime est nommé président des Etats. — 16 mai, commencent les comices de Porrentruy. — 30 juin, 12 soldats soleurois arrivent à Bellelay sous la conduite d'un officier, M. Zeltner. — 1792. On a commencé le nouveau cimetière. — 29 avril, Monseigneur Joseph, évêque de Bâle, fuyant les soldats français, passe par Bellelay se rendant à Bienne. — 1793. 23 mars, réunion de l'évêché de Bâle à la France par la convention nationale à Paris. — 20 mai, grande épouvante à Bellelay, déjà le Révérendissime et le prieur s'ensuient. — 22 mai, réunion paroissiale. — En juin, réunion de la commune de Rebévelier. (\*)

« EX Voto SIgInanDI VenatorIs fVnDatVr BeLILagIa. Væ nobis !

*tenue*, du nom de plusieurs, et a voulu voir jusqu'à leurs petits réduits ; il est ensuite parti pour Bienne, où j'ai eu l'honneur de l'accompagner et de dîner avec lui. Il est bien glorieux pour un pauvre religieux qu'un aussi grand prince, que le frère d'un si grand roi, ait daigné s'asseoir à sa table et converser presqu'un jour entier avec lui aussi familièrement et aussi gracieusement qu'il l'a fait. » — Je dois cette bienveillante communication à l'obligeance de notre honorable président, M. X. Kohler.

(\*) Si cette incorporation eût eu lieu avant la réunion de l'évêché de Bâle à la France, l'église de Bellelay serait devenue ainsi une église paroissiale et, conservant cette destination, elle n'aurait pas été vendue. C'est ce que l'abbé Monnin a reconnu, mais trop tard, comme on le voit par sa correspondance.

XV Xbris vi militari deletur Belilagia. (\*) » (Selon le vœu de Siginand le chasseur, Bellelay est fondé en 1136. — Malheur à nous ! Bellelay est détruit par la force militaire le XV décembre.)

Lorsque les troupes françaises occupèrent l'évêché de Bâle en avril 1792, la sauve-garde que Soleure avait placée à Bellelay fut respectée, avant même que la France et la Suisse fussent convenues de leur neutralité réciproque. Ensuite le comité de salut public, dans un décret du 26 avril 1793, déclara que l'abbaye de Bellelay, en qualité d'alliée des villes de Soleure et de Bienne et comme renfermée dans la Prévôté de Moutiers-Grandval, jouirait des avantages de la neutralité helvétique et serait maintenue dans la possession de ses biens situés dans le nouveau département du Mont-Terrible. Néanmoins, le 15 décembre 1797, le général de division Gouvion Saint-Cyr, suivi d'un nombreux détachement, vint s'installer dans l'abbaye, malgré les protestations du commandant de la sauve-garde de Soleure au nom de son gouvernement ; il se fit apporter toutes les clefs, et signifia aux religieux l'ordre de quitter la maison le jour suivant. Les religieux consternés sollicitaient un délai : pour se rendre le général agréable, ils lui firent donner une sérénade par les élèves, qui exécutèrent encore en sa présence diverses évolutions militaires auxquelles St-Cyr parut prendre un grand intérêt. Le stratagème réussit : ils obtinrent un délai de quelques jours ; mais les instruments de musique et les armes des élèves furent confisqués ; on leur enleva même le drapeau dont les avoyers de Soleure avaient fait présent au pensionnat. Enfin, le jour fixé pour l'expulsion des religieux arriva. Treize chars de réquisition furent amenés des villages voisins, pour les conduire jusqu'à la Reuchenette avec le peu d'effets qu'on leur avait laissés, de même que les élèves, qui devaient suivre une route commune pour retourner dans leurs foyers. Huit religieux seulement, entre autres les PP. Berbier, principal du collège, Marcel Helg, secrétaire de l'abbé, Paul L'hoste, professeur, Charles Steulet, cellerier, et Gilbert Vermeille, furent retenus comme otages, pour régler définitivement les comptes des pensionnaires. Lorsque ces derniers furent partis, que les PP. procureur et secrétaire eurent remis à la commission militaire un état de tous les biens de l'abbaye vendus et non vendus, les huit otages furent enfin relâchés le 5 février 1798. La plupart se retirèrent à la Porte-du-Ciel, qu'ils abandonnèrent aussi en 1807.

La plus grande partie des détails contenus dans le paragraphe qui précède sont empruntés à une petite notice sur Bellelay, publiée en 1841 et à une autre notice intitulée : *Relation de l'invasion de l'abbaye*

(\*) La somme des lettres numérales du chronogramme donne la date de la fondation de l'abbaye, XVIIDIVIVDVLLI. 1136.

*par les troupes françaises*, publiée aussi il y a quelques années. L'auteur, qui était un ancien religieux de Bellelay, entre à cette occasion dans de longs et intéressants détails. Son récit est écrit sous l'impression pénible des circonstances au milieu desquelles il s'est trouvé. « Sous le rapport de l'avantage temporel, dit-il, l'abbaye de Bellelay était encore très-utile à la société. Les habitans des montagnes où elle est située, y trouvaient des ressources de tous les genres ; (\*) les ouvriers du travail pour se sustenter eux et leurs familles ; les pauvres des charités de toutes espèces pour tous leurs besoins ; les voyageurs un gîte bienfaisant et agréable. (\*\*) »

Ses revenus étaient très-modiques, eu égard au nombre des religieux, aux devoirs de l'hospitalité qu'elle exerçait, sans compter les charités des maisons qu'elle possérait hors de Bellelay, et celles qui se faisaient en argent : elle distribuait en aumônes environ 2,400 mesures de grain chaque année ; (\*\*\*) elle ne possédait aucun droit odieux de féodalité, et jamais elle n'exigea avec sévérité ceux qui lui étaient dûs. Les baux de toutes ses fermes, les amodiatisons de tous ses biens, enfin toutes ses redevances étaient à un prix si modique que tous les amodiataires ou tenanciers y trouvaient leur avantage. La communauté était ordinairement composée de 40 et quelques membres : c'étaient 40 places honnêtes pour 40 individus, tous de la classe la plus commune de la société et de la Principauté où elle était située. Le reproche de fainéantise et d'inutilité si répété de nos jours contre les ordres réguliers ne pouvait d'ailleurs tomber sur cette abbaye : aucun religieux qui n'eût sa tâche marquée ; à peine leur nombre suffisait-il pour remplir les différents emplois de la maison. On sait que depuis longtemps (dès 1772), elle avait établi un pensionnat qui s'était acquis assez de célébrité. Au moment de sa suppression, cet établissement comptait cent et quelques élèves qui étaient instruits par neuf

(\*) C'est ce que l'an reconnaît encore aujourd'hui, tant dans la partie réformée que dans la partie catholique du voisinage de l'abbaye.

(\*\*) — « Il n'y a guères de couvent où l'hospitalité soit plus noblement, plus jurement exercée qu'à Bellelay : tout voyageur honnête fait sa révérence à M. l'abbé, prend place à sa table, occupe sans gêne et aussi long- qu'il veut un appartement commode et propre, et trouve à passer son temps fort agréablement, soit dans la conversation de plusieurs pères pleins d'esprit, de savoir, soit dans la bibliothèque qui commence à se remplir des meilleurs ouvrages en tout genre, soit dans la vue des leçons, des exercices et des jeux de la nombreuse jeunesse du séminaire. » Bridel, *Course de Bâle à Bienne*.

(\*\*\*) En 1729, pendant les saisons les deux boulangers cuisaient par jour 48 pains, y compris le pain des maçons. — Note manuscrite de ma collection.

religieux uniquement occupés de cet objet. L'empressement des parents à y placer leurs enfants faisait seul son éloge : de toutes parts on y demandait des places et dix fois plus qu'on ne pouvait en accorder. Les républicains eux-mêmes n'ont pu s'empêcher d'admirer l'ordre qui y régnait et la bonne éducation qu'y recevait la jeunesse; plus d'un s'est écrié, en voyant la destruction de cette école, que c'était un meurtre contre la société et l'humanité ! »

Depuis le 15 décembre 1797 jusqu'aux mois de mai et juin 1798, époque de la vente des meubles de l'abbaye, celle-ci fut souvent livrée au pillage. (\*) Les personnes âgées des environs de Bellelay racontent encore aujourd'hui les détails de tout ce qui se passait alors. On voyait partir chaque nuit des charges ou des voitures de butin. On s'introduisait le plus souvent dans l'abbaye par les canaux (voûtés à hauteur d'homme) souterrains qui la traversent en divers sens. Les titres, obligations et tous les papiers ayant rapport à des affaires d'intérêt et de comptabilité ont été, il est vrai, soigneusement conservés. Mais on est douloureusement affecté quand on pense au grand nombre de manuscrits, documents précieux, livres, tableaux et à tous les objets d'art qu'on n'a su ni apprécier, ni respecter. D'après les débris qu'on retrouve, on peut se faire une idée des trésors de science qui ont été détruits ici. Lors des ventes publiques du mobilier, la plupart des choses, surtout les objets d'art, ont été adjugées à bas prix. La superbe grille en fer qui séparait la nef du chœur forme aujourd'hui la porte de clôture d'un jardin situé -à l'entrée de la ville de Bienne. Les cloches ont été converties en canons. Les tuyaux du grand jeu d'orgue ont été fondus aussi. Le petit orgue se trouve aujourd'hui dans le temple de la Chaux-de-Fonds. Lors de la vente du couvent à M. F. Japy, il ne restait plus en fait de mobilier, que les objets tenant à l'immeuble par destination, tels que les boiseries en chêne sculpté, à l'église, etc. Une partie de ces boiseries ornent aujourd'hui les salles de l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds. Plus tard, M. F. Japy fit don au temple de la Chaux-de-Fonds de la chaire de Bellelay, vrai chef-d'œuvre de sculpture, qui fait l'admiration des connaisseurs et qui est aujourd'hui d'un grand prix. Deux grands globes sphériques qui, paraît-il, avaient été oubliés sur les galetas du couvent, furent réclamés plus tard par le préfet du Haut-Rhin et ils doivent encore se trouver aujourd'hui au musée de Colmar. Ces deux pièces qui sont, dit-on, d'un travail remarquable, sont l'œuvre de l'ingénieur Monnin, frère du dernier abbé.

(\*) Lors de leur départ les religieux, d'après la tradition, disaient à la population des alentours : « Allez au couvent ; prenez tout ce qui vous conviendra ; nous vous y autorisons ; c'est notre propriété. Vous y avez plus de droits d'ailleurs que ceux qui nous en dépouillent par la force. »

On lui doit aussi les méridiens qu'on voit encore aujourd'hui sur l'église du couvent.

Bellelay, qui jusqu'en 1797 avait formé une corporation souveraine et séparée, fut réuni à la commune de Saicourt. (\*) M. F. Japy établit ensuite dans les bâtiments de l'abbaye une fabrique d'horlogerie, puis une brasserie. La première a subsisté jusqu'en 1806, époque où elle fut réunie aux établissements de Beaucourt, en raison des difficultés résultant des communications et des douanes, dont un bureau se trouvait à Bellelay. Le pensionnat, qui avait servi d'hôpital militaire ambulant et dont la démolition a eu lieu à différentes reprises, fut totalement démolie en 1820; ses matériaux furent en partie transportés à Beaucourt pour servir à la reconstruction des établissements incendiés par les Autrichiens. Quant aux autres propriétés de Bellelay, l'hôpital, l'hôtellerie, les vacheries et les terrains considérables qui en dépendent, ils avaient été donnés comme dotation à la légion d'honneur, qui, le 7 septembre 1809, en fit cession à la caisse d'amortissement. Celle-ci les vendit, le 6 juillet 1812, à M. le baron de Reinach de Hirtzbach.

Après avoir quitté Bellelay, l'abbé Monnin se retira en Allemagne, d'abord à la Porte-du-Ciel, puis à Augsbourg, etc., et ensuite à

(\*) — « 1801. En fructidor, tous les procès perdus. — En juin, les dômes détruits. L'église convertie en grange. » — *Notes manuscrites du P. Grégoire Voirol.*

D'après un mémoire de ma collection, imprimé à Besançon, l'abbaye de Bellelay, en septembre 1797, avait vendu diverses propriétés. Ces ventes avaient été faites avec les formalités et autorisations conformes aux lois du pays et aux lois canoniques; elles furent néanmoins contestées par le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du Mont-Terrible, mais le tribunal de Porrentruy les confirma et maintint les acquéreurs dans leurs droits de propriété. Il y eut appel de ce jugement. On remarque, dans le mémoire, une longue et intéressante consultation en faveur des acquéreurs et qui se termine ainsi :

« .... D'après ces considérations, les soussignés estiment que les acquéreurs n'ont point à craindre le succès de ce moyen, et que le décret du 23 mars 1793 n'avait point exproprié l'abbé et les religieux de Bellelay. »

» CAMBACÉRÈS, DEBONNIÈRE, TRONCHET. »

Malgré cela, le jugement du tribunal de Porrentruy fut cassé à Besançon.

En raison de la nouvelle destination des bâtiments de l'abbaye, dans laquelle il ne se trouvait ni remises ni écuries, une grange avec ses accessoires dut être établie dans l'ancienne église. Quelque regrettable que soit cette destination, elle s'explique néanmoins pour ceux qui connaissent les lieux. On comprend aussi qu'il eût été onéreux d'élever de nouvelles constructions à côté de bâtiments inoccupés.

Wyhlen près la Porte-du-Ciel, ainsi qu'on le voit par sa correspondance. (\*)

Il ne sera pas, je crois, sans intérêt de citer ici quelques passages de ces lettres.

Augsbourg 21 juillet 1800.

« Bientôt nous quitterons cette ville pour chercher de nouveaux asiles en retournant sur nos pas. — Nous sommes toujours très-tranquilles. On peut actuellement écrire librement des lettres. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il faut éviter tout ce qu'il serait suspect et dangereux d'écrire et ne point faire inutilement le politique. Ce n'est point notre tâche ; ne nous en mêlons pas. »

Wyhlen, le 4 juin 1803.

« P. Germain, arrivé ici hier soir, nous a apporté la nouvelle que vous étiez nommé à la cure des Genevez, Vous voilà donc chargé d'un pesant fardeau dans les circonstances actuelles. Vous avez besoin de force, de fermeté, de prudence, de patience, de charité, etc. Ne vous déclarez jamais partisan ni de l'un ni de l'autre parti, mais de la paix, de l'union, de la charité ; travaillez courageusement à les rétablir dans votre paroisse, sans vous décourager des difficultés, contradictions, obstacles que vous pourrez rencontrer. Je prie le bon Dieu de vous faire la grâce de tout vaincre et surmonter par votre douceur, patience et charité. Vous trouverez dans l'Evangile, les épîtres de St-Pierre et de St-Paul, toutes les règles que vous devez suivre pour vous sanctifier et sanctifier le troupeau qui vous est confié. Que le Dieu de paix, de douceur, de charité, de force, de toute consolation y soit avec vous et vous dirige dans toutes vos voies. »

Wyhlen, le 26 octobre 1805.

« Je réponds maintenant à vos deux demandes ; 1<sup>e</sup> nos archives sont au centre du théâtre de la guerre , et je ne crois pas qu'il soit possible qu'il y ait aucun accès en ce moment ; les lettres mêmes n'y parviennent pas, je n'ai reçu aucune réponse à celles que j'ai écrites touchant nos affaires ; il faut donc avoir patience.... »

Wyhlen, le 1<sup>er</sup> décembre 1806.

« Vous me demandez des nouvelles d'ici : hélas ! je ne sais que vous dire, sinon que nous sommes à l'agonie. Nous avions dressé un mé-

(\*) Recueil de vingt-quatre lettres, autographes, de l'abbé Monnin au P. Grégoire Voirol, qui se trouve à la bibliothèque de Porrentruy. J'en dois la communication à la bienveillante entremise de M. l'abbé Vautrey, professeur.

moire pour demander la jouissance de nos biens suivant la teneur du conclusum de la haute députation de l'empire ; on ne nous a rien répondu ; on a exigé que nous envoyions tous nos titres et documents à Carlsruhe, et on va vendre toutes nos possessions, meubles et immeubles, d'ici à Noël ; dans peu on viendra nous congédier d'ici, sans savoir ce qu'on fera de nous, et si on nous accordera des pensions. Voilà notre triste situation. Je n'ai plus de titres de Bellelay. On m'a obligé avec menaces d'extrader nos archives. Dieu soit béni, nous sommes entièrement dépouillés, et nous ne savons ce que nous deviendrons. On dit qu'on logera ensemble plusieurs religieux sécularisés dans quelques abbayes du Brisgau : Dieu m'en préserve ; j'aime mieux décamper avec rien. »

La lettre qui précède, du 1<sup>er</sup> décembre 1806, est la dernière. Les propriétés de la Porte-du-Ciel ayant été vendues ensuite, l'abbé Monnin, après dix ans d'exil, rentra au sein de sa famille, à Bassecourt, où il mourut, le 1<sup>er</sup> décembre 1807, dans sa 70<sup>me</sup> année. J'ai dans ma collection d'autographes différentes lettres de l'abbé Monnin, mais qui remontent toutes à des dates antérieures à 1797. Une partie de ces lettres, se rapportant à des relations de famille, sont très-remarquables et elles dénotent chez leur auteur de beaux et rares sentiments d'affection, de dévouement et surtout de désintéressement. Dans les autres, il est question d'un voyage qu'il a fait en Souabe, de thèses soutenues par lui à Soleure, etc.

---

Avant de terminer cette petite notice historique j'ajouterais encore quelques détails sur le pensionnat. Le prospectus intitulé : *Extrait du tableau du pensionnat de Bellelay*, (\*) portait entre autres :

« Le nombre des élèves est fixé à 50 : ils sont reçus dans cet institut depuis l'âge de sept ans jusqu'à douze. On demande seulement qu'ils sachent lire et écrire.

» On enseigne dans ce pensionnat la religion, les langues latine, française, allemande, l'histoire, la géographie, les mathématiques, l'architecture militaire avec le lavis, un cours abrégé de philosophie, la musique, l'écriture, le dessin, la danse, l'escrime. »

Suit la nomenclature des divers effets que devaient apporter les élèves, etc.

« L'uniforme : habit bleu-de-roi, parements et revers de parme cramoisi, doublure de tamis cramoisi, une épaulotte d'or, boutons jaunes plats et dorés, veste bleue doublée de chalon blanc, culotte bleue, le

(\*) Imprimé faisant partie de ma collection.

collet bordé d'un galon d'or. Ceux qui sont destinés au service et qui veulent faire l'exercice militaire, ajoutent à cela une paire de guêtres blanches avec boutons noirs.

» Petit uniforme : anglaise bleue, parements et collet bordés d'un petit galon d'or, veste et culotte bleues.

» On donne à chaque pensionnaire, si les parents ne sont contraires, une giberne et un fusil pour faire l'exercice les jours de récréation seulement, et toujours en présence d'un préfet. Hors le temps de l'exercice on ne permet à personne de garder les armes ; mais on les renferme dans l'arsenal commun, pour éviter toute distraction et accident.»

Un autre prospectus, de huit pages d'impression, aussi sans date, mais qui paraît plus ancien que le précédent, donne le règlement du pensionnat, en 31 articles, dont je citerai seulement les suivants :

« I. On sera levé et habillé un quart d'heure après le réveil, et l'on sera couché un quart d'heure après la prière du soir, après laquelle on ne causera jamais sur quelque matière que ce soit, sous peine de trois jours d'arrêts. On se lèvera à cinq heures et demie, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, et à six depuis la Toussaint jusqu'à Pâques.

» XX. Messieurs les pensionnaires seront obligés de se saluer les uns les autres, dans la rencontre ou l'abord, avec tout le développement dont le maître de danse prescrit les lois. Il en sera de même quand on aborde un maître; quand il vient quelqu'étranger dans la classe, (\*) on se tiendra debout et on ne s'assoiera qu'avec l'agrément du maître.

» XXVII. Les punitions usitées : la muraille, les arrêts, la prison. On ne les emploiera qu'avec le dernier ménagement afin qu'elles puissent être utiles à un enfant sans le rebouter et le décourager. »

Le registre (\*\*) que l'on tenait au pensionnat et dans lequel se trouvent les noms de tous les élèves avec les dates de leur entrée et de leur sortie, a été légué, avec d'autres livres, à la bibliothèque de Delémont par le P. Berbier, dernier principal du collège de Bellelay.(\*\*\*) Dans ce registre on trouve des notes, la plupart très-remarquables, écrites par

(\*) Mardi 2 août 1785. M. Gressot arrive avec son fils, de même que M. et M<sup>me</sup> de Buren, bailli de Nidau, M. Wildermett et M. Alexandre. Ils partent le mercredi 3. Ce jour-là M. de Buren vint nous voir à dîner et M. de Vos ainé (élève hollandais) lui fit le compliment. » — *Journal du P. Grégoire Voirol.*

(\*\*) Un double de ce registre se trouve en la possession de M. Joseph Moreau, de Delémont, ancien élève de Bellelay, aujourd'hui à Paris, directeur des domaines en retraite et chevalier de la Légion-d'Honneur.

(\*\*\*) Au mois de mai 1793, le collège est transféré à Soleure, chez M. Suri, jusqu'en mai 1797, puis à Steinbrogg-Waldeck. (*Notes manuscrites du P. Grégoire Voirol.*)

un ancien élève de Bellélay, M. de Montherot, de Lyon, beau-frère de M. de Lamartine, qui a visité Bellélay et ses anciens condisciples du Jura, en 1835. On voit, d'après ces notes, que la plupart des élèves de Bellélay sont devenus des hommes distingués dans les diverses carrières qu'ils ont embrassées, soit dans l'état militaire, la magistrature ou les sciences. Un grand nombre d'entre eux, parvenus aux grades d'officier, de colonel et même de général, sont morts dans les guerres du premier Empire français, principalement dans l'expédition de St-Domingue. D'autres sont devenus préfets, ambassadeurs, etc. M. de Marbeuf, fils du gouverneur de l'île de Corse, devint chambellan de Napoléon I<sup>r</sup>, puis colonel, et mourut dans la campagne de Russie en 1812. Parmi les savants on remarque M. le comte de Clarac, de Toulouse, savant helléniste, habile dessinateur, graveur, conservateur des antiquités au musée du Louvre à Paris, membre de l'académie des beaux-arts et officier de la Légion-d'Honneur. Le *Journal des débats*, du 29 janvier 1847, a publié sur M. de Clarac une notice nécrologique très-intéressante. Elle nous apprend que ce savant s'est acquis de la célébrité par ses voyages en Pologne, au Brésil, à la Guyane et en Italie où il fut chargé de la direction des fouilles de Pompéi. « La belle vue d'une forêt vierge dessinée par lui en Amérique, dit l'auteur de la notice, a été citée par Alexandre de Humboldt comme la plus parfaite image qu'il ait rencontrée de la végétation du nouveau monde. Après son retour à Paris, il s'occupa de son bel ouvrage intitulé : Musée de sculpture ancienne et moderne. Il allait faire paraître les dernières livraisons de cette magnifique publication lorsque la mort l'a frappé tout-à-coup le 20 janvier 1847. » Louis de Thury, de Paris, savant, connu sous le nom d'Héricart de Thury, était aussi un élève de Bellélay.

La plus grande partie des élèves du collège de Bellélay étaient étrangers au pays. Néanmoins, un certain nombre de Jurassiens ont fait leurs études dans cet institut ; la plupart sont devenus des hommes instruits et distingués, et tous ont rempli honorablement leur carrière. Voici d'après le registre original, les noms des étudiants jurassiens. De Porrentruy : MM. Xavier Kohler, Jacques Migy, Louis Migy, Xavier Migy, Ignace Migy, J. Brossard, M. de Rossé, N. P. L'hoste, J. L'hoste, F. Fevre de Montfallon, A. Trincano, J. Trincano, E. Pallain, H. Pallain, M. Daucourt, E. Triponé, T. Kuhn, J. Guélat ; de Delémont : J.-X. de Verger, J.-B. de Verger, J. Hennet, P. Miseréz, F. Stouder, J. Reydet, X. de Maller, M. Schaffter, Babé, J.-B. Fleury, de Grandvillers, ancien receveur de l'impôt foncier, Ed. Moreau, capitaine, mort sous les murs de Neubourg, le 18 mars 1814; J. Moreau ; de St-Ursanne : J. Bouvier, Jos. Brossard, J. Verdat ; de Laufon : Jos. Feninger, J. Feninger ; de Bienne : Frédéric de Wildermett ; de Saignelégier : C. Simonin, Brossard, V. Fattet ; des Bois :

P. J. Gouvernon, A. Surdé ; des *Rouges-Terres* : Bridevaux ; de *St-Brais* : B. Queloz, J. Erard ; de *Montfaucon* : A. Cuenat ; du *Bémont* : A. Vermeille ; de *Sceut* : A. Kubler ; de *Milandre* : J. Kilcher ; de *Buix* : A. Corbat, J. Corbat ; P.-J. Corbat ; de *Bonfol* : P.-J. Jecker ; de *Courgenay* : J. Comment ; des *Rangiers* ; F. Lachat ; de *Boécourt* : P.-J. Wiser ; de *Glovelier* : J. Bailat, P.-J. Theuret, P. Hertzeizen, E. Brodhag ; de *Bassecourt* : P. Voyame, J.-P. Guerdat, H. Christe ; de *Courfaivre* : J. Berbier ; de *Develier* : J. Montavon ; de *Bourrignon* : U. Koller ; de *Correndlin* : H. Seuret, J. Périnat ; de la *Scheulte* : J. Lachat ; des *Genevez* : H. Rebetez ; de *la Bourg* : J.-N. baron de Wessenberg.

De tous ces anciens élèves de Bellelay, il ne reste plus aujourd’hui, je crois, que M. Migy, ancien avocat et ancien membre du grand-conseil, à Porrentruy ; M. X. Kohler, ancien chef de bureau à la préfecture du Haut-Rhin, inspecteur de la compagnie d’assurance du Phénix, à Colmar ; M. J. Moreau, directeur des domaines en retraite, à Paris ; M. J. Trincano, juge de paix, à Porrentruy ; M. T. Kuhn, professeur à l’école normale de Porrentruy.

À l’occasion de la *Vue de Bellelay*, que j’ai fait lithographier, il y a deux ans, j’ai reçu de plusieurs anciens élèves différentes lettres très-remarquables, en ce qu’elles prouvent l’attachement qu’ils avaient pour cet institut et les bons souvenirs qu’ils en ont conservés. M. le comte de la Rodde m’écrivait de Montconny (Saône-et-Loire), le 7 juin 1856 : « J’ai reçu, Monsieur, avec bien de l’intérêt, le prospectus que vous m’avez fait l’honneur de m’adresser relativement au dessin représentant l’abbaye de Bellelay, où j’ai été élevé et pour laquelle j’ai toujours conservé bien de l’attachement. Je serai heureux de pouvoir jouir encore pendant quelque temps de ce souvenir, car tous les élèves de Bellelay vont bientôt descendre dans la tombe. Mais ce tableau fera au moins connaître à ma famille l’attachement que je conserve pour une maison dont le souvenir m’est resté bien présent. Je désirerais donc avoir bientôt ce dessin que je recevrai avec reconnaissance. » — M<sup>me</sup> la comtesse d’Agoult, veuve de M. d’Agoult, ancien ambassadeur de France à la Haye, m’écrivait de Voreppe, près Grenoble, le 23 juin 1856 : « Il y a plusieurs mois, Monsieur, que j’ai eu le malheur de perdre M. d’Agoult. Connaissant parfaitement les nombreux et intéressants souvenirs que mon mari avait toujours conservés de l’abbaye de Bellelay, je viens vous prier de vouloir bien m’envoyer deux vues de Bellelay, par la diligence, parce que je veux les faire encadrer en souvenir de M. d’Agout, qui, j’en suis sûre, les aurait reçues avec bonheur. Je vous serai donc très-obligée, Monsieur, de m’envoyer ce souvenir, il me sera précieux. » — De M. le comte de Williamson, à Paris, j’ai reçu aussi la lettre suivante, datée du 8 juin 1856 : « Mon frère, le marquis

de Williamson est décédé il y a 35 ans, sans être marié. En mémoire du souvenir que j'ai conservé de Bellelay, dont nous parlions souvent ensemble, je serai très-heureux, pour moi et pour mes enfants, d'avoir la lithographie représentant cette ancienne abbaye. » — De Moulins (dép de l'Allier), M. le comte de Ballore m'écrivait, le 14 juin 1856 : « Vous avez eu raison de penser que je serais bien aise d'avoir le dessin de l'abbaye et du collège où j'ai passé deux années, etc. » J'ai reçu des lettres à peu près semblables de MM, Jean de Lacroix de Laval, ancien maire de Lyon ; le comte de Lézai-Marnesia, sénateur, à Paris ; de Villefrancon à Besançon ; de Poinctes de Gevigny, à Favernay; Hector de Sonnaz, général d'armée en Savoie ; le colonel de Tugginer, à Soleure ; le landammann J. D. Jutz, (\*) de Schwitz, etc.

D'après l'ancien registre déjà cité et dont j'ai pris copie en 1843, le pensionnat de Bellelay était fréquenté par des Suisses, des Français, des Allemands des divers états de l'Allemagne, des Savoisiens, des Italiens, des Corses, des Belges et des Polonais. Par un esprit de tolérance qui faisait honneur à l'abbaye et qui était bien respectable aussi de la part des familles, ce pensionnat était fréquenté aussi par des élèves réformés. Il y avait des Biannois, des Neuchâtelois et des Hollandais.

Je ne puis mieux terminer cette petite notice sur le pensionnat, que par les quelques mots suivants empruntés au pasteur Bridel (\*\*): « L'abbé Deluce a prouvé qu'en servant Dieu, on pouvait aussi servir les hommes. J'aime et je révère beaucoup la mémoire de ce respectable abbé, qui a rendu un si grand service à la société par l'érection de cet institut, je le canoniserais volontiers dans les fastes de l'éducation et de l'humanité, et je désirerais qu'on donnât au public reconnaissant sa gravure et l'emblème ingénieux qui rappelle son nom et son souvenir, au-dessus de l'escalier de son séminaire. C'est le soleil qui luit sur de jeunes ceps, avec cette devise : *A Luce maturitas.* »

#### MONUMENTS DE BELLELAY.

Les bâtiments de l'abbaye (\*\*) et la culture de ses environs annon-

(\*) Mort en 1837. C'est un homme qui a beaucoup fait dans son canton pour l'instruction publique. Le *Courrier du commerce* de Bienne lui a consacré quelques lignes nécrologiques.

(\*\*) *Course de Bâle à Bienne.*

(\*\*\*) Une partie de ces détails est empruntée au P. Grégoire Voirol et surtout à M. l'abbé Saucy, curé aux Bois, qui a eu l'obligeance de me communiquer différents documents sur Bellelay et qui a bien voulu m'autoriser à en faire usage. Depuis longtemps M. Saucy s'occupe de recherches sur Bellelay et il possède aujourd'hui une intéressante collection de documents divers relatifs à cette abbaye.

çaient la richesse et plus encore l'industrie. En plusieurs points dominé par des montagnes, l'emplacement sur lequel est située la maison était autrefois sujet à beaucoup d'humidité. Mais depuis la reconstruction de l'église et de l'abbaye, au commencement du siècle dernier, on a paré à cet inconvénient en fondant tous les édifices sur des voûtes solides et de grandes arcades.

#### Abbaye.

En 1728, on a commencé à rebâtrir l'abbaye dès ses fondements, et elle a été habitée déjà en 1736. Cet édifice est régulier, solide, a deux étages et le rez-de-chaussée. Il est composé de trois corps de logis et quatre pavillons. La charpente, surtout celle de l'église, est regardée par les connaisseurs comme un chef-d'œuvre. On compte encore aujourd'hui dans les trois corps de logis : 267 fenêtres, 63 chambres ou cellules, 19 grandes chambres et salons et 6 grandes salles. Tous les appartements sont gypsés, simples, propres et d'une hauteur proportionnée. Un grand poêle en fayence chauffait presque partout deux chambres. La cellule de chaque religieux était meublée d'un prie-Dieu, d'une table, de deux chaises, d'une armoire, avec quelques rayons pour y placer des livres. Les corridors sont d'une belle largeur et bien éclairés. La belle construction des escaliers est surtout remarquée par les connaisseurs. Les caves, qui occupent toute l'étendue des trois corps de logis et d'une partie de l'église, sont vastes, fraîches et très-bonnes. On peut y entrer avec des voitures. Il existe encore à la porte d'une de ces caves une belle grille en fer, d'un travail très-remarquable. D'après un document que j'ai retrouvé, elle a été faite à Delémont en 1741. Elle pèse 1237 livres. L'une de ces caves, qui avait 22 pieds de longueur sur 29 de largeur et 17 de hauteur, était occupée par un tonneau d'une dimension proportionnée à cette cave. Ce tonneau se trouve aujourd'hui dans un village du vignoble près de Neuchâtel. Le moulin, la boulangerie, la tannerie, les granges portaient les mêmes caractères de solidité et étaient bien entretenus.

#### Église.

L'église actuelle fut bâtie sous l'abbé Jean-George Voirol et consacrée par le prince Jean-Conrad, le 23 septembre 1714. On voit encore aujourd'hui, au-dessus de l'arceau qui sépare la nef du chœur, en lettres dorées sur un fond noir et renfermées dans un cadre ouvrage en gypse, l'inscription suivante : *Deo omnipotenti. 1714.* — « Jamais, dit le P. Grégoire, on n'avait vu sur le mont Jura un monument aussi auguste et aussi magnifique élevé à la gloire du Très-Haut. » C'était un beau morceau d'architecture de l'ordre composite, vaste, simple et bien éclairé. Elle était fraîche en été, froide en hiver, mais toujours sèche. Une tribune régnait le long de ses bas-côtés jusqu'au chœur, ce

qui était d'un très-bel effet. Il y avait sept autels ; les collatéraux n'étaient pas tous d'un goût bien exquis et ne répondaient ni par leurs tableaux ni par leur architecture au reste de l'édifice. Le chœur, le tambour, le grand orgue et le grand autel étaient ce qu'on y trouvait de mieux. La façade extérieure toute en pierres de taille, aux deux côtés de laquelle s'élevaient deux tours hautes de 155 pieds (\*), était majestueuse, cependant on la trouvait trop unie et trop plate. L'église a 180 pieds de longueur, 74 de largeur et 55 d'élévation. Le chœur a 42 pieds de longueur sur 21 de largeur, d'une stalle à l'autre. La voûte a 55 pieds d'élévation. Elle était soutenue par 12 pilastres dont les chapiteaux étaient 12 statues des Saints de l'ordre. Il y avait 32 hautes stalles et 24 dans le bas.

CLOCHES.— Les deux tours renfermaient huit cloches (\*\*) qui étaient parfaitement d'accord, suivant les huit tons naturels de la gamme. Il y en avait encore deux autres aussi d'accord, placées dans un petit clocher sur le chœur de l'église et destinées plus particulièrement à avertir les religieux des différents offices du jour et de la nuit. La seconde de ces huit cloches, qui pesait 3,193 livres, était depuis plusieurs années hors d'usage. Un morceau du poids de 43 livres en avait été détaché par la violence des coups du battant. Le seul moyen connu de remédier à cet accident était de refondre la cloche, et par là on s'exposait à détruire le parfait accord de cette sonnerie, ou au moins à de grandes dépenses, car il aurait été difficile de donner à cette cloche

(\*) Quelques pierres étant tombées du haut de la tour du nord, dont la partie supérieure menaçait ruine, on dut, en 1842, pour éviter des accidents, démolir les deux derniers étages de cette tour qui existe encore aujourd'hui aux deux tiers environ de son ancienne hauteur. Cette tour, appelée la *nouvelle tour*, ne remonte pas au-delà de la construction de l'église actuelle, c'est-à-dire au commencement du 18<sup>e</sup> siècle, tandis que celle du midi, depuis sa base jusqu'aux premières grandes fenêtres, remonte à une époque beaucoup plus reculée. M. Quiquerez, qui l'a visitée, la considère, avec raison, comme remontant à peu près au 12<sup>e</sup> siècle. C'est la partie la plus ancienne de tous les bâtiments de l'abbaye.

(\*\*) Noms et poids des cloches :

|   |      |  |
|---|------|--|
| 1 <sup>re</sup> dédiée à la Ste-Trinité | 4295 | Report... 14,175                           |
| 2 <sup>e</sup> » à la Ste-Vierge        | 5193 | 8 <sup>e</sup> dédiée à Ste-Claire 557     |
| 3 <sup>e</sup> » à Ste-Anne             | 2151 | <i>Les deux du chœur :</i>                 |
| 4 <sup>e</sup> » au St-Ange-Gardien     | 1745 | 1 <sup>re</sup> dédiée à la Ste-Vierge 551 |
| 5 <sup>e</sup> » à St-Augustin          | 1215 | 2 <sup>e</sup> » à Ste-Anne 267            |
| 6 <sup>e</sup> » à St-Norbert           | 898  | Total... 15,550                            |
| 7 <sup>e</sup> » à Ste-Catherine        | 680  |  |

A reporter... 14,175

Ces 10 cloches avaient été fondues en 1718.

le même ton dans la première refonte. Un jeune homme nommé George-Henri Ly, des Rouges-Terres, près Saignelégier, serrurier de profession, s'offrit pour réparer cette brèche. Il l'entreprit en 1778 et réussit sans dépendre la cloche. (\*) Il parvint à rejoindre parfaitement la pièce et à rendre à la cloche le même ton qu'elle avait auparavant. Cet ouvrier, vraiment habile, ne voulut communiquer à personne le moyen dont il s'était servi, et son secret mourut avec lui en 1783.

CAVEAU. — Le caveau où l'on enterrait les religieux se trouve placé sous le chœur de l'église. C'était une voûte spacieuse divisée en plusieurs compartiments de 6 1/2 pieds de profondeur et de 2 de diamètre, dans lesquels on mettait le cercueil et que l'on fermait aussitôt, au moyen d'une maçonnerie en briques, pour empêcher les exhalaisons. Au reste, ce caveau était aéré par deux fenêtres et l'on n'y entre que par le dehors de l'église. Il y avait 51 places. Le premier religieux qui y fut enterré fut le P. Godfried Villemain le 28 octobre 1717, et le premier abbé fut l'abbé Sémon en 1743. Le frère Pierre Rebetez y a été enterré le dernier, le 17 août 1797. On avait été obligé d'en déterrér six avant l'invasion de Bellelay et à la sortie des religieux deux places étaient encore vacantes, de sorte que 56 religieux y avaient été enterrés dans l'espace de 98 ans. En novembre 1800, les cercueils furent transportés dans le nouveau cimetière, situé à l'entrée de la prairie de la Nod.

#### Pensionnat.

Il y a, à l'entrée de l'abbaye, une grande cour fermée par une belle grille en fer, fabriquée à St-Ursanne en 1785. Le pensionnat était situé à l'entrée de la cour, à gauche de la grille. Quoique construit avec goût et dans de belles proportions, sa construction était moins solide que celle des bâtiments de l'abbaye. Il avait deux étages, non compris le rez-de-chaussée. On y comptait 132 fenêtres. Les appartements étaient d'une belle distribution. Il y avait dans plusieurs salles des peintures à fresques très-remarquables et bien supérieures, dit-on, à celles qu'on voit encore aujourd'hui dans la bibliothèque. La pharmacie de l'abbaye se trouvait dans un des appartements du rez-de-chaussée du pensionnat, où étaient logés aussi les différents maîtres et fournisseurs attachés à l'établissement.

Il avait été question d'élever, à droite de l'entrée de la cour, un bâtiment semblable au pensionnat et qui aurait fait le pendant de celui-ci.

(\*) Jacques Sandoz, greffier de la Chaux-de-Fonds, dans son *Journal manuscrit* de 1728, page 550, fait mention d'un fondeur renommé, Pierre-Antoine Seurot, Lorrain de naissance, qui avait épousé une femme des Rouges-Terres et qui fondit des cloches à la Chaux-de-Fonds en novembre 1728. Serait-ce peut-être de ce Seurot que Ly aurait appris son secret?

La place, ou plate-forme, à droite s'appelait la forteresse. Elle était destinée aux élèves du collège, et était assez vaste pour y jouer à la paume et aux barres. Elle fournissait en outre à chaque élève un petit terrain de deux toises de longueur, pour y former un jardin que chacun cultivait, comme il le jugeait à propos.

En 1761, en creusant les fondements du grand mur de terrasse qui se trouve du côté de la tannerie, on découvrit un filet d'eau qui se perdait à l'endroit même où l'on voyait encore, il y a quelques années, une ouverture carrée détruite par un éboulement dans le mur. Comptant avoir fait une découverte utile, on voulut suivre le fil de cette nouvelle source à travers des blocs de pierres et de rochers énormes qui n'avaient jamais été remués. Lors de l'enlèvement des terres qui environnaient ces rochers, on trouva, en présence de l'abbé Joliat et de deux Messieurs de Berne que la curiosité avait conduits à Bellelay pour examiner cette nouvelle source, à vingt pieds de profondeur, un éperon d'une grandeur extraordinaire. Il avait douze pouces de long. La molette, ou petite roue piquante, était fixe et non pas roulante, comme celle des éperons qu'on porte aujourd'hui. L'abbé Joliat en fit présent à un de ces Messieurs, grand amateur d'antiquités. Reste à savoir comment et depuis quand cette pièce, réellement curieuse, accusant par sa forme une haute antiquité, a pu se trouver à plus de 20 pieds au-dessous de la surface du sol, dans un endroit où les terres et les pierres ne paraissaient pas avoir jamais été remués.

#### Hôpital.

L'hospice est un beau et vaste bâtiment à deux étages, y compris le rez-de-chaussée, dont la construction ne laisse rien à désirer, tant sous le rapport de l'art que sous celui de la solidité. Tous les appartements, même ceux du premier étage, sont solidement voûtés. « Ce couvent, dit le pasteur Bridel, (\*) par une bienfaisance plus utile encore que l'aumône, parce qu'elle a des suites plus durables, a consacré un bâtiment séparé à un établissement bien précieux. On y nourrit, habille, instruit et élève dans les ouvrages de leur sexe, seize orphelines, choisies comme de juste dans les villages dont les dîmes appartiennent à l'abbaye ; c'est avec une satisfaction bien douce qu'on voit que, fidèles à l'esprit de leur institut, ces religieux ne se bornent pas à prier Dieu de faire du bien, mais qu'ils en font eux-mêmes en son nom, légitimant ainsi l'abondance qui règne parmi eux. Les yeux seuls sont frappés des bâtiments, des tableaux, des jardins de cette abbaye, mais le cœur nage dans la joie quand il trouve que l'humanité a aussi sa partie ; et plus que de tous les autres édifices de Bellelay, j'ai été charmé de la petite salle où j'ai vu ces orphelines coudre, filer, dévi-

(\*) Course de Bâle à Biel.

der, tricoter, sous les yeux vigilants de leurs maîtresses, qui ne négligent point de leur inculquer les principes de cette religion consolante, la meilleure, la plus tendre amie de l'infirmité et de la pauvreté. Leur nourriture est saine et abondante, leurs heures d'instruction et de travail sont sagelement entremêlées d'heures de récréation, et c'est autant par cette institution que par les prières des religieux, que j'aime à croire que la bénédiction céleste repose au milieu d'eux. »

### Jardins.

Le jardin, à l'époque de la révolution n'était pas entièrement terminé. Situé dans un emplacement charmant, entouré des murs de clôture de l'abbaye, très élevés du côté du midi, il était susceptible d'une infinité d'embellissements. Deux grandes terrasses placées l'une au-dessus de l'autre et d'environ cent toises de longueur, sont abritées par des murailles revêtues d'arbres plantés en espaliers qui produisent d'excellents fruits. Le milieu du jardin était partagé en différents compartiments et allées bordées d'arbres et de verdure. Au levant de l'abbaye, dans la partie la plus élevée de l'ancien jardin, deux plates-formes en gazon, ornées de tilleuls et de cabinets de verdure, offraient un beau point de vue sur le jardin, sur les terrasses et sur le Petit-Val. Ce jardin, amené à sa perfection, eut été d'une grande beauté, d'autant plus qu'il aurait contrasté davantage avec les noirs sapins et les situations agrestes des environs.

Au nord de l'église et vis-à-vis le chœur de celle-ci, se trouve une terrasse de 198 pieds de longueur sur 38 pieds de largeur, soutenue par un beau mur en grosses pierres de taille ayant 17 pieds de hauteur. Cette terrasse appelée aujourd'hui : *terrasse des lapins*, a cela de remarquable qu'on n'y trouve aucune issue, ni escalier. Je n'ai pu découvrir aucune pièce indiquant la destination de ce lieu et la tradition ne nous apprend rien non plus de positif à cet égard. Aurait-il peut-être servi de préau pour des novices ou des élèves en punition ?

### Fontaines.

Il y a à Bellelay quatre sources différentes : 1<sup>o</sup> la *Rouge-Fontaine*, qui sort de terre un peu au-dessous du moulin. Elle est si abondante qu'elle alimentait aisément quatre fontaines considérables, et le surplus de ses eaux servait encore au moulin ; 2<sup>o</sup> la fontaine de la cour, dont la source se trouve sous la terrasse du pensionnat. Elle fut découverte en 1785 ; 3<sup>o</sup> la fontaine du pensionat, dont la source se trouve à environ trente pas dans le clos de la tuilerie ; 4<sup>o</sup> la fontaine qui fournit l'eau à l'hôpital, aux vacheries, à la tannerie, à l'auberge et qui prend sa source sous Montbautier. En général, les eaux de Bellelay sont toutes d'une très-bonne qualité. Elles ont

été éprouvées autrefois par la balance hydrostatique et par des opérations chimiques. L'eau de la *Rouge-Fontaine* est de trois millièmes plus pesante que l'eau distillée, celle du pensionnat et de la cour de deux millièmes et demi, et celle de l'hôpital de deux millièmes seulement. Les trois premières charrient une très-légère infusion de pierre ou de terre calcaire. La dernière paraît pure, on n'a pu découvrir en elle aucune substance hétérogène, c'est donc la meilleure. Toutes ces eaux s'écoulent dans de superbes canaux souterrains, qui traversent la cour, l'abbaye, le jardin et forment la source de la Sorne.

### Plantes.

On trouve dans les environs de Bellelay des simples de toutes les espèces, qui sont d'un grand usage dans les pharmacies, entre autres toutes les plantes aromatiques et vulnéraires qui composent le *thé de Suisse*; en outre, le *trèfle de marais*; la *véronique*, dont les propriétés ont été célébrées avec enthousiasme sous le nom de *thé de l'Europe*; la *mandragore*, si merveilleuse dans les mains du charlatan; le *raisin d'ours*, excellent diurétique; le *raisin de renard*, fort estimé contre la peste. On y trouve encore plusieurs autres aromates, comme le *serpolet*, qui sert de nourriture aux moutons, dont la viande est excellente et fort recherchée; (\*) l'*hysope*, l'*origan*, la *mille-pertuis*, la grande et petite *consoude*, la *bistorbe*, la *pervenche*, et une infinité d'autres plantes médicinales très-estimées, comme la *valériane*, la *tormentille*, la *mercuriale*, le *cabaret*, la *fougère mâle*, l'*oseille*, la *laitue*, etc. — Les légumes que l'on récolte à Bellelay sont de bonne qualité, surtout les choux. Ceux-ci sont savoureux, succulents, d'un bon goût et bien supérieurs à ceux que produisent les vallées environnantes. Dans tous les jardins sur les terrasses on cultive avec succès les asperges, les pois, les haricots, les concombres, les panais, carottes, raves et divers autres légumes. — Les pâturages de Bellelay sont gras et abondants. L'herbage, composé en grande partie de plantes aromatiques, y est excellent. De là la bonne renommée du lait, du beurre et du fromage de Bellelay. — En raison de la rigueur du climat, les arbres fruitiers, en plein vent, ne réussiraient pas à Bellelay.

(\*) C'est vraisemblablement ce qui a donné lieu à l'établissement de la grande foire pour la vente des moutons, foire qui, comme du passé, continue à se tenir à Bellelay, chaque année à la fin du mois d'août.

## *Les derniers religieux de Hellelay,*

expulsés les 29 décembre 1797 & 5 février 1798.

| Noms.                               | Qualité.              | Lieu d'origine.        | Né en | Lieu de décès.        | Qualité.                            | Décédé en |
|-------------------------------------|-----------------------|------------------------|-------|-----------------------|-------------------------------------|-----------|
| <b>Monnin</b> , Ambroise.           | Abbé.                 | Bassecourt.            | 1758  | Bassecourt.           | Sans charge, en retraite.           | 1807      |
| <b>Rossé</b> , Joseph.              | Prieur.               | Courroux.              | 1758  | Porte-du-Ciel.        | Conventuel.                         | 1803      |
| <b>Rosé</b> , Vilhelmus.            | Sous-Prieur.          | Vinckel.               | 1742  | Loègsdorf.            | Sans charge, en retraite.           | 1819      |
| <b>Arnoux</b> , Gerlac.             | Senior.               | Porrentruy.            | 1736  | Porrentruy.           | dito.                               | 1844      |
| <b>Renaud</b> , Ludolphe.           | Conventuel.           | Glovelier.             | 1755  | Glovelier.            | dito.                               | 1820      |
| <b>Daucourt</b> , Jérôme.           | dito.                 | Porrentruy.            | 1759  | Porrentruy.           | dito.                               | 1819      |
| <b>Hertzzen</b> , Augustin.         | dito.                 | Glovelier.             | 1744  | Lauffon.              | dito.                               | 1812      |
| <b>Guerry</b> , Hugo.               | dito.                 | Saignelégier.          | 1745  | Bassecourt.           | Curé.                               | 1814      |
| <b>Meusy</b> , Ursanne.             | dito.                 | Buix.                  | 1749  | Buix.                 | dito.                               | 1834      |
| <b>Doucet</b> , Germain.            | dito.                 | Porrentruy.            | 1751  | Porrentruy.           | Vicaire.                            | 1814      |
| <b>Voïrol</b> , Grégoire.           | dito.                 | Genevez.               | 1751  | dito.                 | Professeur.                         | 1827      |
| <b>Heig</b> , Marcel.               | Secrétaire.           | Delémont.              | 1754  | Roggengbourg (Souabe) | Conventuel.                         | 1808      |
| <b>Steulet</b> , Charles.           | Cellerier.            | Viques.                | 1750  | Pleigne.              | Curé.                               | 1831      |
| <b>Ertel</b> , François-Xavier.     | Professeur.           | Porrentruy.            | 1754  | Porrentruy.           | Professeur.                         | 1828      |
| <b>Voyame</b> , Gotfried.           | Proviseur.            | Bassecourt.            | 1754  | Estavayer.            | Conventuel.                         | 1828      |
| <b>Anweg</b> , Frédéric.            | Conventuel.           | Vendelincourt.         | 1756  | Vendelincourt.        | Curé.                               | 1841      |
| <b>L'Hoste</b> , Paul.              | Professur.            | Porrentruy.            | 1757  | Porrentruy.           | Professeur.                         | 1817      |
| <b>Kircher</b> , Bruno.             | dito.                 | Milandre.              | 1757  | dito.                 | dito.                               | 1816      |
| <b>Fleury</b> , Aloys.              | Bibliothécaire.       | Oberlargen.            | 1758  | dito.                 | dito.                               | 1831      |
| <b>Berbier</b> , François de Sales. | Principal du collège. | Courfaivre.            | 1759  | Delémont.             | Principal du collège.               | 1824      |
| <b>Vermeille</b> , Gilbert.         | Conventuel.           | Bémont.                | 1758  | Rue.                  | Curé.                               | 1826      |
| <b>Corbat</b> , Victor.             | dito.                 | Buix.                  | 1760  | Buix.                 | dito.                               | 1835      |
| <b>Rebetz</b> , Etienne.            | dito.                 | Genevez.               | 1758  | Lajoux.               | dito.                               | 1827      |
| <b>Greppin</b> , Bernard.           | dito.                 | Develier.              | 1759  | Develier.             | Sans charge, en retraite.           | 1838      |
| <b>Guerry</b> , Jean-Baptiste.      | dito.                 | Bémont.                | 1760  | Fribourg.             | Curé de l'hôpital.                  | 1837      |
| <b>Juillerat</b> , Norbert.         | dito.                 | Rebévelier.            | 1762  | Chèvremont.           | Curé.                               | 1827      |
| <b>Schaffter</b> , Henri.           | dito.                 | Soulce.                | 1766  | Bassecourt.           | dito.                               | 1849      |
| <b>Cramatte</b> , Imier.            | dito.                 | Montigney.             | 1765  | Montigney.            | Principal du collège de Porrentruy. | 1848      |
| <b>Beuchat</b> , Laurent.           | dito.                 | Soulce.                | 1765  | Courrendelin.         | Curé.                               | 1836      |
| <b>L'Hoste</b> , Nicolas.           | dito.                 | Porrentruy.            | 1767  | Romont.               | Chanoine.                           | 1849      |
| <b>Berger</b> , Ignace.             | dito.                 | Ottmarsheim.           | 1766  | Neuf-Brisach.         | Curé.                               | 1855      |
| <b>Lachat</b> , Dominique.          | dito.                 | Les Rangiers.          | 1767  | Asuel.                | Sans charge, en retraite.           | 1841      |
| <b>Charriatte</b> , Hermann-Joseph. | dito.                 | Delémont.              | 1769  | Léchelle.             | Curé.                               | 1812      |
| <b>Mérat</b> , Placide.             | dito.                 | Les Enfers.            | 1767  | Boécourt.             | dito.                               | 1814      |
| <b>Migy</b> , Pacifique.            | dito.                 | Porrentruy.            | 1775  | Porrentruy.           | dito.                               | 1831      |
| <b>Prudat</b> , Jean-Baptiste.      | Novice.               | Villars.               | 1772  | Charmoille.           | dito.                               | 1818      |
| <b>Jeanguenat</b> , Dodo.           | Frère convers.        | Glovelier.             | 1757  | Kaiser-Augst.         | dito.                               | 1833      |
| <b>Périal</b> , Jacob-Lacopius.     | dito.                 | Fahy.                  | 1751  | Fahy.                 | Sans charge, en retraite.           | 1855      |
| <b>Walzer</b> , Elégius.            | dito.                 | Villars-sur-Fontenais. | 1758  | Courgenay.            | dito.                               | 1855      |

#### IV. BELLELAY & NEUVEVILLE,

***Quelques glanures du bon vieux temps,***

*par C. REVEL,*

*propriétaire actuel de la vigne de D<sup>e</sup> Monina.*

---

Les pieux cénobites de l'abbaye de Bellelay, dont les cellules désertes et abandonnées sont visitées aujourd'hui par les membres de la Société jurassienne d'émulation, étendaient jadis leur domination jusqu'aux bords riants du lac, dont les eaux limpides baignent le pied du revers méridional du Jura bernois. Quelles peuvent être les causes qui attirent ces bons pères si loin de leur monastère, à une époque où toute la contrée environnante n'était, selon l'expression d'un chroniqueur, que lieux farouches, encore couverts de sombres forêts séculaires, dans lesquels ne se hasardaient timidement que quelques chasseurs téméraires à la poursuite de ces laies redoutables dont l'année 1136, selon les uns, 1141, suivant une seconde version, ou même 1150 au dire d'un troisième, immortalisa le souvenir en faisant sortir de terre et s'élever comme par enchantement les murs de l'antique abbaye, aux ruines présentant encore de nos jours un aspect si imposant, et qui mériterait d'être restaurée pour recevoir une destination appropriée aux besoins et aux progrès des temps modernes? Quelle circonstance fortuite put engager les disciples du prévôt Siginand à quitter les rives de la Birse et à se hasarder dans les défilés au-delà du Monto, pour aller explorer les coteaux, couverts en partie encore de si hautes futaies que la contrée portait alors le nom de « Vallée noire » (Nigravallis)? Etait-ce l'amour de la science qui les y attirait? Allaient-ils à la recherche des blocs erratiques ou des antiquités celtiques?

Le zèle pour la propagation de la foi poussa-t-il nos moines Prémontrés jusqu'à aller visiter les quelques habitations éparses sur les coteaux de la Combe du Ruz de Vaux et du ruisseau Merdasson ? Ne se croyaient-ils plus en sûreté dans leurs sombres forêts à une époque où l'idée de la fin prochaine du monde s'était emparée de tous les esprits et non sans cause ; car l'an 1134, le 2 août, il se fit une éclipse totale de soleil, on vit toutes les étoiles du firmament à huit heures du matin ; l'année suivante des tremblements de terre renversèrent plusieurs tours, châteaux et maisons ; l'année 1136, il se fit plusieurs tempêtes, tonnerre, pluie et éclairs ; l'an 1147 enfin l'on vit une comète épouvantable et l'année suivante une grande peste et famine ; le mercredi après la Pentecôte, tous les arbres et les ceps de vigne furent gelés dans toute la Suisse. Aussi ce siècle-là fut-il le temps des fondations d'abbayes. — Non, toutes ces causes paraissent n'avoir eu aucune influence sur la détermination des religieux de Bellelay. Une étoile plus profane semble avoir guidé leurs pas. Ils avaient entendu raconter à la veillée par quelque seigneur prévôtois que l'orage avait forcés à leur demander un gîte, qu'au neuvième siècle déjà, le bon roi Lothaire, l'un des successeurs de Charlemagne, avait fait don, dans une charte privée, à la vénérable abbaye de Moutiers-Grandval de beaux et bons vignobles aux environs de « Villa Nugerolis. »

Aussitôt, nos bons pères de l'ordre de Citeaux formèrent le projet de devenir, eux aussi, propriétaires de quelques-uns de ces coteaux couverts du pampre précieux qui produit le doux nectar de Bacchus. Et certes, ils ne perdirent pas leur temps : la chronique de l'époque nous raconte que déjà l'an 1160, la dix-neuvième année après la fondation de l'abbaye de Bellelay, aux calendes de mars, Barberousse ayant confirmé la donation du roi Lothaire au pieux évêque Ortlieb, qui s'était distingué dans la seconde croisade par sa vaillance et sa bravoure, nos Prémontrés surent si bien s'y prendre que quelques années plus tard le même Ortlieb leur donna à perpétuité tout ce qu'il possédait à Villa Nugerolis.

Dès ce moment-là, ils augmentèrent chaque année leurs vignobles et contribuèrent puissamment au bien-être de cette contrée où se réfugièrent, le 21 avril 1301, après le sac de la Bonneville du Val-de-Ruz, les malheureuses victimes des interminables querelles des comtes de Neuchâtel avec les Princes-Evêques de Bâle, réfugiés qui, onze ans plus tard, fondèrent sous les murs du Schlossberg la Neuveville actuelle. — Toute la contrée fut peu à peu défrichée et mise en état de culture ; le débordement des eaux du lac fut arrêté par de fortes murailles à l'abri desquelles l'on éleva et exhaussa de plusieurs pieds le terrain jusqu'à cette époque couvert de marécages, en y transportant les terres accumulées au pied des rochers de la première chaîne du Jura. Bientôt le cep de vigne y remplaça partout l'aune noir, le bouleau et le saule-marsault. Les habitants de la contrée ne tardèrent pas à acquérir une certaine aisance et finirent par attirer les regards de la ville de Berne, alors toute-puissante, qui, en 1388, les reçut en qualité de bourgeois perpétuels et confirma toutes les franchises que Jean de Vienne leur avait octroyées vingt ans auparavant.

Mais revenons aux religieux de Bellelay, lesquels ont laissé à la Neuveville un monument qui atteste encore de nos jours leur richesse et l'importance de leurs vignobles au beau temps de leur prospérité. Au port de la ville, du côté du couchant, ils avaient fait construire de très-spacieuses caves dans un grand édifice qui porte encore le caractère de l'architecture de l'époque et que les habitants de la ville désignent toujours sous le nom de *Maison de Bellelay*. C'est dans ce bâtiment qu'ils venaient chaque année serrer leurs récoltes et jouir des délices de l'automne ; c'est là qu'ils recevaient souvent leurs bons voisins de l'abbaye de St-Jean et de l'île St-Pierre et qu'au coin du feu ils dégustaient le produit de leurs vignes. C'est là que leurs libations se prolongeaient bien avant dans la nuit, exempts des soucis et des peines qui affligen les simples mortels. La *Maison de Bellelay* passa à l'époque de la révolution française entre les

mains d'un bourgeois de la ville. Plus tard, ensuite d'un échange, elle devint la propriété de la ville de Berne, qui la possède encore aujourd'hui. Le vignoble qui l'entoure et que nous avons dit avoir été élevé artificiellement sur le lac, porte encore le nom de *levées*.

Il est inutile de rappeler ici, qu'avant la réformation, le clergé qui desservait la Blanche Eglise et la chapelle du Lac, relevait du chapitre de Bellelay; il en était de même de la plupart des églises de l'Erguel. Nous trouvons relaté dans un acte de vente du 25 novembre 1418, stipulé par Stephanus Aubri, qu'à l'instigation des Pères de Bellelay, lesquels voyaient probablement avec douleur, dans leurs visites pastorales, que le bouteiller du curé de Courtelary n'était pas trop bien garni, Rolin de Cormondrèche, écuyer, fit don à ladite église de cent et un florins et 15 sols de Lausanne par chaque florin, avec quelle somme acquisition fut faite de Jehan Holrie de Ripa et de dame *Monina*, sa mère, bourgeois de Neuveville, d'un morcel de vigne de sept fossoyeurs, au lieu dit Palluvin, rière le Ruz de Vaux. Cette vigne fut donnée en toute propriété au bon curé de Courtelary et à ses successeurs, avec la seule réserve d'un demi barrale de vin blanc, en temps de vendanges, aux chevaliers de l'ordre religieux et militaire des Templiers du monastère de St-Jean de Fribourg, dont il était prudent de se faire des amis et des protecteurs. Remarquons en passant que par une singulière coïncidence, l'abbaye de Bellelay est maintenant la propriété de la famille Monin, des arrière-petits neveux peut-être de prédite dame Monina. Quant à la vigne de Palluvin, laquelle n'avait valu en 1418 que cent et quelques florins, la paroisse de Courtelary jugea prudent de s'en défaire, le 6 décembre 1796, avant que nos amis, les Français, ne s'en emparassent comme domaine national et elle en obtint 1000 écus bons. Grâce à l'acte original de 1418, d'où sont tirés ces détails, le propriétaire actuel de cet immeuble le possède : « *franc de toute dimerie, avocasserie, surprise et concession mal entendue, ridicule, inepte ou faite autrement qu'elle n'est ordon-* »

*née, » &c., ; et ses droits ont été respectés, lors du rachat des charges et redevances féodales, par le gouvernement de la jeune république de Neuchâtel, dans le territoire duquel le quartier des Palluvin se trouve, depuis le malheureux échange conclu le 24 février 1624 entre l'évêque Guillaume Rinck de Baldenstein et Henri, duc de Longueville, échange qui en donnant au premier les seigneuries de Miécourt et des collonges près de Porrentruy, fit perdre à la bannière de la Neuveville, Lignières et tout le territoire entre le ruisseau St-Maurice et le Ruz de Vaux.*

L'abbaye de Bellelay jouissait paisiblement du produit de ses domaines de la Neuveville, lorsqu'un beau matin, c'était le jour de Pâques de l'année néfaste 1530, le réformateur Farel, accompagné de quelques-uns de ses apôtres, vint prêcher sa doctrine sur la place publique devant la chapelle du Lac. Le lutrin portatif dont se servait Farel tomba plus tard entre les mains des habitants du Landeron, qui le conservent encore comme un trophée de cette époque.\* Grande fut la rumeur parmi les paisibles bourgeois et manans de la Neuveville, à l'ouïe de la doctrine nouvelle. Non moins vive fut l'opposition du clergé qui voyait avec douleur s'accroître d'heure en heure le nombre des *adhérents du prédicant*. Enfin, suivant l'usage de l'époque, le louable magistrat rassembla au son de la cloche tous les habitants dans le grand poêle de l'hôtel-de-ville, où il fut procédé à une votation dans la forme usitée, en faveur de l'ancienne ou de la nouvelle croyance. A cette époque un article de dogme était débattu et mis aux voix, comme de nos jours un règlement communal et chacun de se soumettre à la majorité. Le chroniqueur Boyve nous rapporte qu'une majorité de 24 voix se prononça pour la nouvelle doctrine et qu'aussitôt toute la population de la ville embrassa la réforme. Le clergé trouva prudent de se retirer à Bellelay, d'où il protesta vainement contre la révolution sociale de l'époque. Berne intervint; il fut permis à Jean Bosset, nommé premier ministre protestant, de prêcher dans la chapelle de la ville. Après trois années

de conférences , l'abbé de Bellelay fut obligé de consentir à une convention avec les maîtres bourgeois et conseils de la Neuveville , concernant le traitement du pasteur. Cette convention fut signée le 29 août 1533. Le prélat continua à percevoir la dîme, mais il dut, bien malgré lui sans doute , procurer au pasteur un logement et un jardin ; en outre chaque année 150 livres en argent , 6 saumes de vin du pays et 5 boisseaux de blé de 24 setiers chacun. Malgré la mésintelligence qui s'était établie entre l'abbé de Bellelay et les Neuvevillois, ces derniers réclamèrent du prélat, le 22 février 1538, la somme de 15 écus pour les frais de route de leur contingent pendant l'expédition militaire à laquelle ils prirent part avec les Bernois l'an 1536 sur les terres du Duc de Savoie. Cette campagne dura onze jours ; les Bernois et leurs alliés s'emparèrent de tout le pays de Vaud, depuis Morat jusqu'aux portes de Genève.

---

Nous avons retracé dans ces quelques pages les principaux évènements qui rattachent l'histoire de Bellelay à celle de la Neuveville. Ils sont d'une importance bien secondaire sans doute ; mais quel que soit le jugement qu'en portera l'histoire , un fait ne peut être nié et le souvenir mérite d'en être conservé , c'est que la civilisation et le bien-être de la contrée, où fut jadis l'antique Nugerole et où la Neuveville moderne prospère encore de nos jours , sont en partie l'œuvre des moines de Bellelay.



V. QUELQUES LETTRES DU P. MARCEL HELG,

*communiquées par C. NICOLET.*

A Monsieur Henry Schaffter, chanoine prémontré à Wilten,  
près Innsbruck.

Wylhen , près Rheinfeld, le 15 février 1802.

Très-cher confrère !

C'est ici que votre lettre du 22 décembre m'est venue trouver en passant par Roth , où P. sous-prieur ne l'a pas ouverte , quoiqu'elle fut autant pour lui que pour moi. En voici l'occasion : Nos acquéreurs ayant , comme vous savez , perdu leurs procès , il fallait conséquemment prendre des arrangements avec eux. M. l'abbé écrivit à quelques-uns de nos confrères les plus à portée , de terminer cette affaire : les uns refusèrent , les autres ne lui répondirent pas : il fut donc obligé de me faire venir de 50 lieues pour me charger de cette commission à leur défaut. Je suis venu avec un certain pressentiment que je ne réussirais pas plus dans cette commission que dans tant d'autres , dont j'ai été chargé. Cependant il faut entrer dans la République : j'y entre , et le premier pas que je prends sur le sol de la liberté , me porte dans la captivité : je suis pris par les gendarmes , et arrêté sous prétexte que mon passeport n'étoit pas en règle , ou bien plus , parce que je ne leur pouvois présenter l'acte de ma promesse de fidélité à la Constitution. Je fus conduit à Delémont , où je fus allibéré sur-le-champ , de telle sorte néanmoins , que l'on me plaça sous la surveillance du maire , jusqu'à ce que je me serais procuré un passe-port en forme. J'en fis venir un de Soleure en qualité de bourgeois , qui fut visé par le ministre plénipotentiaire de France en Suisse , et

que je reçus 15 jours après mon entrée à Delémont : muni de cette pièce authentique , car elle était chargée de sept sceaux et sept signatures, ni plus ni moins, je me mis en devoir de commencer ma mission. Mais pendant cet intervalle nos ennemis ou plutôt ceux qui ont acquis de la nation une partie de nos biens, eurent le temps de se remuer, et quoique je ne les connusse pas , eux me connurent assés pour s'imaginer que j'étais là contre leurs intérêts auxquels je ne pensais bien certainement pas. En effet la seconde nuit que je couchois hors de Delémont , un expès arrive à minuit, m'éveille et m'annonce que je dois incessamment retourner en cette ville , je pars au même instant. J'arrive par un froid extraordinaire (23 degrés au-dessous de zéro) à Delémont , où l'on me fait voir des lettres : la première était du préfet de Colmar au sous-préfet de Delémont , laquelle exigeait qu'on m'interroge : 1<sup>o</sup> quelle intention m'amenaît en France ; 2<sup>o</sup> en quelle qualité j'avais signé plusieurs actes qui tendoient à usurper plusieurs possessions nationales ; 3<sup>o</sup> quels étoient les biens personnels de l'abbaye de Bellelay qui n'étoient point encore déclarés à la République ; 4<sup>o</sup> si je n'avois pas par devers moi les titres de Bellelay et si je ne voulois pas les reproduire. Ces interrogats et mes réponses furent dressés en forme de procès-verbal et envoyés au préfet avec un certificat de la conduite que j'avois tenue depuis mon arrivée dans la République : le tout de façon à ne produire aucune conséquence grave. Les autres lettres qu'on me montra, portoient en substance que j'étois dénoncé au Ministre de l'intérieur comme troublant les acquéreurs de biens nationaux et entraînant les droits de la République , qu'on me traiteroit avec quelque rigueur en apparence , mais que je n'avois rien à craindre. Vous sentez bien que là finissoit ma mission , ma présence ne pouvoit plus être utile à personne , puisqu'elle portoit la peur dans l'âme des républicains : je pris donc le parti de me retirer : je sortis de cette terre qui dévore ses habitants. Quand je fus sur la frontière, j'aurois dit volontiers comme un homme célèbre en pareil cas : *Aspice nudatas*,

*barbara terra, nates* ; mais une pluie mêlée de neige, soufflée par un vent furieux , m'en empêcha.

Mon voyage n'est pas néanmoins tout-à-fait inutile : je croyois que j'étois malheureusement destiné à consommer la perte totale de nos biens , et la Providence paroît changer cette destination au recouvrement de ces mêmes biens. Les papiers publics vous auront annoncé que Bienne et l'Erguel vont être rendus à la Suisse ; plusieurs y ajoutent la Prévôté et Bellelay ; d'autres pensent même dire qu'une bonne partie du ci-devant Mont-terrible fera partie de la Suisse : ces deux dernières opinions ne sont pas certaines, quoiqu'elles ne soient pas dénuées de grandes probabilités. Ce qu'il y a de sûr c'est qu'un des membres du nouveau gouvernement helvétique vient d'écrire à M. l'abbé que les corps ecclésiastiques , maisons religieuses et les églises étant nouvellement réintégrés dans la possession de toutes leurs propriétés , nous étions très-fondés de faire , pour les biens situés en Suisse , des réclamations qu'il appuyeroit de tout son pouvoir. Nous travaillons à ces réclamations pour ce qui nous appartient dans les cantons de Berne et de Soleure. Il nous avoit déjà demandé un précis de nos relations avec la Suisse , que nous lui avons envoyé. Quand il y aura quelque chose de plus positif je vous en ferai part.

On m'a dit dans le pays qu'un de vos frères , dont on n'avoit point de nouvelles, avoit mandé à vos parents qu'il étoit entré dans un couvent , où il est prêt de faire profession. Je ne sais si on m'a bien instruit à cet égard. Je ne puis vous donner des nouvelles de ce pays-là , sinon qu'on y gémit sur tout , mais en particulier sous le fardeau exorbitant des contributions

Monsieur l'abbé et nos confrères de la Porte-du-Ciel vous saluent et se portent assés bien. J'ai rendu compte à P. sous-prieur des souhaits que vous nous faites. Je vous prie d'être persuadé de ceux que je fais réciproquement pour votre parfait bonheur, et de tous les sentiments d'amitié , de dévouement et de confraternité que je vous ai voués pour la vie.

P. MARCEL HELG.

A Monsieur Wilhelm Rossé, ch. rég. de l'ordre des Prémontrés,  
à l'abbaye de Wilten, près Innsbruck.

Memmingen, le 21 avril 1803.

..... Je suis ici par ordre de M. l'abbé : il faut que je fasse le triage de nos archives, que le gouvernement françois veut avoir, et dont il fera la demande officielle aux premiers jours. C'est une besogne qui m'est bien pénible : j'y travaille depuis vendredi dernier, et je compte que j'en aurai encore pour une huitaine de jours. C'est à peu près aussi le dernier sacrifice que nous serons obligés de faire à l'insatiable République : M. l'abbé en gémit , parce que malheureusement pour lui il espère toujours que la Prévôté et l'Erguel seront compris dans la Suisse , et que nous pourrons rentrer dans les droits que nous y possédions. Ce sera un miracle évident et bien surprenant si Bellelay ressuscitoit dans le tems où partout on s'efforce de détruire les maisons religieuses : car, comme vous le savez , c'est l'esprit de ce siècle de les détruire , comme c'étoit celui du 11<sup>e</sup> et du 12<sup>e</sup> d'en éllever. Bientôt on n'en verra plus que quelques tristes décombres dans toute la Souabe et même dans tout l'Empire. Marchtal est évacué, l'église fermée avec défense d'y dire la messe : toutes les autres abbayes en attendent autant. L'Electeur de Bavière , en congédiant ceux qui ont le malheur d'être sous sa domination , ne leur donne qu'un florin par jour : on dit que ce n'est que provisoirement, mais ils seront bienheureux s'il leur en donne autant effectivement. On fait depuis avant hier les montes de tous les meubles et effets des chanoines du St-Esprit d'ici ; on ne leur laisse que leur vestiaire. Le 26 de ce mois on doit commencer celles d'Ottobeuren. Quant à Roth, on n'a encore rien vendu que les voitures ; le Comte a admodié l'économie, la brasserie et les jardins.....

P. MARCEL HELG.

Projet proposé pour le partage.

(Ecrit de la main du P. Helg et adressé à M. H. Schaffter.)

1<sup>o</sup> On a partagé les religieux de Bellelay en 5 classes, celle de la Vallée, celle d'Ajoie, celle de la Suisse, celle d'Allemagne et celle de la Porte-du-Ciel avec les trois qui sont en Alsace.

2<sup>o</sup> Chaque classe s'assemblera à un jour et lieu déterminé pour choisir un député, qui devra se trouver au lieu et jour convenus avec les députés des autres classes pour finir les partages de tout ce qui reste : argent, vases sacrés, ornements d'église, livres, obligations, cédules, etc.

3<sup>o</sup> Il faut préalablement déterminer la portion qu'on accordera aux trois frères convers : si c'est le tiers, la moitié ou les trois quarts de celle des prêtres, etc.; si on veut leur accorder une part dans le produit des ornements sacerdotaux, des vases sacrés, des livres ?

4<sup>o</sup> Ceux à qui on a confié les obligations et cédules doivent en rendre compte à deux députés de leur classe et le député de cette classe portera ce compte avec lui au lieu où se fera le partage ; il faut aussi que chaque classe délibère sur le parti à prendre pour les obligations et cédules restantes.

5<sup>o</sup> Il est infiniment à désirer que tout se fasse en paix, charité et bonne intelligence, et même en secret, sans que les étrangers se mêlent de nos affaires ; car cela pourroit beaucoup nous nuire.

Comme il n'est pas possible que les religieux de Bellelay dispersés en Allemagne puissent se rassembler pour délibérer sur ce projet de partage et les questions proposées, je charge le R. P. Marcel, qui est au centre, de bien vouloir leur communiquer ce projet, en les priant de bien vouloir sans délai y satisfaire, choisir le député de leur classe, et répondre aux questions proposées.

Les confrères de la classe d'Allemagne sont les PP. Wilhelm

et Henry, Germain, Marcel, François et Himier. P. Dominique est trop éloigné pour communiquer avec lui.

Le 26 février 1805.

(Signé) F. AMBROISE, abbé.

---

A Monsieur Henri Schaffter, chanoine prémontré à Wilten,  
près Innsbruck.

Roth, le 13 décembre 1805.

..... J'attendais de M. notre abbé le résultat de l'assemblée que je savais devoir commencer le 9 septembre pour vous en rendre compte. Il m'a été envoyé en date du 4 octobre et je l'ai reçu au moment où nous étions environnés du fracas de la guerre. D'abord je dois vous dire *que tout s'est passé assés fraternellement et paisiblement*. Ce sont les paroles de M. l'abbé, qui par conséquent signifient beaucoup. C'est tout ce que je désirois ; la paix , la concorde valent infiniment mieux que tout ce que nous pouvions prétendre. La Prévôté sera administrée par M. l'abbé qui rendra compte *en gros* , et après les frais nécessaires pour l'économie et l'entretien des religieux qui , en égard au rang d'ancienneté ou à l'état d'infirmité, demeureront avec lui ; le surplus sera partagé entre les absents. On lui a accordé les objets que nous avions demandés pour lui , avec la *double* portion d'un prêtre. — Chaque particulier reçoit de la masse qui restoit 29 louis d'or moins 12 batz. Pour le compte des meubles vous devez en outre recevoir 52 liv. 11 s. et P. sous-prieur 77 liv. 14 s. Voilà en substance le résultat des opérations de l'assemblée , dont je vous enverrai copie en son tems. Les livres ont été divisés en 5 parts.....

P. MARCEL HELG.



VI. VIE DE SAINT-NORBERT,  
*fondateur de l'ordre de Prémontré,*  
*par M. le pasteur BERNARD.*

---

Si nous sommes bien informé, la fondation du couvent de Bellelay et la conversion de Norbert, son patron, sont deux évènements à peu près simultanés. Ils reportent nos souvenirs à plus de 700 ans en arrière, à ce douzième siècle, si intéressant par l'enthousiasme des croisés, par le réveil de la pensée speculative et surtout par le réveil religieux. Ce fut un siècle de réformation et de mouvement. Affaiblissement de la féodalité au profit du pouvoir royal, centralisation des 400 souverainetés qui se partageaient la France, construction d'une multitude de basiliques et d'églises gothiques qui excitent encore aujourd'hui notre admiration, travaux scientifiques d'Abélard, d'Anselme de Cantorbéry, de Guillaume de Champeaux, de Hughes et de Richard de St-Victor, — luttes acharnées entre les souverains temporels et le pouvoir papal, croisades sans cesse renouvelées au milieu d'un enthousiasme populaire digne d'un meilleur succès, missions chrétiennes pleines de ferveur parmi les peuples du Nord encore payens: tels sont quelques-uns des caractères de ce siècle agité et remarquablement spiritualiste; mais le trait qui frappe le plus, c'est le besoin de réformer, de purifier l'Eglise; le clergé ignorant et charnel envisageait trop généralement ses fonctions comme un lucre, comme un métier, comme une routine; le peuple séduit par les mauvais exemples se corrompait de plus en plus; les grands dignitaires de l'Eglise négligeaient le service divin au point que le pape Pascal II dut ordonner aux chanoines de Florence de se rendre au culte au moins dans les grandes fêtes et de ne pas sortir avant la lecture de l'Evangile du jour. Porter remède à

cette déchéance religieuse fut dès lors le but de deux classes d'hommes d'ailleurs fort différentes: les sectes et les ordres monastiques de ce siècle. Les sectes voulaient remédier au mal d'une manière radicale en renversant l'Eglise établie, sa hiérarchie, ses sacrements, ses traditions, plusieurs de ses doctrines : tels furent les Cathares, les Bogomiles, les disciples de Tanchelm, de Pierre de Bruys, de Gilbert de la Porrée, de Pierre Waldo, etc. Ces sectes étaient fort répandues, très-nOMBREUSES au 12<sup>e</sup> siècle et hostiles au clergé. Les ordres monastiques, au contraire, cherchaient la réforme par des voies conservatrices en demeurant dans l'Eglise, en la restaurant dans ses entrailles mêmes. A cet effet, les ordres monastiques fondés à cette époque prirent un caractère différent de celui des anciens moines, des ermites des premiers siècles, qui n'aspiraient qu'à une vie de retraite et de contemplation. Au 12<sup>e</sup> siècle, à peu près tous les ordres unissent à la vie solitaire de la cellule, la prédication populaire, la mission intérieure, les fonctions de la curé d'âme : ils secon- dent le clergé, le suppléent, le stimulent, le censurent; ils conservent dans leur pauvreté volontaire toute leur indépen- dance vis-à-vis des princes, des puissants de la terre, des évêques et même des papes, auxquels ils osent dire la vérité; ils deviennent à cette époque les dignitaires des études et de la science, des prédicateurs entraînantes; eux seuls offrent un asyle aux infortunés et aux criminels repentants. Telle fut la mission des ordres de Clugny, de Citeaux, de Clairvaux, des Carmes, de St-Antoine, de la Trinité, des Dominicains et des Franciscains. — Telle fut spécialement la mission de Saint-Norbert et de l'ordre de Prémontré; telle fut aussi la mission primitive du monastère qui nous réunit dans ses murs : ré- former et vivifier l'Eglise.

Norbert naquit à Xanten dans le duché de Clèves, près de Cologne, vers l'an 1092; son père Héribert était comte de Genepe et parent de l'empereur d'Allemagne Henri V; Hedwige, sa mère, appartenait à la maison de Lorraine. Il reçut une éducation soignée et entra dans le monde avec tous les

avantages de la naissance , de l'élégance et de l'esprit. Il fut reçu dans les ordres dès qu'il eut l'âge compétent et fut fait sous-diacre et chanoine de Xanten. — Admis à la cour de l'archevêque de Cologne , il joignit encore à son patrimoine considérable et à son canonicat de Xanten celui de Cologne. Ce jeune seigneur, riche des biens de ce monde, était pauvre de foi et de piété : comme tant d'autres mondains couverts de la soutane, il menait une vie dissipée qui faisait un affreux contraste avec sa vocation religieuse : la cour épiscopale parut bientôt trop étroite à son ambition ; il passa à la cour impériale et sut si bien s'insinuer dans les bonnes grâces d'Henri V, qu'il fut mis au rang de ses aumôniers et admis dans les conseils de l'Empereur, qu'il accompagnait dans tous ses voyages. En 1110, il se rendit à Rome avec Henri V et fut témoin des mauvais traitements que l'empereur fit subir au Pape Pascal II. Se trouvant à Cologne en 1115, il se rendait à cheval, accompagné d'un seul valet, à un village nommé Freden où l'appelait une partie de plaisir , lorsque tout-à-coup le tonnerre gronde , la foudre éclate et le précipite à terre privé de tout mouvement. Il fut une heure couché dans le limon comme mort ; enfin il revint à lui, retourne à Xanten le cœur brisé à la vue de ses dérèglements qui se dressent devant lui et profondément résolu à changer de conduite. Cette conversion rappelle celle de St-Paul, celle de Luther et d'autres hommes marquants dans l'histoire de la religion.

Norbert quitte la cour et se retire au couvent de Siegeberg, où il vit retiré pendant un an , occupé de ses intérêts spirituels. Le samedi saint 1116 , il se présente à l'église vêtu de ses riches habits ; il s'en dépouille publiquement pour prendre la livrée de la pauvreté et de la pénitence, et sous cet humble vêtement il reçoit le diaconat et la prêtrise avec une dévotion qui édifie tous les assistants. Cependant sa robe de peau d'agneau et sa corde en guise de ceinture excitèrent le mépris des chanoines, ses collègues ; il fut haï par ses anciens camarades de plaisir et dénoncé au Concile de Fritzlar, comme un esprit inquiet , un être singulier, qui prêchait sans mission et

affectait un vêtement indigne de sa naissance et de l'état clérical. Norbert répondit à tout avec tant de modestie et de sagesse que le Concile le renvoya absous. Néanmoins il quitte sa patrie pour se soustraire aux persécutions du clergé et pour se livrer tout entier à sa vocation nouvelle : la prédication libre , la mission intérieure. Il remit ses bénéfices à son archevêque , vendit son patrimoine , en distribua le prix aux pauvres, comme Jésus l'avait exigé du jeune homme riche, et dépouillé de tout, pauvre, il s'achemine à pied vers St-Gilles, près Nismes, où se trouvait le pape Gélase II; il en obtient les pouvoirs les plus amples pour son pénible apostolat et se met en route préchant dans les villes et dans les villages de France, apaisant les querelles, réconciliant les ennemis , édifiant par sa sérieuse éloquence tous ceux qui l'entendaient. Trois jeunes hommes se joignirent à lui : — à Valenciennes, il prêcha avec tant d'éloquence , que malgré son langage teutonique il fut compris et invité à s'y fixer ; il y perdit ses trois compagnons après les avoir soignés dans leur cruelle maladie. Mais c'est à Valenciennes que se joignit à lui son fidèle disciple Hughes de la Fosse , qui devint son successeur. Ils reprennent leurs travaux missionnaires qui sont presque partout couronnés d'admirables succès ; après avoir parcouru les diocèses de Cambrai et de Liège, ils se rendent à Rheims pour obtenir du nouveau Pape Calixte II , la continuation des pouvoirs reçus de Gélase. Mais le pitoyable état d'un homme négligé, pauvre , d'une figure tout en désordre , marchant nu-pieds , lui ferma l'accès auprès du pape , et il dut quitter Rheims sans avoir réussi : il était déjà à deux lieues de la ville lorsque Barthélémy, évêque de Laon, en Picardie, rencontra Norbert et Hughes de la Fosse, s'informa de leurs projets, les ramena à Rheims , les recommanda au Pape et les engagea à venir à Laon où l'évêque désirait les voir se fixer. Effectivement , Norbert se rendit à Laon, y fut chargé de réformer les mœurs des chanoines de St-Martin , sans y réussir, et reçut enfin la solitude de Prémontré pour y établir sa demeure. Il y avait au fond de la forêt de Coucy un petit vallon, que la nature

semblait avoir formé pour servir de réceptacle aux eaux des montagnes environnantes, et qui en rendaient le séjour fort malsain. Cette retraite sauvage, couverte de forêts et de rochers, fut le lieu choisi par St-Norbert, qui avait refusé les plus beaux sites du diocèse de Laon. Le nom de Prémontré a donné lieu à bien des fables. On raconte qu'il y avait dans ce vallon un lion furieux qui ravageait les terres du Sire de Coucy ; celui-ci voulut le combattre et se fit conduire par un ermite qui lui montra l'animal de trop près ; il s'écria effrayé : « *tu me l'as de près montré*, » défit l'animal et y fonda un couvent pour éterniser sa valeur. Cette fable a quelque analogie avec l'histoire de Siginand et de la *Belle laie*. Il est plus simple de croire l'historien Hermand, qui dit que le lieu où Barthélemy conduisit Norbert « ab incolis vulgo Præmonstratum vel Pratum-monstratum vocabatur. » — On voyait dans ce lieu sauvage une chapelle ruineuse, dédiée à St-Jean-Baptiste, dans laquelle Norbert fit ses dévotions et crut que Dieu lui avait destiné ce vallon pour y fonder son institut de missionnaires apostoliques et de pénitents. Il y réunit des disciples de plus en plus nombreux et s'appliqua à les former aux travaux et à la pénitence. Norbert et ses disciples firent profession solennelle de la vie canonique. A la fin de 1120, il y avait déjà 40 disciples, tous chanoines ou qui l'avaient été. Ce nouvel institut s'accrut avec rapidité au point qu'à peine un siècle était révolu que l'on comptait mille abbayes de Prémontré (parmi lesquelles Bellelay sans doute), 300 prévôtés, 500 communautés de filles, 7 archevêchés et 9 évêchés, dont les sièges étaient occupés par des chanoines réguliers de l'ordre de Prémontré.

Norbert admit en général pour son ordre la règle de Saint-Augustin, et donna pour but à ses enfants : de vaquer au salut et à la perfection de leurs âmes : il joignit à cette fin l'emploi de la prédication et le soin de sanctifier le prochain ; il réunit dans son institut le silence et les austérités de la vie monastique avec les fonctions de la vie cléricale : a) oraison, retraite, abstinence de la viande (sauf cas de maladie), chant de l'of-

fice divin ; — b) prédication, mission parmi les infidèles , administration des curés , étude de l'Ecriture-Sainte et de la théologie. Il admit l'habit blanc pour imiter la blancheur des anges. En revanche , il ne permit point la nudité des pieds que lui-même observait. Prémontré devait être l'asile des pauvres.

En 1122 Norbert bâtit une église magnifique et une maison pour loger 200 religieux.

Après que sa maison de Prémontré fut organisée , St-Norbert recommença ses courses missionnaires avec un succès étonnant; il ramena à la raison les sectateurs de Tanchelm , plongés dans les plus grands désordres. Des dames de haute qualité , de grands seigneurs entraient dans son ordre et se soumettaient à sa règle. Cependant il détourna de ce projet le comte Thibaut IV de Champagne par des raisons sages , qui prouvent que Norbert était un grand homme et non un zélateur étroit de la vie monastique. — Il se rend à Côme auprès du Pape Honorius II , duquel il obtint , le 16 février 1126 , une bulle confirmative de son ordre.

Accompagnant en Allemagne le comte Thibaut , il passe à Spire où il trouve l'Empereur Lothaire II et deux légats du Pape, qui délibéraient sur le choix d'un archevêque au sujet duquel le chapitre de Magdebourg ne pouvait s'accorder. On prie Norbert de parler sur cette affaire. Il le fit avec tant d'éloquence et d'une manière si touchante qu'à son grand étonnement tout le monde s'écria que c'est lui qu'on devait choisir. Il eut beau s'en défendre, il lui fallut céder et on le conduisit en triomphe à Magdebourg. Entouré de l'éclat des grands seigneurs qui l'accompagnaient , il entra dans sa résidence épiscopale , le cœur affligé de sa grandeur et portant le costume d'un mendiant, le 25 juillet 1126. Son séjour à Magdebourg fut rempli de souffrances : voulant purifier le sanctuaire et ramener son clergé à une vie sainte , il fut l'objet d'une haine violente au point que l'on attenta deux fois à sa vie ; la ville se révolta contre lui ; il dut fuir à Halle , où cepen-

dant ses ouailles repentantes vinrent le rechercher avec les marques d'une profonde vénération.

Il joua un rôle actif dans l'affaire du schisme d'Anaclet (Pierre de Léon) et d'Innocent II. — Il se rendit à Rome avec l'Empereur Lothaire, qui y fut couronné ; en récompense de ses services, il fut nommé primat de Germanie, titre attaché désormais au siège de Magdebourg. Cependant Norbert ne jouit pas longtemps de cet honneur. Usé de fatigue et d'austérités, il tomba malade et expira le 6 juin 1134, dans de grands sentiments de dévotion. — Les écrits contemporains rendent les témoignages les plus honorables aux vertus et à la sainteté de Norbert. St-Bernard, avec lequel il était lié d'amitié, consulté sur des questions difficiles, renvoyait à lui comme à un homme éclairé de l'esprit de Dieu et instruit dans les voies secrètes de la sainteté. Il composa plusieurs ouvrages, mais la plupart périrent dans un incendie. On raconte de lui plusieurs miracles dont Abélard se moque avec une amère ironie.

Norbert fut canonisé par Grégoire XIII, le 28 juillet 1582. L'Eglise célèbre sa fête le 6 juin et son ordre le 11 juillet, en vertu d'un bref d'Urbain VIII. — Ses cendres furent transportées en 1626 de Magdebourg (devenue protestante et tenant néanmoins à posséder les restes de son archevêque) à Prague, où elles furent reçues en grande pompe. St-Norbert a été dès lors mis au nombre des saints protecteurs de la Bohême.

Telle est, en résumé, la vie du fondateur de l'ordre de Prémontré, du grand homme qui fut pendant des siècles vénéré dans ce monastère. Il aimait la pauvreté, traita durement son corps, souffrit persécution de la part des hommes charnels de son temps, brûla de zèle pour la vivification de l'Eglise et se voua au soulagement des infortunés.

Je ne puis m'empêcher de profiter de cette assemblée réunie en ce lieu (circonstance étrange, qui peut-être ne se verra plus), pour vous présenter, Messieurs, une motion à laquelle je songe depuis longtemps. Il n'est pas en notre pouvoir de

rendre ce couvent à toute sa destination primitive ; mais nous pourrions lui rendre l'un des caractères que lui imprima son fondateur, savoir de servir au soulagement des pauvres. Il serait digne de la Société jurassienne d'émulation de transformer ce monastère tantôt ruineux, *en une maison de travail pour le Jura*. Et comme les couvents, par une charité mal entendue, ont souvent engendré la mendicité en offrant des aumônes abondantes qui n'étaient pas méritées par le travail et qui favorisaient la fainéantise, réparons cette erreur en offrant du travail même à ceux qui aimeraient à abdiquer leur droit au travail. Je propose donc que notre Société d'émulation, qui représente toutes les contrées du Jura, adopte le projet sérieux de faire du couvent de Bellelay, *une maison de travail, un orphelinat et un asile des vieillards*, et qu'elle prépare sagement les voies qui conduisent à ce but.



VII. ÉTUDE DES PATOIS,

***dans le but de rechercher les traces de  
l'idiome celtique parlé par les Helvétiens ,***

*par L. RODE, professeur à Neuveville.*

En 1854 j'invitai les amis des études linguistiques à former un recueil de toute la littérature du *patois*; c'était surtout en vue de découvrir par les investigations que nécessiterait une pareille collection, quelques traces de l'idiome *celtique* parlé par les *Helvétiens*. Quoique, jusqu'à présent, cet appel n'ait pas trouvé d'écho, je prends la liberté de le répéter, parce que dans la suite de mes études étymologiques sur la langue française, j'ai rencontré deux opinions très-différentes sur la *quote-part de l'élément celtique dans la langue française*. Vous avez d'un côté les celtomanes, dont le nombre autrefois fut très-grand et qui pourraient bien un beau jour reparaître à la surface avec d'autres modes du siècle passé (voire la crinoline et les robes à panier); ces amateurs passionnés du celtique, dont le coryphée fut en France le trop célèbre *Pelloutier*, fondateur d'une académie celtique, auquel se joignit en Suisse, non moins ardent, le vénérable doyen *Bridel*, l'auteur du *Conservateur suisse*, ne voient que leur idiome favori, peu connu et conséquemment se prêtant à des interprétations arbitraires, dans tous les noms de lieux, rivières, monts, etc., dont l'origine latine ou germanique n'est pas par trop évidente. Vous trouverez un échantillon-modèle de leur faire dans le V<sup>e</sup> tome du *Conservateur suisse*, p. 164 à 169, qui renferme un petit vocabulaire celtique pour l'explication des noms propres du pays

d'En-haut.(\*) Forcées et incertaines, comme la plupart de ces interprétations l'étaient, cette préférence pour le celtique tomba pendant un certain temps pour reprendre faveur de nouveau de nos jours , s'il est vrai qu'à Berne plusieurs savants s'occupent beaucoup de l'étude de cette langue. Des Français semblent aussi animés de dispositions favorables pour la langue de leurs ancêtres , les Gaulois, si nous en jugeons d'après la manière dont deux auteurs modernes en parlent. Démogeot , dans son *Histoire de la littérature française depuis ses origines jusqu'en 1830* , dit p. 4 : « Non con-

(\*) Voici l'extrait que j'ai composé de ce recueil pour en faire admirer la richesse en synonymes et en formes , que je laisserai , bien entendu , à la responsabilité de son auteur :

*Elévation, sommet, montagne, motte, pe, pi, lear, lier, man, mon, mol, moil, crai, crech, creh, poya, tom, dum, dun, duno, sarn, al, ald, old, bod, seron, san, per, bar.*

*Pré, oie, oit, vaës, geillt.*                            *Canal, gryn, san.*

*Près, i, var.*    *Haut, hon, all.*

*Rivière, torn, ason, auson, les, llaith.*            *Rocher, bil, bilyen, sarn.*

*Moulin à scie, resse* (en effet, on dit en patois *resse* pour *scie* , mais est-ce bien du celtique ; cela ne viendrait-il pas de l'allemand *reisen* ?)

*Forêt, sot, sault, jor, jeur, gior.* (ce dernier mot *gior* doit plus tard signifier : marais, lac.)

*Habitation, ti, tei, teis, cel, chel, chall* (d'où il dérive le mot *chalet*),  
chain, giz, gez.

*Muraille, par, paret, parey.*

*Marais, moess, mosse* (au lieu de le dériver de l'all. Moos), avon, gor,  
gior, grun, gryn, lech, leigh (en Ecosse , le mot encore usité *loch* = lac).

*Ruisseau, source, li, ner, wi, wie, on, dar, dur, dwr, dour.*

*Gouffre, li, arn.*    *Glace, froid, riw, riss.*

*Caverne, tanna.*    *Neige, suech, sneach, snay.*

*Pénible, escarpé, djai.*

Après ce document bien authentique de la flexibilité et de l'abondance synonymique de son idiome celtique, richesse qu'on ne pourrait présumer trouver dans une langue que d'autres auteurs nous représentent comme pauvre et à formes raides, le digne auteur s'écrie avec transport : « Cette matière peut porter quelque lumière sur le berceau de nos anciennes peuplades, toutes celtiques , qui ont laissé, comme on le verra, des monuments durables de leur idiome dans la nomenclature des monts, des lacs, des torrents, des forêts et des hameaux de ces hautes vallées. »

» tente de se perpétuer dans une de nos provinces, la langue  
» *celtique* a laissé des traces nombreuses dans le reste de la  
» France. Plusieurs milliers de mots français paraissent  
» n'avoir pas d'autre origine. M. F. Edwards a recueilli  
» dans sa Lexicographie celtique, une quantité innom-  
» brable de termes français et anglais dérivés des idio-  
» mes qu'ont parlés les Gaulois. » Cet héritage ne se  
borne pas à la partie matérielle de la langue, aux mots qui  
désignent les objets, mais il s'étend à la grammaire (emploi  
de l'article, déclinaisons supprimées à l'exception de la  
singularité que le nominatif pluriel est égal au génitif singulier  
et vice-versa le nom. sing. = au genitif pluriel)  
et à la prononciation (*e* muet, *j* pur, *t* euphonique, *n* nasal),  
particularités qui distinguent les langues celtiques des lan-  
gues anciennes.

Cette large part qu'il fait à l'élément celtique doit surprendre, en comparaison de l'exiguité de l'influence et de la proportion attribuée à la langue allemande (p. 20). MM. Dietz et Ampère évaluent à mille environ le nombre des mots français empruntés aux idiomes germaniques, sans compter les dérivés et les composés. Il est d'ailleurs à remarquer qu'un grand nombre de mots d'origine allemande, adoptés par la langue française du moyen-âge, sont tombés en désuétude dans le français moderne. Il semble que l'idiome ait rejeté peu à peu la plupart des éléments étrangers importés par la conquête germanique. Cependant, p. 17, il fait l'aveu : « que la langue même, presque toute latine que nous parlons encore, atteste que la civilisation romaine survit à cette invasion germanique, qui semblait devoir l'engloutir. » D'où vient cette tenacité de la langue et de la civilisation romaine, et le peu de durée de l'influence germanique en dépit des envahissements successifs ou simultanés des Burgondes, des Vandales, des Alains, des Visigoths, des Allamanni, des Francs et enfin des Normands ? Démogeot, lui-même, nous l'explique, (p. 48), mais il oublie de nous dire comment à cette puissante civilisation romaine, aussi habile pour résis-

ter que pour en opprimer d'autres moins fortes qu'elle-même, ont pu survivre et échapper, malgré les quatre siècles que dura la domination romaine en Gaule, la civilisation et la langue celtique, combattues de plus par le christianisme (voir la poésie citée p. 8-10). Baron, *Histoire abrégée de la littérature française, depuis son origine jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle*, semble (aux p. 18 et 23), envisager la langue celtique comme annihilée par l'idiome des vainqueurs romains et, à voir le tableau qu'il nous déroule de la brillante littérature latine et de l'éclat que jetaient les écoles gauloises de rhétorique latine et grecque, on ne peut se défendre de l'idée que le pays dans lequel s'étaient réfugiées les muses romaines, devait avoir entièrement subi l'influence civilisatrice du peuple-roi et que, en conséquence, le celtique devait, à quelques rares exceptions près, avoir fait place au latin, à la fois langue du culte, du barreau et du commandement militaire. Mais, à une autre place, p. 40, il dit que l'idiome celtique a survécu à l'époque romaine et à l'invasion des tribus germaniques et, d'après cette supposition, il donne une explication aussi ingénue que nouvelle des noms des deux dialectes romands, issus du mélange (p. 39) du latin avec les langues qui, avant et après lui, ont été parlées sur le sol français et qui sont connus sous le nom de *langue d'oc* et *langue d'oil* (p. 41). (\*)

(\*) Réunissons dans une note les divers passages dont nous avons fait mention ci-dessus, tirés de l'ouvrage de M. Baron : (p. 18). « César réduit la Gaule en province et depuis lors, elle semble tenir à honneur de dé- pouiller son individualité nationale pour se faire toute romaine. Nul pays n'adopta avec plus d'ardeur et de succès les mœurs, la civilisation, la langue, la littérature des vainqueurs. La doctrine des druides se cacha dans les montagnes de l'Auvergne et dans les marais de la Bretagne, les idiomes celtiques ne vécurent plus que parmi le commun peuple, Rome avait tout conquis, les esprits comme les corps. » — (p. 23). « Il y a cette différence entre la conquête de la Gaule celtique par les Romains et celle de la Gaule romaine par les Franks, que dans la première les *vaincus* plierent sous les vainqueurs au moral comme au physique, tandis que la soumission matérielle des Gaulois aux Franks entraîna la soumission intellectuelle des Franks aux Gaulois. Ce phénomène se reproduit toutes les fois que la civilisation des vainqueurs est moins forte que celle des

Si les deux savants littérateurs que je viens de citer, admettent une participation du celtique dans la formation de la langue française à un degré plus ou moins large, j'en vais nommer deux autres, dont l'opinion est opposée à la leur. L'un est L. Génin, auteur des *Problèmes philologiques* contenus dans l'*Illustration* et de plusieurs ouvrages que je regrette de ne pas connaître : dans ses explications de mots et proverbes, lesquelles pour être quelquefois un peu hasardées sont toujours heureusement inventées, il ne fait jamais entrer un mot de celtique et je ne lui ai pas même vu mentionner cette langue, parce que, à ce qu'il paraît, il considère cet idiome comme ayant eu une part infiniment petite à la création du français et qu'il le regarde comme un arbre presque complètement desséché et supplanté par ces

» *vaincus.* » (p. 40). En prenant pour base le texte de César, Baron prétend que la langue des Belges est évidemment et exclusivement un dialecte germanique. Les Gaulois parlaient, selon toute apparence, un dialecte composé de formes et de racines germaniques, mêlées à des formes et à des racines sémitiques. La race primitive, d'origine ibérique, les Aquitains avaient très-probablement une langue sémitique. Aussitôt que la domination romaine disparaît, on voit reparaître les trois idiomes précisément dans les limites géographiques que César avait assignées aux races antérieures. C'est des noms de ces peuples eux-mêmes que Baron dérive les dénominations :

Langue *d'oc* = langue des Occi, Occitani, Osques, Basques, Gascons.

Langue *d'oïl* ou *d'oïl* = langue des Waïl, Waïles, Wales, Wasch, Wallons, Gaëls, Gaulois.

Voici par contre sur ces deux noms, l'opinion de Démogeot qui est celle universellement reçue, qu'on trouve dans la plupart des littératures : (p. 55). « On désigna les deux idiomes par le mot qui dans chacun d'eux exprimait l'affirmation *oui* : l'un fut appelé langue *d'oc* (*hoc*), l'autre langue *d'oïl* (*hoc illud = id ipsum*, c'est précisément cela). C'est ainsi qu'à la même époque, on nommait l'italien langue de *si* et l'allemand langue *d'ya*. » Quelle lumineuse dénomination due à la verve charitable de M. Démogeot !

J'ajoute ci-après cette explication en résumé : Il semble étonnant que les vainqueurs germaniques aient emprunté et non imposé une langue aux vaincus. Ce fait s'explique aisément par l'inégalité du nombre et surtout de la civilisation des deux peuples. C'est un phénomène constant dans l'histoire que des conquérants barbares subissent inévitablement la langue et la culture intellectuelle d'un peuple policé (Mongols-Chinois). Donc à plus forte raison les *vaincus Gallo-Romains !!*

arbres à végétation fraîche, à sève encore vigoureuse (les langues de l'antiquité), qui poussent encore de nouvelles racines en formant de nouveaux mots. L'autre savant qui me paraît l'antagoniste le plus prononcé de la celtomanie, le vrai antipode de M. le doyen Brüdel, est un de nos combourgeois neuvevillois, M. le professeur J.-J. Hisely, à Lausanne, lequel pense que la langue des Helvétiens a disparu entièrement ; car dans tous les ouvrages où l'occasion prête à faire des étymologies, il n'en fera jamais du celtique, mais plutôt de l'allemand, et dans l'introduction à son *Histoire du comté de Gruyère* il s'exprime ainsi, p. 107 : « Dès le Vanel les noms » sont dérivés du latin. La langue parlée dans cette partie de » l'Helvétie, c'est-à-dire le dialecte roman, offre des éléments » presque tous latins, un peu de grec, *point de celtique*, quelques mots teutons dont il est facile d'expliquer la présence. » A cela près on ne retrouve que des noms romans, ce qui » prouve non-seulement que les Gallo-Romains ont pénétré » dans cette contrée, mais encore que les Bourgondes s'étaient familiarisés promptement avec le vocabulaire de la » langue romane ou rustique et que leur idiome théotisque » disparut devant celui de la population indigène » ; et aux p. 9 et 10 : « A l'époque de l'invasion des barbares, toutes » les Gaules, partant l'Helvétie conquise et civilisée par les » Romains, se servaient de la langue latine. Qu'on réfléchisse » au petit nombre d'Helvétiens qui échappèrent à la bataille » de Bibracte ! C'était la langue de la religion, des lois, de la » guerre, des actes publics, des contrats. Les Romains, » beaucoup moins nombreux que les Gaulois, leur imposèrent cependant la langue et les lois de Rome, parce qu'ils » leur étaient supérieurs par l'intelligence et la civilisation. » Ainsi les Helvètes, transformés en Romains, ne parlaient » que l'idiome que les Romains y avaient introduit ; cet » idiome vulgaire altéré progressivement (par le laps de temps » et par l'arrivée des Bourgondes), formé du latin corrompu, » s'est conservé, sous des formes diverses, dans toutes les » parties de l'Helvétie romane, où il y a une foule de noms

» de lieux, de rivières, d'usages mêmes qui révèlent une origine romaine et qui servent à indiquer les localités où les Romains ont fondé des établissements ou formé des colonies. » (\*)

Après ces hommes-là me sera-t-il permis d'exprimer ma propre opinion ? Plus j'étudie la langue française, soit dans ses origines (littérature du moyen-âge), soit dans ses ramifications, les patois, plus je me pénètre de la conviction que le latin fournit la presque totalité de son vocabulaire, car j'ai fait, outre le tableau sur les changements des voyelles et des consonnes, contenu dans le *Coup-d'œil sur les travaux de la société jurassienne d'émulation*. 1854, p. 95-98, un autre travail dans le même but, mais d'un genre opposé, lequel m'a donné le même résultat : je prenais telle ou telle catégorie d'objets, par exemple, la division du temps, les outils aratoires, les ustensiles de ménage, &c., et c'est à peine si j'y découvrais quelques mots dont il ne me fût pas possible de démontrer la source latine. Là où je ne trouvais pas de racine dans l'idiome romain, je peux l'attribuer ou à mon insuffisante connaissance de cette langue ou à la circonstance que la *lingua rustica* n'est guère entrée dans les ouvrages des auteurs ; cette *lingua romana rustica*, sorte de patois populaire, était jusqu'à un certain point différente du haut latin et imprégnée, sans doute, des idiotismes des nombreux peu-

(\*) Que l'on compare, par exemple, les étymologies données par Bridel avec celles que nous fournit M. Hisely, et puis qu'on en juge !

*Charmey*, selon Bridel, *carmaës*, belle prairie ; selon Hisely, venant de *calamus*, il signifie chaume, chaumière, hameau.

*Nérive* ou *Nérivue*, selon Bridel, vient de *ner* = eau et de *riw, riff*, glace, froid = eau glacée ; selon Hisely, de *nigra aqua*, comme *Albeuve* = *alba aqua*.

*Gesseneiy*, selon Bridel, habitation dans les neiges, de *gez*, demeure, *snay* neige ; selon Hisely, de *Giessenen*, pays où il y a beaucoup de torrents = *Giessbache*, de là par abréviation *Sanen, Saanen*.

*Château-d'Oex*, selon Bridel, *Ogo* vient de *oie* pré (il n'y en avait guère du temps des Celto-Hélviens) ; selon Hisely, de *Hohgau, Hochgau*, pays d'en haut.

uples qui avaient adopté le latin : les Helvétiens, les Gaulois, les Bretons, les Espagnols, &c. (\*)

Semblables à cette *lingua rustica* les dialectes des campagnards, les patois, sont les vrais réservoirs des idiotismes, les dépôts où se sont le mieux conservés les vieux mots, les traditions des ancêtres, les expressions archaïstiques, &c., parce que toute innovation du langage y pénètre plus lentement que dans la vie remuante des villes. Loin de les mépriser comme surannés, les savants les ont, pour cette raison, étudiés avec soin, comme le prouvera ce passage emprunté à Bridel. *Conserv. suisse*, t. VII, p. 404-417. — « M. Clerc,

(\*) Je prends la liberté d'ajouter ici deux de ces catégories, encore incomplètes du reste, avec les noms dans les deux langues :

DIVISION DU TEMPS.

|   |  |
|---|--|
| <i>Annus</i> , an.                          | <i>Buccina</i> , ce qu'on embouche, la trom- |
| <i>Auteannum</i> , autan.                   | <i>Lingua</i> , langue. [pette.]             |
| <i>Satio</i> , saison.                      | <i>Dens</i> , dent.                          |
| <i>Mensis</i> , mois.                       | <i>Labrum</i> , lèvre.                       |
| <i>Primum tempus</i> , printemps.           | <i>Mentum</i> , menton.                      |
| <i>Aestas</i> , été.                        | <i>Auris, auricula</i> , oreille.            |
| <i>Auctumnus</i> , automne.                 | <i>Gurges</i> , gorge.                       |
| <i>Tempus hibernum</i> , hiver.             | <i>Palatum</i> , palais.                     |
| <i>Septimana</i> , semaine.                 | <i>Gula</i> , gueule.                        |
| <i>Tempus dies</i> , <i>Diurnum</i> , jour. | <i>Collum</i> , cou.                         |
| <i>Nox</i> , nuit.                          | <i>Pectus</i> , poitrine.                    |
| <i>Matutinum tempus</i> , matin.            | <i>Scapula</i> , épaule.                     |
| <i>Medius dies</i> , midi.                  | <i>Axilla</i> , aisselle.                    |
| <i>Serum</i> , soir.                        | <i>Venter</i> , ventre.                      |
| <i>Vespera</i> , vêpres, etc.               | <i>Dorsum</i> , dos.                         |
| PARTIES DU CORPS.                           | <i>Costa</i> , côte.                         |

|   |   |
|---|---|
| <i>Caput</i> , chef.                        | <i>Stomachus</i> , estomac.             |
| <i>Testa</i> , tête.                        | <i>Brachium</i> , bras.                 |
| <i>Capillus</i> , cheveu.                   | <i>Pugnus</i> , poing.                  |
| <i>Cerebrum</i> , cerveau.                  | <i>Digitus</i> , doigt.                 |
| <i>Frons</i> , front.                       | <i>Cubitus</i> , coude.                 |
| <i>Oculus</i> , œil.                        | <i>Manus</i> , main.                    |
| <i>Palpebræ</i> , paupières.                | <i>Coxa</i> , cuisse.                   |
| <i>Cilium</i> , cil.                        | <i>Genu</i> , genou.                    |
| <i>Supercilium</i> , sourcil.               | <i>Pes</i> , pied.                      |
| <i>Nasus</i> , nez.                         | <i>Talus</i> , talon.                   |
| <i>Bucca</i> (lg. <i>rustica</i> ), bouche. | <i>Unguis, unguiculus</i> , ongle. etc. |

professeur de l'académie de Lausanne, a traduit en patois vaudois quelques métamorphoses d'Ovide ; l'avocat Python de Fribourg, les églogues de Virgile en patois gruyérien ; MM. de Bochat et Ruchat, professeurs à Lausanne ont laissé un essai de grammaire, un petit dictionnaire, un recueil d'étymologies ; le professeur Chavannes s'est occupé de notre patois ; le doyen Muret était en correspondance sur ce sujet avec le célèbre Court de Gébelin qui, dans son ouvrage, cite M. Bertrand, ancien secrétaire de la Société économique de Berne, pour avoir fait paraître en 1768, une dissertation sur les langues anciennes et modernes de la Suisse et principalement du pays de Vaud. Il divise le Valdois ou Romand en cinq dialectes : 1<sup>o</sup> Celui des environs du lac Léman ; 2<sup>o</sup> celui des montagnes d'Aigle et du Valais ; 3<sup>o</sup> celui du canton de Fribourg ; 4<sup>o</sup> celui de Neuchâtel ; 5<sup>o</sup> celui de l'Evêché de Bâle ; puis Bochat cite des travaux faits pour les patois du Léman. »

Pour moi, ne demandant pas mieux que d'être convaincu d'erreur touchant mon opinion sur la représentation presque nulle du celtique dans le langage français, tel qu'il se parle chez nous, cherchant à connaître les patois pour y trouver autre chose que du latin, et désireux d'instruction, je me permets de revenir sur une matière que j'avais déjà touchée, en priant le comité qui présidera la prochaine réunion, de bien vouloir faire, s'il le juge opportun, à l'assemblée réunie les propositions suivantes :

- I. de former une section à part dont la tâche consisterait à rechercher, recueillir et interpréter tous les documents, morceaux, traités, etc., tant manuscrits qu'imprimés, relatifs soit aux divers patois de la Suisse romande, et spécialement au patois de l'Evêché, soit au celtique ;
- II. d'adresser aux autorités communales une invitation pour les engager d'accorder l'accès de leurs archives pour des recherches de ce genre, combinées peut-être avec des études historiques d'un intérêt local ;

- III. de prier toutes les personnes qui sont en possession de quelques papiers relatifs au but de cette section, de vouloir les communiquer au bureau sous garantie de restitution ; enfin
- IV. Soit par la voie des journaux, soit par circulaire, d'inviter nos compatriotes à nous désigner les termes patois d'agriculture, de métiers , &c., les noms des instruments , outils et vases nécessaires aux divers usages , les mots consacrés aux superstitions , les contes de revenants , &c.

En adoptant ces propositions, la Société jurassienne d'émulation ne ferait que rendre une justice tardive à la langue des Helvétiens , langue qu'on dit si poétique dans la bouche des bardes écossais ; elle ferait sa part d'une tâche patriotique qui , pour les autres patois, est déjà bien avancée et, par un nouveau lien, ranimerait l'amour du sol natal dans l'Evêché !



**VIII. Tableau des reptiles du Jura, classés d'après Cuvier, par J. Bonanomi.**

| ORDRES.   | FAMILLES.                                     | TRIBUS. | GENRES.                      | SOUS-GENRES.              | ESPÈCES.   |
|---|---|---------|------------------------------|---------------------------|--|
| <b>Chéloniens.</b>  | CROCODILIENS.                                 |         |                              |                           |  |
|   | LACERTIENS.                                   |         | { <i>Monitors.</i>           |                           |  |
| <b>Sauriens.</b>  |   |         | { <i>Lizards.</i>            |                           |  |
|   | IGNANIENS.                                    |         |                              |                           | { Lézard vert. <i>Lacerta ocellata.</i> Daud.      |
|   | GECKOTIENS.                                   |         |                              |                           | { L. vert piqueté. <i>L. viridis.</i> Daud.        |
|   | CAMÉLÉONIENS.                                 |         |                              |                           | { L. gris des murailles. <i>L. agilis.</i> Daud.   |
|   | SCINCOIDIENS.                                 |         |                              |                           |  |
|   | ANGUIS.                                       |         | <i>Orvets.</i>               | { Orvets proprement dits. | Orvet commun. <i>Anguis fragilis.</i> Lacep.       |
| <b>Ophidiens.</b>   | Doubles marcheurs.                            |         |                              |                           |  |
|   | VRAIS SERPENTS                                |         | { <i>Rouleaux.</i>           |                           |  |
|   |   |         | { <i>Boas.</i>               |                           |  |
|   | Vrais serpents proprement dits, non vénimeux. |         | { <i>Pythons.</i>            |                           |  |
|   |   |         | { <i>Hurrias.</i>            |                           |  |
|   |   |         | { <i>Dipsas.</i>             |                           |  |
|   |   |         | { <i>Couleuvres propres.</i> |                           | Couleuvre à collier. <i>Coluber natrix.</i> Lacep. |
|   |   |         | { <i>Acrocordes.</i>         |                           |  |
| <b>REPTILES.</b><br>(Vertébrés à sang froid.)<br>(Respiration aérienne dès la naissance.) |   |         |                              |                           |  |

(Respiration par des branchies dans le jeune âge.)

Batraciens.

Vénimeux  
à plusieurs crochets

*Crotales.*  
*Scytales.*  
*Acanthophis.*  
*Langahas.*

Vénimeux  
à crochets isolés.

*Vipères.*

*Trigonocéphales.*  
*Platures.*  
*Naïa.*  
*Elaps.*

*Vipères propres*  
*Grenouilles*  
*proprement dites.*

*Vipère commune. Coluber berus. L.*  
*V. rouge ou Aesping. Coluber chersæa. L.*  
*Grenouille commune ou verte. Rana esculenta. L.*  
*G. rousse. R. temporaria. Rœs. L.*

*Grenouilles.*

*Rainettes.*

*Rainette commune. Rana arborea. L. Rœs.*

*Crapauds.*

*Crapaud commun. Rana bufo. L. Rœs.*  
*Cr. des joncs. R. bufo calamita. Gm. Rœs.*  
*Cr. à ventre jaune. R. bombina. Rœs.*  
*Cr. accoucheur. R. obstetricans Laur. Daud.*  
*Cr. à pustules rousses. R. bufo vulgaris. C. épineux.*  
*Salamandre terrestre commune. Lacerta salaman-*  
*dra. L. Lac.*  
*S. aquatiques (tritons) S. ponctuée. S. punctata. Latreille.*

*Salamandres.*  
*Salamand. terrestres.*  
*(S. aquatiques (tritons)*

## IX. TRIANGULATION GÉNÉRALE DU JURA,

par H. HENNET,

ingénieur-vérificateur du cadastre.

La triangulation du Jura fut décrétée par le grand-conseil, le 9 janvier 1846, dans le but de rattacher à une base d'opération régulière les triangulations communales devant servir aux travaux géométriques du cadastre. Il fallait aussi mettre un terme au système vicieux employé jusqu'alors dans les triangulations des communes. Calculées chacune sur autant de bases différentes, non reliées entre elles, mesurées simplement à la chaîne, quand de leur exactitude dépendaient toutes les opérations des géomètres, ayant de plus une orientation différente de commune à commune, ces triangulations rendaient impossible la formation d'un réseau général embrassant tout le pays ainsi que la jonction des plans pour s'en servir d'une manière régulière et mathématique dans de grandes opérations.

La triangulation générale du Jura est appuyée sur les signaux de la triangulation fédérale de premier ordre tirés de l'*Ergebnisse der trigonometrischen Vermesrungen in der Schweiz*, par J. Eschmann, ingénieur fédéral, et publié à Zurich en 1840. Tous ses points sont calculés à la méridienne et à la perpendiculaire de l'observatoire de Berne.

Les travaux furent commencés en 1846 par M. Ch. Renard, alors ingénieur-vérificateur du cadastre du Jura, qui opéra dans une partie des districts de Laufon et de Porrentruy. Ayant été remplacé dans ses fonctions en 1847 par M. le colonel Buchwalder, celui-ci continua l'établissement de signaux et les observations sur ce dernier district, et enfin de 1849 à 1857, ces travaux furent poursuivis et terminés par nous

dans les autres districts ; en sorte qu'aujourd'hui le réseau est complet et s'étend sur tout le Jura bernois.

MM. Renard et Buchwalder firent les observations au moyen d'un théodolite répétiteur de  $10''$  provenant de M. Kern à Arau, dont les résultats sont satisfaisants ; elles comprennent les triangles N°s 1 à 261 du registre ; les autres observations furent faites par nous avec un théodolite de  $8''$  de Ertel et fils, à Munich, réunissant la légèreté à une excellente construction et division.

La triangulation générale se compose de 743 triangles ayant servi de base à un canevas de détail dans 103 communes soumises à l'arpentage parcellaire depuis 1846, savoir :

|                              |           |              |           |
|------------------------------|-----------|--------------|-----------|
| District de Porrentruy . . . | 27        | communes sur | 37        |
| » Delémont et Laufon . . .   | 24        | »            | 35        |
| » Moutier . . . .            | 26        | »            | 35        |
| » Courtelary . . . .         | 9         | »            | 19        |
| » Saignelégier . . . .       | 14        | »            | 17        |
| » Neuveville . . . .         | 3         | »            | 5         |
|                              | <hr/> 403 | »            | <hr/> 447 |
|                              |           |              | <hr/> 103 |
|                              |           |              | <hr/> 44  |

44 communes, cadastrées avant cette époque en conformité de l'ordonnance de 1827, ne possèdent que des triangulations de détail d'orientation différente.

Les sommets des triangles de la triangulation générale sont assurés par des pierres bornes taillées et plantées profondément. Outre ces points, on a déterminé 128 clochers et clochetons et 315 objets invariables, tels que bornes de communes et d'états, pignons et angles de maisons, poteaux, &c.

Les lignes trigonométriques, établies dans le Seeland en 1847 par M. le colonel Buchwalder en vue du dessèchement des marais, ont parfaitement servi à la triangulation détaillée des communes des districts de Bienne et de Büren ; leur raccordement au réseau général s'est opéré avec la plus grande exactitude.

La ligne méridienne de l'observatoire de Berne, à laquelle sont aussi rapportés les signaux déterminés pour la carte fédérale, divise le Jura du sud au nord en deux parties inégales. Cette ligne passe à 922<sup>m</sup> 42<sup>e</sup> à l'ouest du signal Haasenmatt; à 19<sup>m</sup> 53 à l'est du signal Montvalat, situé sur Grandval; à 135<sup>m</sup> 5 à l'est du centre de la cheminée de l'auberge de Créminal ; elle passe entre Vicques et Courchapoix et se dirige vers la Bourg, à 166<sup>m</sup> 18 à l'ouest du clocheton.

Relativement à la perpendiculaire, tous les points trigonométriques s'en écartent dans la direction du nord, en partant d'une distance de 15,000<sup>m</sup> environ de Berne.

Les résultats des opérations trigonométriques du pays sont inscrits dans le registre à ce destiné divisé en deux parties. La première comprend : les N°s des triangles et de leurs côtés, la désignation des points, les angles, les logarithmes des côtés, le N° des bases et la longueur des côtés en mètres.

La seconde partie renferme le nom des points et des communes sur lesquelles ils se trouvent placés, les azimuts, les coordonnées rectangulaires et la hauteur au-dessus du niveau de la mer des points les plus remarquables.

Ce registre est accompagné d'une feuille du canevas trigonométrique.

---

## X. SUR LE CHEMIN DE FER

*de Bienne - Schœnbühl,*

*par A. MÉRIAN, ingénieur.*

---

Messieurs !

La réunion de notre Société me fournit l'occasion de signaler à votre attention un fait d'un grand intérêt pour le Jura tout entier ; il s'agit d'une question de chemin de fer.

Vous savez, Messieurs, que l'ancienne partie du canton de Berne est presqu'entièrement comprise dans la concession de la Société centrale. Je ne veux pas revenir sur la question et examiner si l'on a bien ou mal fait d'accorder cette concession ; il me semble qu'alors on n'avait en vue principalement que la capitale du canton ; quoiqu'on en dise et qu'on ait fait valoir, je prétends que cette direction, adoptée pour la ligne principale du lac de Constance au lac Léman, n'est point la meilleure, tant au point de vue technique, que sous le rapport de l'exploitation et du rendement ; mais qu'importe, on l'a voulue à Berne et à Bâle, et je considère l'attitude qu'on a prise en faveur de ces deux localités, comme le commencement du malheureux conflit des chemins de fer de la Suisse occidentale, dont nous avons entendu tout récemment et chaudement retentir les salles des Conseils fédéraux.

Si je blâme la ligne par Berne, comme ligne principale, au lieu de celle proposée par l'ingénieur anglais Stephanson, je dois répéter que je ne suis point du tout d'avis de diriger les grandes lignes par les villes, parce qu'elles sont des chefs-lieux. Le pays ou le canton doit être pris avant tout en considération ; les villes jouissent déjà d'assez d'autres avantages ; mais les Suisses tiennent encore follement à cet ancien culte pour leurs villes capitales.

Cela n'est pas le tout ; tel étant l'état des choses, il s'agit à présent de savoir comment les diverses parties du pays devront se lier aux lignes exécutées et aux localités qui leur importent. De ces parties du canton de Berne je parle ici en particulier du Jura, qui par sa position géographique, sa population vigoureuse et ses industries développées, mérite d'avoir part au réseau des chemins de fer suisses, dont il a jusqu'ici été mis un peu à l'écart.

Vous savez, Messieurs, que la Société centrale a eu la concession d'un chemin de fer de Bienne à Schönbühl et de Berne dans la direction de Nenchâtel ; mais la concession de ces deux lignes n'est demandée et donnée qu'éventuellement

et pour cinq ans; le 24 novembre de cette année cette éventualité expire, si les travaux ne sont pas commencés.

Il paraît, et j'en ai des preuves en mains, que cette Société ne tient pas à exécuter la ligne de Bienne à Schönbühl ; par contre elle a demandé au gouvernement de Berne la concession d'un chemin de fer le long du littoral gauche du lac de Bienne.

Il nous importe peu que la construction de cette ligne coûte aux actionnaires de cette Société des sommes énormes, quoique les chemins ferrés du Central aient été estimés au commencement à 48 millions et que maintenant cette Société ait la certitude que 60 millions ne suffiront guère.

Un autre point de vue est le passage de ce chemin par les communes du littoral : vignes maltraitées, inconvénients de culture.

Ces deux avantages mentionnés retombent à la fin sur la Société centrale, ou au moins devront être pleinement compensés par l'argent de ses actions et obligations, dont le canton de Berne possède aussi pour 3 millions.

Un troisième inconvénient, plus grave se manifeste dont le Jura est la victime, par l'établissement de ce chemin du littoral et la suppression de celui de Bienne à Schönbühl.

Le Jura, qui arrive dans la plaine par le débouché de la Reuchenette, sera obligé de tourner pour aller à Berne et plus loin, soit par Herzogenbuchsee, soit par le pont de la Thièle, parce qu'il ne convient pas au Central d'établir la ligne de Bienne à Schönbühl.

On se demande si les Sociétés ont le monopole de promener à leur guise et bon gré malgré voyageurs et marchandises par de longs détours et de faire supporter au peuple, qui est assez bon pour leur payer leurs dividendes, le maximum des frais de traction ; c'est l'histoire du siècle passé, où les gouvernements corrigeaient leurs routes en serpentant, pour qu'on restât plus de temps sur leur petit territoire.

Pour remédier à tous ces inconvénients, il faudrait maintenir les lignes des chemins de fer du Seeland, comme elles

ont été primitivement concessionnées au Central et comme en son temps le gouvernement bernois en a manifesté le vœu à ladite Société.

J'ai tracé ces lignes avec quelques modifications sur la carte annexée. Les deux lignes de Bienné à Lyss et de Thièle (soit Neuchâtel) à Lyss sont les deux communications directes du Jura bernois et des montagnes de Neuchâtel avec Berne et l'Oberland, mais en même temps ces deux embranchements pourront servir pour relier Bienné à Neuchâtel, tandis que la ligne du littoral n'a que ce dernier avantage et compromet celui de la direction pour Berne.

Il est vrai que par cette ligne proposée la distance entre Bienné et Neuchâtel sera de 14 kilomètres plus longue que celle par le littoral, ce qui augmentera le trajet de 20 minutes, mais ce détour n'est pas à comparer à celui qu'on fait actuellement par Herzogenbuchsee ou celui que le Central voudra faire subir au Jura, depuis Bienné par Thièle à Schönbühl; mais aussi ce raccourcissement de la ligne du littoral doit être acheté par 5 à 6 millions d'augmentation de frais de construction et n'offre point une communication rationnelle avec le centre du canton.

D'ailleurs la ligne proposée pourra être combinée aisément avec une direction sur Morat, ce qui est très-naturel; elle ne restera pas en arrière si une fois les chefs-lieux, Berne et Fribourg, ont paré les attaques sur leur ligne par la soi-disant mollasse volante.

La ligne du littoral étant très-coûteuse, ne ménageant point des vignes précieuses, ne répondant point à une direction vers le centre du canton de Berne, et satisfaisant plutôt les vœux des Zuricois et des Bâlois, aura toutefois à côté d'elle la voie navigable — un chemin qui marche et qui ne coûte rien.

La navigation par bateaux à vapeur ne peut être régulière et sûre qu'avec la correction de la Thièle, espérons et admettons sa réalisation à la suite des votations de l'assemblée fédérale.

La Thièle corrigée , un service sûr, régulier et journalier pendant toute l'année, sera assuré par de puissants bateaux ; leur vitesse atteindra pour le moins la moitié de celle des chemins de fer ; le prix de traction en sera moindre et l'agrement du parcours bien au-dessus de celui par la voie ferrée.

Le transport des marchandises et surtout celui des vins , pierres, gypse, bois divers, etc. etc., peut faire concurrence au prix du chemin de fer ; les frais de décharge n'atteindront pas la différence entre le bon marché de la navigation et le parcours dans les wagons.

Les bateaux d'une maison de Soleure prouvent déjà à présent la prompte expédition des marchandises entre Nidau et Yverdon , tandis que l'expédition par chemin de fer a donné lieu à bien des plaintes.

Il reste encore à dire un mot sur les chemins flottants ; la pratique en a été constatée suffisamment ; la mettre en vigueur sur nos lacs est une question de calcul , toutefois en admettant qu'ils n'aient pas de monopole ; ils peuvent se procurer une forte concurrence en s'arrangeant pour le transport des wagons avec les Sociétés des chemins de fer, qui arrivent aux bords des lacs ; je crois que cela devrait leur suffire.

Voilà donc les différents moyens de transport : route du littoral , navigation ordinaire et à vapeur, chemins de fer flottants , chemin de fer par la plaine des marais. — Public, prétends-tu davantage ? — Je conclus.

Les raisonnements que je viens de vous exposer trouveront leurs adversaires , mais cela n'empêche pas de les soumettre à votre jugement. — Vous convient-il , citoyens du Jura , de voir établir un chemin de fer par le littoral du lac et de n'avoir pas de communication ferrée des gorges de la Suze au centre du canton ? Si vous êtes de l'avis contraire , je vous invite à exposer vos vœux au nom de notre Société au gouvernement de Berne, qui s'occupera sous peu de cette question si importante pour le Jura et le Seeland , c'est-à-

dire de demander le maintien de la concession d'un chemin de fer de Bienne à Schönbühl en *première ligne*.

---

## XI. DIALOGUE

entre

**un musicien et un amateur de musique.**

par M. J. KUHN.

---

*L'amateur.* — Vous êtes musicien, Monsieur, je désire m'entretenir avec vous d'un art que j'aime et qui m'a fait naître quelques réflexions, que je voudrais mieux éclaircir, en les discutant avec un juge compétent.

*Le musicien.* — Je tâcherai de répondre de mon mieux aux questions, que vous voudrez bien me faire.

*L'amateur.* — Que pensez-vous de la musique des temps présents ; croyez-vous qu'elle soit sur la voie du progrès ?

*Le musicien.* — Pouvez-vous en douter ? L'érection des théâtres lyriques, qui se sont établis, depuis 50 ans, dans presque toutes les villes un peu importantes de l'Europe, les conservatoires de musique qui se sont considérablement augmentés, le nombre croissant des élèves qu'ils contiennent, les nombreuses sociétés de chant répandues en Allemagne, en France, en Suisse jusque dans les plus petites localités de nos vallées, les sociétés d'instruments de cuivre répandues partout, les réunions de chant annuelles qui s'opèrent à tour de rôle dans les principales villes, les nombreuses et vastes fabriques de pianos et d'instruments divers, dont la concurrence permet la jouissance à toutes les fortunes, est-ce que tout cela ne vous prouve pas assez que le goût de la musique

s'est répandu dans les masses et a pris une immense extension ?

*L'amateur.* — En effet, je ne puis plus faire un pas sans être poursuivi d'un bruit confus de musique, de piano, de gammes d'ophicleïde, de sons glapissants de clarinette, de notes discordantes de trompettes, de voix avinées, qui hurlent en chantant dans une taverne, de gamins qui sifflent à tue-tête des schotisch et des polka et d'autres polissons bénévoles et moins bruyants, qui s'exercent à faire résonner continuellement deux seuls accords sur l'harmonica ; outre que dans les rues je rencontre à chaque instant des musiques ambulantes en bonnets rouges, car le socialisme montre parfois le bout de l'oreille. Les musiques viennent nous répéter les danses, que le génie dévergondé de Strauss créa pour les fêtes du jardin Mabille et consorts, que la cupidité commerciale publie à profusion pour encombrer les pianos de nos jeunes filles. A cela, je me suis bien aperçu que le goût de la musique avait pénétré dans les masses ; mais au dégoût que cela me cause, je me demande si c'est bien dans ces dispositions qu'on peut leur donner de bonnes leçons. Mais n'anticipons pas et procédons avec ordre, en remontant à la source. Dans votre exposé, vous avez oublié un article essentiel, que nous devons poser comme le principe et l'origine de la musique moderne : c'est la musique religieuse, dont le style renferme les règles les plus parfaites et par conséquent immuables de la manière d'écrire la musique, que les anciens compositeurs ont tous connues. Chose essentielle, malheureusement fort négligée de nos jours, que l'on devrait toujours regarder comme la boussole propre à nous guider, pour ne pas nous égarer. Cette musique, dont les premiers germes avaient été recueillis des débris de celle des Grecs, et dont le vandalisme de l'époque qui leur succéda n'avait pu parvenir à altérer la sublime majesté , forme aujourd'hui les antiphonaires des églises catholiques ; ces mélodies ont été les premiers éléments, qui ont servi de base à notre système musical, tant diatonique qu'harmonique, successivement déve-

loppé jusqu'à Palestrina, qui marque une des grandes époques de l'art, jusqu'à celle de Mozart, point culminant où il est parvenu.

*Le musicien.* — Ce que vous me dites appartient à l'histoire ; d'ailleurs toutes ces compositions anciennes ont vieilli. Que dirait-on de nous, si nous voulions les reproduire devant notre public ou les proposer à nos jeunes artistes ? Perruque ! Comme cela est perruque ; c'est la musique des vieilles perruques !

*L'amateur.* — Distinguons ; je conviens avec vous que dans les anciennes compositions, on rencontre certaines tournures de phrases, et dans le luxe des notes, qu'on appelle les agréments du chant et qui sont autant de concessions faites au caprice de la mode, on rencontre, dis-je, des choses surannées. Mais dans les morceaux d'inspiration, dans la musique sacrée surtout où le génie du compositeur est mu par l'élévation de l'âme et l'exaltation d'une piété fervente, celui qui prie ne peut penser à faire briller l'habileté de la voix, quand il se prosterne devant son Créateur.

*Le musicien.* — D'accord ; mais nous avons aussi nos compositions sacrées. Rossini a fait un « Stabat Mater » Berlioz et plusieurs autres ont fait d'heureux essais en ce genre.

*L'amateur.* — Rossini ! Je salue respectueusement cet apôtre de l'art. Rossini possède aussi le feu sacré ! Cependant, malgré tout le mérite de son « Stabat », comme œuvre de génie, le style en est trop théâtral, et il lui manque, ainsi qu'à d'autres compositions de ce genre, de cette grandeur antique et imposante, que l'on trouve dans les anciens. Quant à Berlioz, qui doit être un des chefs de l'école romantique, nous n'en dirons rien, car ses compositions, quoique nombreuses, sont peu répandues et ne sont pas encore parvenues jusqu'à nous. Parmi les modernes, Chérubini et Reica ont conservé le plus religieusement les anciennes traditions.

*Le musicien.* — Et nos compositions dramatiques ? Meyerbeer, par exemple, n'est-il pas digne de toute notre admiration ?

*L'amateur.* — Quand je fais une revue générale de la musique dramatique depuis son origine jusqu'à nos jours ; depuis les opéras de Lulli et de Rameau, la *Serva padrona* de Pergolèse, le *Devin du village* de Jean-Jacques Rousseau, l'*Ours et les deux chasseurs* de Duni, le *Marechal ferrant* de Philidor, le *Déserteur* de Monsigni jusqu'au *Huron* de Grétry et tous les charmants opéras qu'il nous a donnés, je suis frappé de l'intérêt qu'inspiraient ces œuvres si simples et si naturellement vraies, qui faisaient les délices de nos aïeux, j'en conclus que leurs cœurs étaient plus impressionnables et plus disposés aux sentiments généreux que les nôtres.

*Le musicien.* — Soit ; mais convenez avec moi que toutes ces parties étaient pauvres d'harmonie et que l'instrumentation, si riche aujourd'hui, a fait d'immenses progrès.

*L'amateur.* — Jusqu'à Piccini, Gluck et Sacchini, qui ont paru successivement dans la tragédie lyrique de la scène française, l'instrumentation a été sobre, prudente et s'est appliquée à faire valoir la voix, à la soulager ou à la soutenir ; discrète et sage, elle se gardait de rien faire qui put détourner l'attention de la scène ; elle n'indiquait ostensiblement et avec circonspection, que les sentiments muets de l'acteur dans les pauses de son rôle ; en un mot, l'orchestre était le piédestal, qui exposait la statue dans son véritable point de vue. Voyons à présent ce que vous entendez par le perfectionnement de l'instrumentation. Les orchestres de Lulli et de Pergolèse étaient composés d'un premier, d'un second violon et d'une basse ; il reste encore aujourd'hui démontré que ce trio offre la plus parfaite harmonie. Cela aurait dû suffire. L'Allemagne fut le berceau de notre système actuel d'instrumentation ; on y voit dans les compositions du milieu du dix-septième siècle des cors de chasse se joindre aux instruments à cordes. Ils furent admis plus tard dans les orchestres d'Italie ; et ce ne fut qu'en 1757, que Gossee, jeune encore, étant chargé de composer deux airs pour les débuts de Mademoiselle Arnould à l'Opéra, imagina de placer dans l'accompagnement de ces morceaux deux cors et deux

clarinettes d'obligation. C'était aussi la première fois que la clarinette se faisait entendre en France au milieu d'un nombreux orchestre. Cette double nouveauté obtint un plein succès. L'Allemagne , qui nous avait précédés, admit peu à peu et successivement plusieurs instruments à vent employés dans les ouvertures de Waahal, de Kotzebue et de Haydn, qui porta la symphonie à un haut point de perfectionnement. Le grand Mozart y prêta le feu de son génie universel, et Bethoven en étendit encore le domaine, pénétré qu'il était de l'esprit de Virgile , en élevant son style à la hauteur de la symphonie pastorale et de la symphonie héroïque. Dès lors l'orchestre avait atteint sa plus grande perfection. Les procédés de l'art ne s'étaient point écartés des anciennes traditions ; les instruments à vent , qui étaient admis dans une juste proportion , avaient un caractère tranché , distinct et servaient à donner de la couleur au dessin tracé par les instruments à cordes ; le tout avait été scellé du génie d'Haydn, Mozart et Bethoven.

Il fallait s'arrêter là , rester dans le temple du Seigneur et suivre la voix des prophètes ! Mais les conquêtes de la vaillance et les immenses progrès de l'art mécanique changèrent la face du monde. Leur prodigieuse influence amena l'amour du luxe , qui dessèche le cœur, engourdit l'âme et ne laisse plus à l'homme que les jouissances matérielles ; son esprit tendu au diapason le plus élevé par le mouvement prodigieux des affaires se relâche parfois , s'affaisse et a besoin d'être réveillé de nouveau par une musique agaçante , provocante , bruyante , entraînante et vivement rythmée. Alors nos jeunes compositeurs se sont jetés dans une voie nouvelle, qu'on appelle le romantisme , voie libre et sans entraves , qui leur permet d'introduire dans leurs compositions les formes les plus baroques et les plus bizarres, et d'y joindre encore, pour faire du bruit, une foule de nouveaux instruments de cuivre, renouvelés des Grecs , des Romains et qui avaient déjà servi aux Hébreux pour faire tomber les murs de Jéricho.

Meyerbeer n'est pas exempt de ce défaut, car dans *Robert-*

*le-Diable*, qui est son chef-d'œuvre, dans la scène émouvante où Isabelle dit à Robert : « Toi que j'aime, tu vois mon effroi ! » — l'accompagnement ressemble plutôt à un ouragan qu'à l'émotion d'une âme en détresse; et quand elle demande « Grâce ! Grâce ! » sa voix est étouffée par le bruit des instruments. Qu'importe ! nos oreilles endurcies, incapables d'apprécier l'expression pathétique d'une belle voix, n'en sont pas choquées et donnent gain de cause à l'instrumentation, qui crie plus fort.

*Le musicien.* — Vous conviendrez pourtant que nos virtuoses et nos pianistes surtout sont d'une habileté surnaturelle.

*L'amateur.* — Quelques-uns d'entre eux sans doute peuvent être entendus avec plaisir et satisfaire à juste titre les personnes d'un goût délicat ; mais ce sont ceux qui sont restés fidèles aux doctrines, que leur ont transmises les Viotti, les Clementi, les Romberg, dont les œuvres sont restées classiques, en posant les bornes jusqu'où peuvent aller les incantations avancées par l'art ; tandis que Paganini, par exemple, qui a vaincu les plus grandes difficultés, n'est parvenu qu'à produire le prestige de trois instruments entendus sur un seul, la flûte, la guitare et le violon ; que List, le plus habile pianiste qui ait jamais existé, produit à lui seul l'effet de quatre mains. A quoi bon ? Tout cela prouve que l'instrumentation sans règle et sans entraves règne en maîtresse souveraine, va à travers champs dans une fausse route, pour plaire à un public, qui ne pouvant plus être touché, veut être surpris, étonné ; que le musicien, ne pouvant plus être artiste, devient saltimbanque. Je finis en citant ce qu'a dit à ce sujet Jean-Jacques Rousseau, il y a près d'un siècle : « Aujourd'hui que les instruments font la partie la plus importante de la musique, les symphonies sont extrêmement à la mode. Le vocal n'en est que l'accessoire, et le chant accompagne l'accompagnement. J'ose prédire qu'un goût, si peu naturel, ne durera pas. » Ce pauvre cher homme ! s'il revenait au monde, il serait bien étonné de voir combien de chemin inutile nous avons fait !

## XII. UN JOUR A BELLELAY.

Soyez les bienvenus dans ce vieux monastère,  
Amis de la science et de la vérité !  
Ces lieux étaient jadis un foyer de lumière,  
Montrez que le Jura n'est point déshérité !

Cette devise, qui ornait la grille de la grande porte d'entrée de l'abbaye, disait assez quel serait le caractère de la réunion du 18 août. Le cœur et l'esprit devaient y avoir leur part. Au culte du passé, au respect pour de nobles traditions, pour de touchants souvenirs devait se joindre un égal amour pour la patrie, pour le progrès moral et matériel de nos populations. Non, « *le Jura n'est point déshérité !* » le soir de ce beau jour, chacun pouvait le dire avec fierté ; la lumière n'est pas éteinte chez nous, elle n'a fait que de changer de foyer ; mieux que cela, elle n'est plus l'apanage exclusif de tel couvent, de telle ville, mais dans chaque district du Jura il existe un centre d'où elle rayonne sur le reste de la contrée.

Si l'on entrait sous de favorables auspices dans l'enceinte du cloître, l'impression augmentait à chaque pas. Une seconde devise vous annonçait encore un doux accueil au moment de franchir la porte du monastère :

Fils du Jura, soyez les bienvenus  
Dans ce couvent dès longtemps solitaire,  
Heureux séjour, où de nobles vertus  
Croissaient en paix à l'ombre du mystère.

A mesure que l'on avançait, nouvelle surprise, nouveaux souhaits. Mais arrivé à la salle de la bibliothèque, lieu choisi pour la réunion, l'étonnement était à son comble; c'était à ne pas y croire. Sommes-nous bien, se disait-on, dans les murs d'un monastère en ruine ? Jamais le vieux Bellelay, au plus beau temps de sa gloire, n'a déployé plus de

magnificence, un goût plus exquis, une plus riche simplicité. Regardez plutôt. Ici encore des devises heureusement choisies qui rappellent le but et l'esprit de la fête ; en voici quelques unes : (\*)

Comme en ses plus beaux jours l'antique monastère  
Est des lettres, des arts, l'auguste sanctuaire.

A nos humbles travaux chacun est conyé,  
Car pour nous la science est sœur de l'amitié.

Prenez la vérité pour but et pour appui ;  
Soyez unis pour Dieu, soyez unis par lui.

Toi, Bellelay, retraite désolée,  
En ce jour-ci n'es-tu pas consolée,  
En revoyant cet amour fraternel,  
Si cher à ceux qui servaient tes autels.

Cultivez, Jurassiens, l'arbre de la science,  
Rejetez-en le mal, gardez-en l'innocence.

Ne croyez pas que ces devises apparaissent nues sur les parois fraîchement blanchies de la salle ; elles se détachent au milieu des guirlandes de fleurs et de verdure, qui ceignent les colonnes et courent le long de la galerie ; car l'ancienne bibliothèque est en habit de fête , elle rayonne de jeunesse , elle se pavane toute fière de sa fraîche et verdoyante parure, elle montre avec orgueil ses fresques rajeunies, ce Moïse, au regard sévère, à la tête inspirée , portant le Décalogue et si admiré des connaisseurs, ces attributs personnifiés de la Religion, de la Justice, de la Renommée, des Arts et des Sciences , de l'Astronomie , de l'Age humain , de la Poésie , du Commerce. C'est bien là un sanctuaire pour la science , un temple élevé aux muses propices par la main de la nature. Et, après avoir, d'un œil satisfait, parcouru l'ensemble har-

(\*) Les devises et inscriptions, qui décorent la salle et ses abords, étaient au nombre de 20, [nous avons dû nous borner] à en citer quelques-unes.

monieux de la salle , si vous considérez les détails , quelle jouissance intime vous attend !

Rien ne charme plus agréablement la vue, quand on visite un monument des temps passés, que d'y retrouver des traces d'une splendeur évanouie, des souvenirs des jours heureux ; on remonte alors en esprit le courant des âges , on revit de cette vie dès longtemps éteinte. Vous cédiez à ce sentiment en entrant dans la bibliothèque , mais il vous dominait d'une façon irrésistible dès que vous contempliez de près les objets renfermés dans ce musée bellélagien, organisé en notre honneur par notre diligent collègue , M. Mandelert. Sans doute les manuscrits , les liasses poudreuses , les volumes maculés, les sceaux en argent et en cuivre , les dessins , les plans , les tableaux, tous ces débris parlants de l'abbaye avaient un intérêt particulier, mais ils ne captivaient pas exclusivement votre attention. Il n'en était plus ainsi en face d'un cadre de nouveau genre, dont la vue remuait le cœur jusqu'à ses fibres les plus profondes. Sur un fond de mousse , entouré d'une guirlande de lierre, apparaissait la MITRE ABBATIALE DE BELLELAY ! la mitre même que ceignait en 1784 le dernier abbé, Ambroise Monnin de Bassecourt , qu'il emportait dans son exil en 1797, que ses confrères lui abandonnaient lors du partage des débris sauvés de la destruction de l'abbaye, à la Porte-du-Ciel en 1805 , et qui fidèle compagne ne l'avait point quitté lorsqu'en 1807 il rendait son âme à Dieu ; précieuse relique laissée à sa famille et par elle conservée religieusement. Auprès de la mitre est le portrait de l'abbé Monnin par Wytz ; on dirait que le bon père est là pour veiller encore sur le symbole de la puissance des Prémontrés et revoir dans la joie ce Bellelay dont il menait le deuil à l'étranger. Voici encore un tableau qui renouvelle votre émotion : c'est le portrait en pied de l'abbé de Luce ; il est assis sur le fauteuil abbatial , dans le blanc costume de son ordre , tient un livre à la main et sourit à trois jeunes gens debout à ses côtés ; ces élèves du pensionnat fondé par notre compatriote ont aussi sur les lèvres un sourire charmant ; ils regardent le

bon père avec amour et jouent avec son scapulaire. Du pensionnat créé par de Luce , de cet institut qui jetait un si vif éclat quand l'orage fondit sur Bellelay et dispersa la jeunesse studieuse et ses maîtres tendrement aimés , que reste-t-il ? rien , on n'en voit nul vestige. Voilà encore le portrait de l'abbé Sémon avec la vue des bâtiments actuels de l'abbaye , réédifiés par ses soins , mais dès lors comme ils ont été transformés ! de quels tristes spectacles ils ont été témoins ! à cette vie active partagée entre le travail et la prière ont succédé la désolation et le deuil ! — Nous ne poursuivrons pas plus loin cette revue des souvenirs du vieux Bellelay ; nos collègues en ont conservé bonne mémoire.

C'est sous ces impressions que s'ouvrit la réunion générale, à neuf heures du matin. Etonnez-vous après cela si la séance avait un caractère d'une sévérité religieuse , si les travaux rappelaient les beaux jours de l'abbaye , si les discussions mêmes se ressentaient de cette atmosphère semi-monacale dont l'air était comme imprégné. Ne nous plaignons pas de ce regard plein de regret jeté un jour sur le monastère en ruine, sur un passé pour toujours détruit, bien assez vite le présent nous emportera de rechef dans son tourbillon et la réalité positive réclamera de nous toutes les forces de notre esprit, toute l'activité fiévreuse de notre époque. — La salle était comble. Quelques dames apparaissaient sur la galerie , derrière une avant-scène de verdure, et suivaient avec attention l'ordre du jour de la séance. Une foule nombreuse de villageois endimanchés, venus des hameaux voisins, se pressait derrière les sociétaires, sur la galerie, près de la porte, aux abords de la salle, attirée par la nouveauté du spectacle ; silencieuse , recueillie , elle ne perdait aucun mot , aucune parole , et devait conserver de cette fête une souvenance agréable : les longues veillées au coin de feu durant l'hiver allaient depuis mêler le nom de la Société d'émulation à celui du couvent dont les traditions , toutes de bienfaisance , sont vivaces dans ces contrées.

A deux heures et demie les sociétaires, la séance terminée,

furent se promener dans l'enceinte et visiter l'église où, malgré les ravages du temps et des hommes et nonobstant la destination profane du local, — elle est transformée en grange et en écurie, — sont encore visibles les traces de son architecture à la fois sévère et gracieuse. M. Mandelert fit aux sociétaires les honneurs de la brasserie; on goûta cette excellente bière et l'on trouva qu'elle méritait la réputation dont elle jouit.

A trois heures les sociétaires et les personnes qui avaient honoré la réunion de leur présence, s'assirent au banquet jurassien ; on comptait 150 convives ; de ce nombre plusieurs dames. La bibliothèque avait été transformée pour cet usage comme par enchantement. Plusieurs devises nouvelles et de circonstance s'épanouissaient dans la verdure, rappelant les titres actuels de Bellelay à l'appréciation des connaisseurs. (\*) Il était bien d'achever la fête où elle avait commencé, dans la salle riante parée des souvenirs de l'ancien monastère. Que dire du repas ? il fut, comme toujours, très-gai, plein de laisser-aller et d'abandon ; les causeries intimes suivaient leur cours, franches, expansives. Au moment où les santés allaient se donner carrière, quelle ne fut pas notre surprise d'entendre partir de la galerie, avec ensemble et précision, un morceau de musique fanfare ; aussi les bravos éclatèrent de toutes parts. D'où venaient ces musiciens ? le pensionnat n'est plus là avec son orchestre, se disait-on ; mais ici, comme en entrant dans le couvent, comme en fran-

(\*) Nous donnons en note quelques-unes de ces devises :

Le savant, Bellelay, de toi nous dit merveille,  
Je le crois volontier ;  
Mais ton fromage exquis, ta bière sans pareille,  
Faut-il les oublier ?

Bellelay, tour-à-tour, que t'amène le temps ?  
Les sangliers, les moines, les savants.

Jura, ton industrie à l'heure fait penser,  
Aujourd'hui Bellelay nous l'a fait oublier.

chissant le seuil de la bibliothèque , on avait compté sans M. Mandelert ; par ses soins et sous la direction intelligente de son beau-frère, les ouvriers de la brasserie s'étaient organisés en société de musique, ils avaient consacré leurs heures de loisir à apprendre quelques morceaux choisis avec goût et se trouvaient à même de nous récréer le 18 août. Que ne peut-on point avec du zèle, de la persévérance ? demandez-le à notre aimable hôte de Bellelay ? — Rappelons encore, avant de suivre par ordre les santés portées au banquet , une autre surprise due à un de nos collègues. Puissant stimulant à la gaîté , le champagne fit soudain apparition au banquet et semblait ainsi venir à Bellelay exprès pour lutter avec sa bière renommée. C'était une attention de M. Paravicini, une manière *d'en faire des siennes* aux applaudissements de la salle. Ajoutons que les deux champions ne se le cédèrent en rien , et que chacun pour son compte , ils firent merveille , laissant dans l'embarras les juges du conflit.

Les toasts se succédèrent bientôt , pénétrés tous de cette franche cordialité jurassienne qui donne à nos fêtes son véritable charme. Nous nous bornerons à en indiquer quelques-uns, nos collègues voudront bien nous pardonner de ne pas les donner *in extenso* ou de commettre quelques omissions involontaires. M. Gobat , président de la réunion but : *A la Société d'émulation* , à cette bonne association qui réunit en un faisceau les forces intellectuelles du pays , apprend aux citoyens des différents districts à se mieux connaître et à s'aimer. Il rappela quelques-unes des douces jouissances que nous avons éprouvées depuis la fondation de la Société dans les séances générales et forma des vœux pour l'avenir de notre association. — M. X. Kohler, président de la Société , répond à M. Gobat. Il le remercie de ces souhaits d'avenir, au nom de tous ses collègues , comme au nom du bureau central. Son toast aujourd'hui est tracé par les circonstances, c'est à la patrie , à *la Suisse*, qu'il porte une première santé. La providence a écarté le fléau de la guerre qui menaçait le sol helvétique au commencement de cette année ; elle a cou-

vert de sa protection la Croix fédérale ; mais, si nous aimons à nous rappeler qu'à l'heure du danger, le Jura se montra digne et vraiment suisse , il nous est permis aujourd'hui que la paix sourit de rechef à nos cantons , d'inaugurer notre fête par un toast d'amour à la commune patrie. — M. Cunier boit : *Aux Franches Montagnes* dont les habitants, qui apparaissent rarement à nos fêtes, sont venus en nombre à Bellelay fraterniser avec leurs frères du Jura. — M. Krieg porte la santé du *Jura* , ce beau et cher pays, qui n'est pas inférieur aux autres contrées pour l'amour des sciences et des lettres , et où les cœurs sont si chauds de patriotisme et d'amitié.—M. Quiquerez boit *aux souvenirs du vieux Bellelay*, souvenirs historiques et religieux, qui parlent au cœur et à l'esprit ; s'il nous a été donné aujourd'hui de leur rendre un culte mérité, on ne doit pas oublier qu'on en est redevable à MM. Monnin , restaurateurs de la salle et à M. Mandelert , qui a pris tant de peine pour nous bien recevoir et dont la belle collection en dit plus en faveur de Bellelay que bien des paroles. — M. Mandelert a remercié M. Quiquerez , en son nom et en celui de MM. Monnin , qui ont été heureux de recevoir la Société dans l'ancienne abbaye. M. Mandelert doit pour son compte de la gratitude à M. Quiquerez, ne l'a-t-il pas aidé de ses conseils et de son expérience, dans ses recherches et ses découvertes , auxquelles lui revient une juste part. — MM. Grosjean et Gobat se sont faits l'organe des sociétaires, en buvant, le premier, à *M. Monnin* , le second à *M. Mandelert*. — M. Scholl porte la santé *des dames* présentes à la fête ; il s'est réjoui de voir le beau sexe applaudir à nos travaux et s'asseoir à notre banquet ; c'est une innovation , qui sera suivie, il l'espère. — M. O. Bernard boit *aux ecclésiastiques catholiques* , qui se trouvent parmi nous. Nous avons souvent regretté leur absence dans nos réunions annuelles ; il n'en sera plus de même , nous en avons l'espérance ; c'est à *l'union des ecclésiastiques des deux confessions* dans un but utile au pays , le progrès des sciences et des lettres comme de la morale publique, que M. Bernard, représentant

d'une contrée où les deux confessions vivent côté à côté en parfaite harmonie, porte sa santé. — M. Feune boit à la *musique*, qui ajoute au plaisir de la fête ; il remercie les exécutans, et recommande à ses collègues la Société de musique jurassienne qui va s'organiser prochainement. — M. Péquignot remercie l'honorable sociétaire qui a porté la santé des Franches-Montagnes ; cette contrée jurassienne de cœur comme tous nos districts, a de même ses illustrations. Après en avoir rappelé quelques-unes des plus marquantes, M. Péquignot boit à une autre partie du Jura, représentée à la réunion, *aux sociétaires de Laufon* ! — M. O. Bernard a répondu en portant la santé de notre honorable collègue M. Péquignot, ancien landamann. La *Section d'Erguel* nous faisait les honneurs de la journée, M. Kohler but à *sa prospérité*, en la remerciant de son zèle, de son dévouement sans bornes à notre œuvre jurassienne. — Une autre Société était représentée à la réunion, et cette marque de sympathie nous était précieuse ; M. le pasteur Revel trouva un écho dans tous les cœurs lorsqu'il but à *la Société cantonale des beaux-arts* et à son président, M. *d'Effinger de Wildegg* ! — La santé du président de la Société, M. X. Kohler, fut portée par M. A. Migy. — M. Gressly, si assidu à nos réunions, aussi cher à ses amis qu'à la science, ne devait pas non plus être oublié ; M. Cuenin se chargea de ce soin : avec la verve qui le distingue, il chanta aux applaudissements de tous, le *Chant de l'ami Gressly*. — Un de nos collègues les plus chers, dont les poésies charmantes firent longtemps les délices de la section d'Erguel, M. Isenschmid, n'avait pu se rendre à Bellelay ; il y était cependant d'esprit et de cœur, et l'on peut croire que sa communication sur l'ancienne abbaye, annoncée au banquet et publiée dans nos *Actes*, fut parfaitement accueillie. — Mais le temps marchait trop vite ; l'heure du départ approchait. M. Cunier but à *la réunion prochaine à Porrentruy*, et M. le président Gobat porta la santé d'*Adieu*, ou mieux d'*Au revoir*, car ces mots sont synonymes quand on sort des banquets jurassiens.

A six heures chacun reprenait le chemin de la maison, en se promettant nouvelle fête , nouveau plaisir, en 1858. Quelques personnes passèrent encore la soirée à Bellelay ; elles eurent la chance d'être les heureux témoins des danses et de la gaîté des bons villageois , qui , à l'auberge , célébraient ce jour, pour eux aussi jour férié et d'agréable souvenir.

Un mot en terminant. Quelques personnes trouveront peut-être que la réunion du 18 août a eu un cachet trop ancien temps, trop monacal, qu'on y a fait une part trop large, trop fervente au culte des souvenirs. Nous avons déjà exprimé notre pensée à cet égard et nous la reproduisons ici. Ce qui est mort est mort , mais le beau et le bien , survivant aux révolutions et aux siècles, méritent toujours un hommage légitime. Nous l'avons vu à Bellelay ; loin de nous en plaindre, nous en sommes fier ; cela prouve une chose, c'est que, dans notre Jura , les sentiments élevés parlent toujours au cœur, et que, sans distinction de partis ou de confessions, on y rend justice au mérite et à la vertu. La devise, que Bellelay inscrivait sur les prix de ses élèves, portait ces simples mots que nous ne désavouerions pas : *Ingenio et labori !*

X. K.



## B E L L E L A Y .

Wie Frühlings in den abgestorbenen Baümen ünwiederstehlich neuer Trieb sich regt, so hier in der Abtei zerfallnen Raümen ein ungewohntes Leben sich bewegt. Da wird, von ünsichtbarer Hand geleitet, das Haüs zù festlichem Empfang bereitet. Der alte Büchersaal wird hergerichtet , und, was dafon aus der Vergangenheit noch lebt , tropfænweise aufgeschichtet , manch Pergament aus längst entschwün-

dener Zeit, und mancher Abt von Bellelay im Bilde, und mancher Bischof mit dem Fürstenschilde.

Wohlauf! In diese neugeschmückten Hallen, ihr Freunde tretet ein.  
Im Angesicht spricht. *An Epheus Statt lasst mich nun mit Gedanken  
werjüngend iuher Bellelay umranken.*

Welch geistig hochbegabtes Leben führte diess Haüs, da es in seiner Blüthe stand, damahls als Abt De Luce es regierte, mit seiner Zeit in freundlichem Verband. Damahls galt Bellelay mit Recht bei allen als Gotteshaüs nach Gottes Wohlgesfallen. Gesunde Frömmigkeit und reine Sitten, durch keinen Schein noch Prahlerei getrübt, nützreicher Fleiss und Nüchternheit, selbst mitten im Ueberfluss, Barmherzigkeit, geübt in Wort und that nach des Erlösers Lehre, das war des Klosters Schmück und höchste Ehre. De Luces Ruhm ist weit hinausgeflogen in fernes Land; zur Bildung ihm vertraut kommt edler Jugend Blüthe hergezogen, und eine hohe Schule wird erbaut. *Die Jünglingschaar, hier auf der Weisheit Spüren, gleicht einem Bienenschwarm auf Blumenfluren.*

Und heut ein Jahrhundert später weilen auch wir zahlreich zu Bellelay, vereint im Dienst der Wissenschaft, aus allen Theilen des Jura. Häufig im Gespräch erscheint De Luces Name, ehrfürchtwoll verkündet, und ihm zu Ehren scheint das Fest gegründet. Horch! — Leise, wie auf Aetherhauches Schwingen, aus diesem Saal hinrauschend nach dem Chor der Kirche, hör ich Geistergruß hindringen. De Luce hebt sich aus der Grüst empor. Doch voll Verwunderung nach allen Seiten hin irrt sein Blick und fragt: « Wie soll ichs deuten? Einst ward ich » in geweihten Gründ gesenket, an heiliger Stätte, an des Altars Füss; » und selige Ruhé ward mir da geschenket, wo in der Andacht himmlischem Erguss ich lebend angestimt die Chorgesänge und kniend » mit mir sang die fromme Menge. Doch jetzt, wie schmerzlich ist mein » Geist bekümmert, da nichts als Schütt und der Verwüstung Graus » mich hier umringt, und frevelhaft zertümmt, entheiligt, auf mich » starrt das Gotteshaus! Nicht Vesper here, ich mehr, nicht Horen » singen, nur Thiergebrüll zu meinen Ohren dringen »

» Siginand! am Throne Gottes stehend. Du irrtest einst hier in des Waldes Nacht drei Tage lang. Als du, um Rettung flehend, dem

» Himmel dein Gelübde dargebracht, da hat dich Gott auf rechten  
» Pfad geleitet, und du hast ihm diess Heilighum bereitet. O schlum-  
» mrē fort, Gott lasse dich nicht ahnēn welch schauervoller Grauel  
» hier geschah. — Wer aber rief mich aus dem Reich der Manen?  
» Mein Geist, der schon das Antlitz Gottes sah, darf wohl auch jetzt  
» den Glaubenstrost erfassen. Gott werde mich noch Bess'res schauen  
» lassen. »

So seufzt erwachend kummervoll De Luce. O Seliger! aus deiner  
œden Gruft entschwinge dich, tritt unser uns, geniesse wie ehmahls  
froh den reinen Jura duft, und scheide dann aus unserm Kreis hienie-  
den getrœstet und mit unserm Thun zufrieden. Wir alle müssen es  
mit dir beklagen, dass ein in Wuth entfesselter Orkan, Ach! bald  
nach deinen fridegekroenten Tagen es wagte, diesem stillen Thal zu  
nahen, und Alles hier so grausam hat zerruttet, dein Heilighum mit  
Unrath überschüttet.

Doch dir ist ja bekannt, zu Staub muss werden, was von dem  
Staube her entnommen ist; so auch die Hütte deines Leibs auf Erden,  
der Geist nur überdauert Zeit und Frist. *Die ganze Welt muss einst in  
Staub zerfallen, dann öffnen sich des Himmels ewige Hallen.*

Doch sieh! Wie hier aus dem zerborst'nen Sturme herwor ein  
grüner Baum gen Himmel strebt, so, unverwelkt, aus jedem Zeitens-  
turme die Wahrheit unaustilgbar sich erhebt. Das Werk, das du zu  
Bellelay betrieben, ist auch für uns ein heiliges Werk geblieben.

Du siehst im Herbst die welken Blätter fallen, das Wachsthum stirbt,  
die Bäume stehen bloss. Sobald des Frühlings mild're Hauche wallen,  
strömt neues Leben aus der Erde Schooss. So strömt aus Gottes tiefer  
Schöpfungsquelle das Leben unerschöpflich, Well'um Welle. So auch  
die Menschen hier vorüberwallen, und rasch löst ein Geschlecht das  
and're ab; sein Werk, das ihm von Gott ist zugefallen, verrichtet es  
und sinkt hernach ins Grab. *Doch aus der Menschheit abgebrochenen  
Ringen will Gott den Weltenplan zu Stande bringen.*

Der Glaube, der diess Haus gestiftet, blühet in heiligem Herzens-  
grunde ewig fort. Und wenn die Höll'auch Tod und Feuer sprühet so  
duftet unversengt stets Gottes Wort, und Tempel Gottes steht — auf  
Höhe, — im Thale, — wie in den Herzen und im Himmelssaale.

Dein Haus war einst ein Vorbild regen Fleisses, und hat die Wildniss fruchtbar ungebaut. Noch jetzt gedeihn die Früchte deines Schweisses, und wenn dein Geist nach unsren Thälern schaut—sieh, da Geschicklichkeit in allen Dingen und Kunstfleiss nach Vollendung ringen.

Du hast der Wissenschaft wohl eine Stätte bereitet in dem stillen Klosterhaus doch ihr auch Bahn gebrochen, dass sie trete ins öffentliche Leben frei heraus. Sieh nun das Licht der Bildung aller Orten einströmen segensreich durch weite Pforten.

Ehmahls sah man hier Söhne jeden Landes vereint in hochgesinntem Unterricht. Kein Unterschied des Glaubens noch des Standes! Duldsame Liebe galt als erste Pflicht. Einmütig fühlen wir uns auch umschlungen für Wissenschaft und Vaterland durchdrungen. Ein jeder forscht in seinem engern Theile und braucht sein Wissen dann gewissenhaft zum Wohl der Andern, zu gemeinem Heile: dast ist der höchste Werth der Wissenschaft. Und in dem Mass wie er den Andern nützet, wird er von ihnen wieder unterstützt.

Das ist der Geist, der unsren Bund beseelet. Weil du in *diesem* Geist gewirket hast, so haben wir zum Sammelort erwählet dein Bellelay, und sind bei dir zu Gast, *um dir, De Luce! Huldigung zu bringen, und deinem Geist wetteifernd nachzuringen.*

*Was Gutes einem Sterblichen gelungen, das folgt ihm jenseits nach zu seinem Ruhm; es ist aus seines Geistes Art entsprungen und bleibt tief innerliches Eigenthum. Die Kraft, aus der es ist hervorgegangen, wird dort zu der Vollkommenheit gelangen, Das gute Werk bleibt auch zugleich auf Erden, ein Saatkorn, reich an Frucht und Folgenschwer, um von den Spätern fortgeführt zu werden als That der Menschheit, nicht des Einen mehr; und steigt durch Gottes Færderung und Wendung im Lauf der Zeit fortschreitend zur Vollemdung.*

Fr. Isenschmid.

